

Conseil d'Administration
Vendredi 10 juillet 2020

Compte-rendu
de séance

Nota bene : Au regard de la volumétrie de certaines pièces-jointes associées aux délibérations objet du présent compte-rendu, elles n'ont pas fait l'objet de reproduction dans ce dernier mais sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Coordination et des Affaires Juridiques (sddea@sddea.fr – T. 03 25 83 27 27).

La séance débute à 15h45

Partie délibérative

Budget / comptabilité

Objet du vote	Compte de gestion 2019 du budget principal de la Régie et de ses budgets annexes
---------------	--

Pièce-jointe : Compte de gestion 2019 du budget principal de la Régie et de ses budgets annexes

L'arrêté des comptes de la Régie du SDDEA est constitué par le vote du Conseil d'Administration présenté par le Directeur Général de la Régie du SDDEA, après production par le Payeur Départemental des comptes de gestion (article L.1612-12 du CGCT).

Les comptes de gestion de la Régie du SDDEA, remis par Monsieur Gilles CLIPET, vous sont donc présentés dans ce rapport.

Monsieur le Payeur Départemental tient l'ensemble des pièces afférentes à la comptabilité de l'exercice 2019, à la disposition du Conseil d'Administration afin qu'il puisse procéder à la vérification des opérations.

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la Régie pour cet exercice 2019 s'arrêtent aux résultats définis dans le tableau joint en annexe, conformes aux résultats dégagés par les comptes administratifs du même exercice, présentés par ailleurs, en ce qui concerne :

- le Budget Principal de la Régie	+4 330 871,56 €
- le budget annexe Eau Potable	+ 23 704 305,44 €
- le budget annexe Assainissement Collectif	+ 6 531 111,64 €
- le budget annexe Assainissement Non Collectif	- 1 010 722,62 €
Résultat global : excédent	+ 33 555 566,02 €

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **DE DONNER** acte de cette communication.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Comptes administratifs 2019 du budget principal de la Régie et de ses budgets annexes (eau potable, assainissement collectif, assainissement non-collectif)
----------------------	--

Pièces-jointes :

- *Compte administratif 2019 du budget principal de la Régie*
- *Compte administratif 2019 du budget annexe eau potable*
- *Compte administratif 2019 du budget annexe assainissement collectif*
- *Compte administratif 2019 du budget annexe assainissement non-collectif*
- *Tableau des emplois au 31 décembre 2019*

Le présent rapport a pour objet la présentation des comptes administratifs du budget principal de la Régie et de ses budgets annexes.

Ainsi, il vous est présenté en première partie, une vision consolidée des quatre budgets, puis en second lieu, une présentation individuelle synthétique de ces quatre budgets. Enfin, la détermination des résultats fait l'objet d'une dernière partie.

1ERE PARTIE : LE BUDGET PRINCIPAL DE LA REGIE

I – PRESENTATION SYNTHETIQUE

A) LE RESULTAT 2019

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 853 665,38	2 851 812,35
Exploitation	21 011 790,22	20 456 271,87
TOTAL	23 865 455,60	23 308 084,22
Résultat brut 2019		-557 371,38
Résultat reporté au 31/12/2018		4 888 242,94
RESULTAT NET 2019 (hors restes à réaliser)		4 330 871,56

Le résultat du compte administratif est calculé en intégrant les restes à réaliser des deux sections qui s'élèvent à 1 085 061,28 € en dépenses et à 27 970,00 € en recettes. Ainsi, le résultat global affiche 3,27 M€.

Les reports en dépenses sont composés de :

- 50 960,00 € de frais d'étude,
- 147 084,67 € de logiciels,
- 123 256,91 € de travaux sur bâtiments,
- 9 596,78 € d'outillages industriels,
- 312 348,86 € de matériel de transport,
- 315 081,70 € de matériel de bureau et informatique,
- 11 328,99 € de mobiliers,
- 115 403,37 de charges à caractère général (011),

Les reports en recettes sont composés de :

- 27 970,00 € de prestations de service.

B) LES DEPENSES ET LES RECETTES

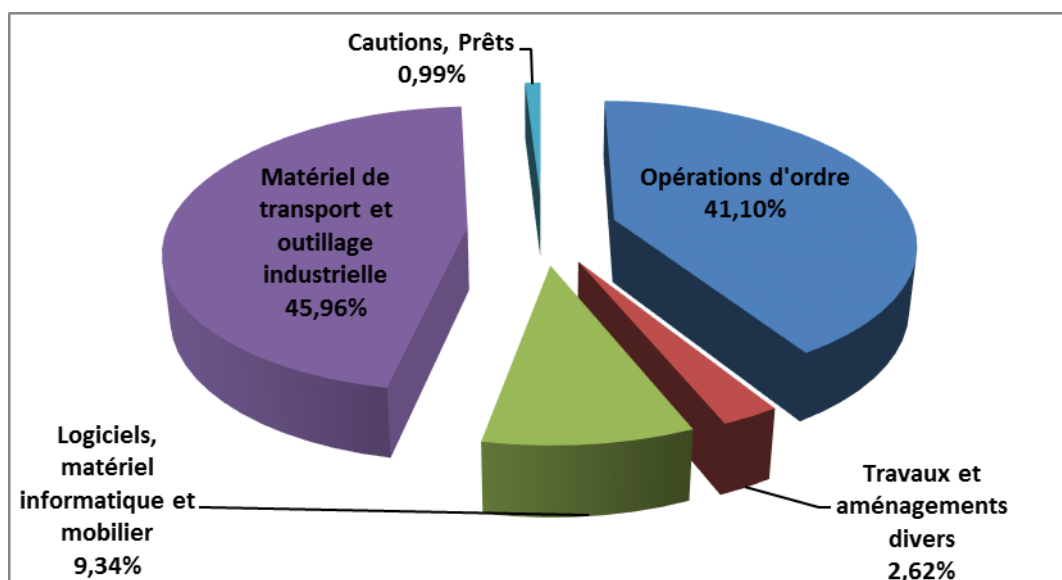
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total des recettes	2 050 135,89 €
Taux de réalisation	58,92 %

Ce montant correspond à l'annulation de mandats sur exercice antérieur et la contrepartie de la dotation aux amortissements en recette d'investissement.

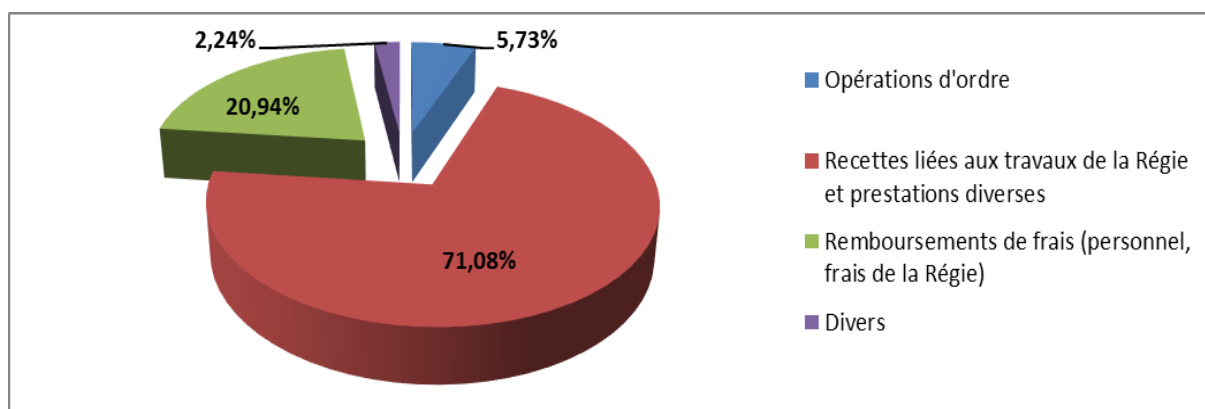
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses	2 853 665,38 €
Taux de réalisation	67,64 %



LES RECETTES D'EXPLOITATION

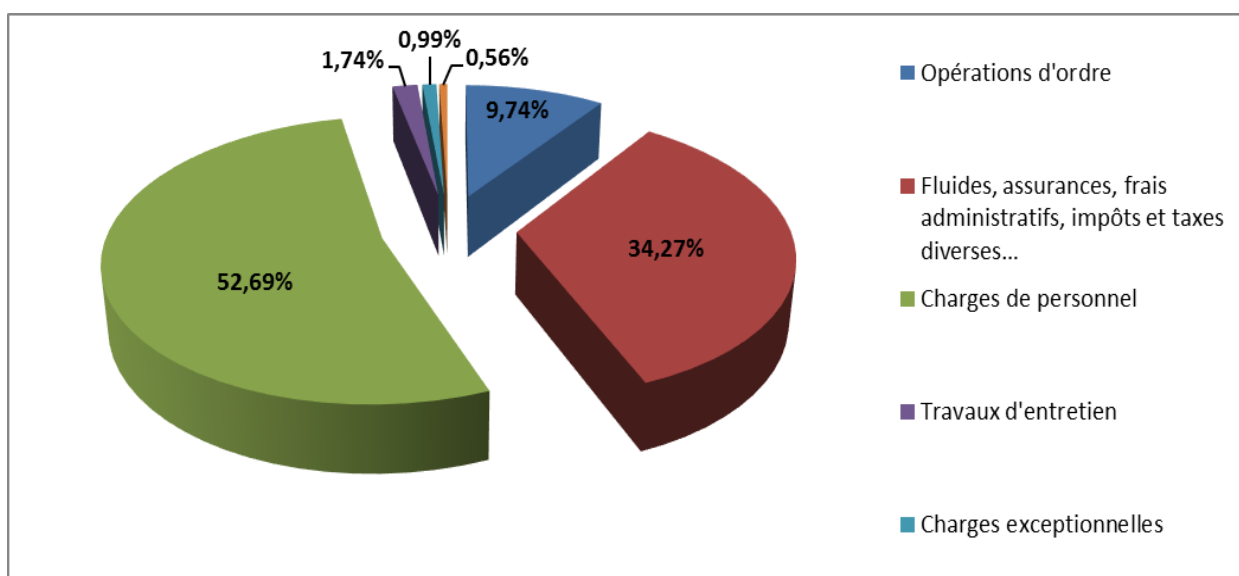
Total des recettes	20 456 271,87 €
Taux de réalisation	93,40 %



LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Total des dépenses
Taux de réalisation

21 011 790,22 €
93,93 %



II – LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF HORS EXCEDENTS REPORTES

	EXPLOITATION	INVEST.
	DEPENSES	RECETTES
	Fluides, assurances, frais administratifs, impôts et taxes diverses... 7 201 K€	Recettes liées aux travaux de la Régie et prestations diverses 14 541 K€
	Charges de personnel 11 071 K€	
	Opérations d'ordre 2 047 K€	Opérations d'ordre 1 173 K€
	Entretien interne 366 K€	Autres recettes 4 742 K€
	Autres dépenses 326 K€	Déficit de fonct. 555 K€
	Travaux et acquisitions diverses 1 653 K€	Autres recettes 3 K€
	Opérations d'ordre 1 173 K€	Opérations d'ordre 2 047 K€
	Autres dépenses 28 K€	Besoin de la section d'investissement 804 K€

Il est à noter que le besoin de la section d'investissement s'entend hors affectation du résultat de 802 K€.

III – L'ANALYSE DU RESULTAT PAR FAMILLE BUDGETAIRE

A) PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat de l'exercice par famille budgétaire se décompose selon le tableau suivant :

Sens	FAMILLE	2018		2019		% REALISE 2019
		BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Dépense	FRAIS DE PERSONNEL	10 539 630	10 334 494	11 894 036	11 356 418	54,0%
	FOURNITURES ET PIECES	3 342 000	3 265 655	3 423 900	3 753 183	17,9%
	SOUS TRAITANCE	2 056 850	1 971 826	2 533 500	2 406 062	11,5%
	VEHICULE	1 263 466	933 559	1 177 697	1 173 550	5,6%
	INFORMATIQUE	876 119	529 424	947 445	451 538	2,1%
	LOCAUX	499 625	438 349	495 818	442 540	2,1%
	EPI PETIT OUTILLAGE	426 208	303 022	454 220	401 139	1,9%
	BUREAU	280 700	224 334	266 060	261 048	1,2%
	EXCEPTIONNEL	191 220	163 342	280 600	213 857	1,0%
	GROS OUTILLAGE	20 000	206 591	263 823	213 600	1,0%
	FRAIS GENERAUX	179 605	131 092	183 820	145 241	0,7%
	PRESTATION	167 150	101 055	189 510	138 151	0,7%
	COMMUNICATION	48 100	58 473	67 850	55 462	0,3%
	Total Dépense	19 890 673	18 661 217	22 178 279	21 011 790	100,0%
Recette	MAIN D'OEUVRE	7 461 159	7 257 753	8 117 209	7 959 751	38,9%
	FOURNITURES ET SOUS					
	TRAITANCE	5 142 280	5 170 438	5 822 585	5 489 874	26,8%
	FORFAIT	1 592 497	1 665 341	2 580 300	1 990 841	9,7%
	FRAIS DE STRUCTURE	1 673 728	1 632 728	1 775 235	1 795 841	8,8%
	FOURNITURES ET PIECES	1 000 000	988 543	1 000 000	996 644	4,9%
	FRAIS DE PERSONNEL	558 255	613 630	820 970	780 587	3,8%
	VEHICULE	209 496	256 573	300 979	352 898	1,7%
	GROS OUTILLAGE	278 100	5 900	389 000	338 762	1,7%
	SENSIBILISATION SOLIDARITE			251 608	250 701	1,2%
	AUTRE	50 000	48 209	168 202	167 386	0,8%
	FRAIS GENERAUX	78 741	93 196	95 420	143 585	0,7%
	INFORMATIQUE			8 565	104 496	0,5%
	LOCAUX	12 000	11 893	23 531	67 181	0,3%
	FONCTION SUPPORT		36 624	200 185	7 482	0,0%
	PRESTATION				7 333	0,0%
	EXCEPTIONNEL	38 664	36 841	223 600	2 912	0,0%
	EXCEDENT	118 184		-		
	STRATEGIE 2100			40 000		
	EPI PETIT OUTILLAGE	13 989	7 703	13 486		
	BUREAU	27 715	13 325	60		
	Total Recette	18 254 807	17 838 698	21 830 935	20 456 272	100,0%
Résultat de l'exercice		- 1 635 866	- 822 519	- 347 344	- 555 518	

Chaque famille budgétaire est présentée en détail au chapitre suivant. Les montants inscrits au budget actualisé, dans ce tableau comme dans le reste de ce document, incluent à la fois le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives. Nous pouvons néanmoins constater ici le poids relatif des différentes familles dans la construction du résultat.

Ainsi, en dépense, 4 familles (frais de personnel, fournitures et pièces, sous-traitance et véhicules) représentent près de 89% des dépenses.

De même, en recettes, 5 familles (main d'œuvre, fourniture et sous-traitance, forfait, frais de structure, fournitures et pièces) représentent également près de 89% des recettes.

B) PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Pour l'investissement la décomposition par famille budgétaire est la suivante :

Sens	Famille	2018		2019		Poids % famille
		BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Dépense	Stock	1 000 000	988 543	1 000 000	995 876	34,9%
	Véhicules	1 374 375	870 073	800 580	881 960	30,9%
	Informatique	1 128 628	276 749	807 785	433 298	15,2%
	Matériel et outillage industriel	403 421	277 046	412 000	429 637	15,1%
	Terrain & locaux	330 000	104 971	439 000	55 835	2,0%
	Prêts	46 952	44 017	29 358	28 142	1,0%
	Mobilier	44 809	35 369	20 000	14 997	0,5%
	Subventions	12 000	11 893	11 891	10 122	0,4%
	Autres investissements	120 000	35 586	41 360	3 799	0,1%
Total Dépense		4 460 185	2 644 248	3 479 254	2 853 665	100,0%
Recette	Stock	922 000	921 567	989 000	988 543	34,7%
	Amortissements	997 123	735 931	1 150 794	945 620	33,2%
	Affectation du résultat			906 551	801 676	28,1%
	Véhicules			111 050	113 035	4,0%
	Autres investissements	15 000		58 000	2 937	0,1%
	Subventions		2 000			0,0%
	Emprunts	1 603 641		1 065 695		0,0%
Total Recette		3 537 764	1 659 498	4 281 091	2 851 812	100,0%
Résultat de l'exercice		- 922 421	- 984 750	801 837	- 1 853	

Nous constatons également une forte concentration des flux sur un petit nombre de familles (stocks, matériel de transport et informatique pour 96% des dépenses ; stock, amortissements et affectation du résultat pour 96% des recettes).

C) PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les familles budgétaires sont étudiées par ordre décroissant d'importance financière.

FRAIS DE PERSONNEL

Cette famille de dépense couvre l'ensemble des dépenses engagées pour la gestion du personnel, soit :

- Les traitements et salaires du personnel, les cotisations sociales afférentes et les impôts et taxes assis sur les salaires, le personnel intérimaire et les mises à disposition du personnel du SDDEA,
- Le versement au CE,
- Les frais de formation et frais de mission du personnel,

- Les prestataires et sous-traitants comme les honoraires de recrutement et les frais d'externalisation de la paie,
- Le contentieux et sa prévention : frais d'avocats, indemnités prudhommales, provisions.

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Masse salariale	10 088 343	9 948 574	11 552 043	10 923 825	- 628 218
Participation à la formation	56 760	56 988	79 611	115 232	35 621
Formations	107 180	83 943	71 920	111 770	39 850
Sous-traitance RH	600	528	60 935	58 040	- 2 895
Honoraires de recrutement	52 900	79 035	34 650	53 009	18 359
Conseil et contentieux RH	183 600	126 694	44 200	45 869	1 669
Vie sociale	36 446	29 231	40 637	33 890	- 6 747
Frais de mission et de déplacement	13 800	9 501	10 040	14 783	4 743
Total Dépense	10 539 630	10 334 494	11 894 036	11 356 418	- 537 618

Cette famille constitue - de loin - le premier poste budgétaire sur le plan financier. Son budget 2019 était en forte hausse par rapport au réalisé 2018 (+1.6 M€). Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la masse salariale. Le budget de masse salariale 2019 intégrait notamment des recrutements pour 643 K€, les avancements et autres revalorisations salariales pour 273 K€, le changement de règle de paye (notamment concernant la prévoyance) pour 68 K€, le paiement des astreintes dans le cadre de CRISEAU pour 33.8K€, l'incidence sur l'ensemble de l'année 2019 des recrutements 2018, le passage à un mois complet pour le 13^{ème} mois.

La hausse constatée en 2019 par rapport à 2018, s'explique pour 334 K€ par le passage à un 13 -ème mois complet, 276 K€ par des augmentations et promotions (dont notamment la démarche « valorisation des compétences ») et le solde par une augmentation des effectifs (dont une part significative de CDD).

Parmi les principales autres explications à l'évolution de cette famille budgétaire :

- Un effort de formation plus important que prévu pour 40 K€,
- Une hausse de la participation pour la formation de 35 K€. Cette dernière suit l'évolution de la masse salariale, raison de sa hausse sur le budget 2019. Le réalisé 2019 est encore plus élevé en raison d'un changement de mode de calcul et du versement désormais d'un acompte pour l'année suivante, régularisée en début d'année suivante,
- Le déploiement de Nibelis, notre nouvel logiciel de gestion RH, qui a engendré une hausse des dépenses de sous-traitance pour 58 K€ environ.

L'effectif en équivalents temps plein, hors agents du SDDEA, s'établit à 241.55 postes, répartis entre les directions de la régie selon les modalités suivantes :

FOURNITURE ET PIÈCES

Cette famille comprend les dépenses suivantes :

- Les achats de matières et fournitures
- Les variations de stock
- Location d'engins de chantier et de matériel

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Matière et fourniture	2 400 000	2 321 778	2 408 900	2 714 463	305 563
Stock	922 000	921 567	989 000	988 543	- 457
Location engin & matériels	20 000	22 310	26 000	50 176	24 176
Total Dépense	3 342 000	3 265 655	3 423 900	3 753 183	329 283

Les dépenses rattachées à cette famille sont directement rattachées aux prestations réalisées pour les COPE et les tiers. Elles font l'objet d'une facturation ultérieure. Il faut donc souligner ici la forte corrélation entre ce poste et celui des recettes facturées. Une analyse spécifique est réalisée dans le résultat par direction.

SOUS-TRAITANCE

Cette famille comprend les prestations sous-traitées devant être facturées :

- Analyses assainissement collectif et eau potable
- Etudes hydrogéologiques
- Relevés topographiques
- Les autres types de sous-traitance, dont le terrassement et le traitement des boues
- L'entretien des espaces verts pour les COPE

DIRECTION / SERVICE	ETP 2018 R	ETP 2019 R
DCAJ	10,06	10,27
DFCG	13,67	13,17
DI	37,33	41,55
DP	18,50	20,41
DRH	3,69	3,72
DRU	22,72	23,58
DSI	9,46	7,68
DT	99,53	102,91
SB	4,35	3,44
SPANC	12,32	14,83

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Terrassement, traitement des boues et autre sous-traitance	1 278 900	1 418 601	1 701 000	1 879 221	178 221
Relevé topographique (CERENE)	200 000	198 279	400 000	264 319	- 135 681
Location gros outillage	260 000	225 782	160 000	101 130	- 58 870
Analyses AC et EP	50 000	56 499	75 000	87 866	12 866
Etude hydrogéologie	200 000		165 000	59 882	- 105 118
Mise sous pli et affranchissement	47 950	38 620	32 500	8 324	- 24 176
Entretien des espaces verts COPE	20 000	34 045		5 320	5 320
Total Dépense	2 056 850	1 971 826	2 533 500	2 406 062	- 127 438

Nous pouvons noter une forte hausse de cette famille par rapport à 2018, même si elle ressort en légère baisse par rapport au budget. Les dépenses rattachées à cette famille sont directement rattachées aux prestations réalisées pour les COPE et les tiers. Elles font l'objet d'une facturation ultérieure. Il faut donc souligner ici la forte corrélation entre ce poste et celui des recettes facturées. Une analyse spécifique est réalisée dans le résultat par direction.

VEHICULE

Cette famille comprend :

- Les amortissements des véhicules
- Le carburant consommé
- La maintenance des véhicules
- Les locations ponctuelles de véhicules
- Les cessions de véhicules
- Les frais de gestion du parc

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Amortissement véhicules	528 461	274 491	329 047	423 707	94 660
Carburant	413 385	383 492	433 000	351 615	- 81 385
Entretien et réparations véhicules	195 850	177 227	198 000	182 173	- 15 827
Cession de véhicule			111 050	113 035	1 985
Assurance	91 350	78 633	83 300	88 486	5 186
Gestion de parc	16 720	13 207	13 400	11 044	- 2 356
Location de véhicules	17 700	6 510	9 900	2 403	- 7 497
Amortissement licence autre				1 087	1 087
Total Dépense	1 263 466	933 559	1 177 697	1 173 550	- 4 147

Cette famille ressort en hausse significative par rapport à 2018 mais conforme au budget 2019. Ces évolutions sont dues :

- Au volume d'achat de véhicules en 2018 (dotation annuelle complète) et 2019 (800 K€ d'achat de matériels de transports) impliquant une hausse de la dotation aux amortissements (95 K€).
- Une baisse des dépenses de carburant en raison de leur réaffectation après analyse approfondie des comptes.

Avant réaffectation, les dépenses de carburant sont en légère baisse par rapport au budget actualisé (419 K€ contre 439 K€). Voici le tableau de synthèse des réaffectations de dépenses de carburant, auparavant intégralement affectées à la famille véhicule :

FAMILLE	SOUS FAMILLE	2018			2019		
		BP	BS	REALISE	BP	BS	REALISE
EPI PETIT OUTILLAGE	Carburant petit outillage						11 057,96
	Péage et frais de gestion						435,00
Total EPI PETIT OUTILLAGE							11 492,96
GROS OUTILLAGE	Carburant gros outillage						53 362,42
	Carburant minipelles	3 100,00	1 900,00	3 890,58	6 000,00		2 493,00
	Péage et frais de gestion						15,00
Total GROS OUTILLAGE							55 870,42
VEHICULE	licence pompe carburant						499,60
	Carburant véhicules	320 885,00	82 500,00	377 137,76	401 200,00	18 800,00	344 654,83
	Péage et frais de gestion	7 100,00	2 900,00	6 353,94	8 900,00	1 100,00	6 460,41
	Redevance pompe carburant				3 000,00		
Total VEHICULE							351 614,84
Total général		331 085,00	87 300,00	387 382,28	419 100,00	19 900,00	418 978,22

INFORMATIQUE

Cette famille comprend :

- Les amortissements des logiciels et matériels informatiques
- Les prestations informatiques
- Le renouvellement annuel de licences logicielles
- Les contrats de maintenance
- Le petit matériel informatique
- La téléphonie fixe
- Internet

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Amortissements informatiques	305 739	204 540	400 915	197 844	- 203 071
Redevances SI	161 300	104 539	211 050	96 129	- 114 921
Internet et ADSL	98 000	71 063	80 000	61 812	- 18 188
Maintenance informatique	130 100	67 764	107 300	34 174	- 73 126
Téléphonie fixe	55 000	46 357	70 000	28 711	- 41 289
Prestations et assistance informatique	58 300	17 107	55 500	21 149	- 34 351
Petit matériel informatique	66 000	16 642	21 000	9 957	- 11 043
Relève - Facturation				1 848	1 848
Autres	1 680	1 414	1 680	86	- 1 766
Total Dépense	876 119	529 424	947 445	451 538	- 495 907

Cette famille s'inscrit en forte baisse tant vis-à-vis du réalisé 2018 que du budget 2019. Cette situation s'explique par :

- Les dotations aux amortissements : ces dernières sont plus faibles que prévues notamment en raison du décalage (et dans une bien moindre mesure d'abandon) de projets sur 2020, dont 413 K€ étaient engagés fin 2019
- Les prestations informatiques : cette sous-famille est en forte baisse, notamment en raison du transfert des dépenses d'impression et de mise sous pli de la DRU dans la famille sous-traitance (12 K€) et du maintien des prestations relative à JVS, l'ancien outil de gestion de la paie

- Internet et ADSL : le budget 2019 a été surévalué et l'analyse approfondie des comptes a conduit à réimputer une partie de la dépense sur d'autres postes
- Maintenance informatique : La forte baisse est due à l'arrêt ou au non-lancement de contrats de maintenance (Land2map, TIBCO, infogérance linux, Majikan). A noter aussi, les factures de E-SEDIT dont le paiement a été suspendu en raison des problèmes récurrents rencontrés avec l'éditeur (12 K€) et une surestimation (15 K€).
- Redevances SI : la forte baisse s'explique ici l'achat de licences prévu mais non réalisé (watchguard, microsoft, varonis, virtualisation), notamment en raison d'une hausse des effectifs plus faible que prévu, et par l'arrêt de logiciels VAMS et MAJIKAN (décision prise après le budget).

LOCAUX

Cette famille comprend pour l'ensemble des locaux utilisés par l'organisme :

- Les amortissements des locaux
- Les assurances
- L'eau et l'énergie
- Les locations immobilières
- La maintenance
- Les taxes locales

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Amortissements locaux	160 955	153 903	158 928	132 789	- 26 139
Maintenance locaux	114 860	86 614	131 700	118 526	- 13 174
Location immobilière	97 250	90 041	97 300	103 030	5 730
Eau & énergie	78 760	65 609	59 340	44 043	- 15 297
Taxes locales	26 800	28 452	28 550	28 367	- 183
Assurance	8 000	7 951	10 000	8 900	- 1 100
Autres matières et fournitures sites	13 000	5 778	10 000	6 884	- 3 116
Total Dépense	499 625	438 349	495 818	442 540	- 53 278

Cette famille ressort en baisse significative par rapport au budget 2019, principalement en raison de la baisse des dotations aux amortissements, réaffectée sur d'autres familles après l'analyse approfondie des comptes.

EPI ET PETIT OUTILLAGE

Cette famille comprend les dépenses suivantes :

- Les achats et location d'Equipements de Protection Individuelle ou de petit outillage,
- Leur maintenance,
- Les dotations aux amortissements,
- Les achats, location et licences liés à la relève,
- La téléphonie mobile et remboursement d'astreinte téléphonique,
- Le carburant consommé

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Achats & location EPI - Petit outillage	245 200	177 925	238 000	174 995	- 63 005
Amortissements EPI & petit outillage	1 958	1 475	44 520	66 333	21 813
Téléphonie mobile	56 000	56 721	62 000	51 643	- 10 357
Maintenance petit outillage	67 550	28 621	70 000	43 147	- 26 853
Remboursement astreinte téléphonique	20 000	16 209	21 650	21 650	0
Relève - Facturation	15 800	9 100	4 550	11 699	7 149
Carburant				11 493	11 493
Autres matières et fournitures chantiers	18 000	11 028	11 000	4 543	- 6 457
Redevance carte professionnelle	1 700	1 944	2 500	259	- 2 241
Total Dépense	426 208	303 022	454 220	385 762	- 68 458

Le réalisé 2019 de cette famille ressort en nette hausse tant en comparaison du budget 2019 que du réalisé 2019. Cette évolution s'explique principalement par :

- Une surévaluation de la prévision d'achats d'EPI pour 60 K€, alors que le réalisé 2019 est quasiment stable par rapport à 2018.
- Une hausse des dotations aux amortissements suite à une analyse approfondie des comptes 2019 et à un effort significatif d'acquisition de petit outillage,
- Le rattachement des dépenses de carburant à cette famille suite à cette même analyse,
- Un poste de téléphonie mobile dont le budget 2019 avait été majoré, notamment en raison de l'augmentation des effectifs, mais qui ressort en baisse après l'analyse approfondie citée précédemment,

BUREAU

Cette famille couvre les dépenses suivantes :

- Les dépenses relatives aux impressions (papier, cartouches d'encre, amortissement et location de matériel, imprimés...),
- La mise sous pli et l'affranchissement,
- Les livres et abonnements,
- Amortissements des mobiliers de bureau,
- La collecte du courrier,

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Impressions	144 500	106 248	133 660	97 961	- 35 699
Mise sous pli et affranchissement	71 780	61 417	64 650	66 772	2 122
Amortissements mobilier				33 970	33 970
Livres & abonnements	24 250	26 893	29 400	28 116	- 1 284
Sogelink DT/DICT	18 000	12 710	19 000	15 477	- 3 523
Collecte du courrier	6 960	6 957	7 200	7 117	- 84
Cotisation XPL X DEMAT	10 000	6 006	8 000	6 779	- 1 221
Indemnité au comptable et régisseur	3 000	3 076	3 000	3 892	892
Autres	2 210	1 026	1 150	965	- 185
Total Dépense	280 700	224 334	266 060	261 048	- 5 012

Pour cette famille, le réalisé 2019 ressort assez proche de son budget. Cette stabilité apparente masque néanmoins les évolutions suivantes :

- Le budget des impressions, évalué en hausse significative, a un réalisé significativement inférieur au budget (36 K€). Ce poste est même inférieur au réalisé 2018, ce qui marque les progrès de la dématérialisation dans l'organisme.
- Par ailleurs, une analyse approfondie du réalisé 2019 a permis de réaffecter les dotations aux amortissements relatifs au mobilier et autres matériels de bureau sur cette famille alors qu'ils étaient auparavant inclus dans d'autres familles pour 33 K€ environ.

EXCEPTIONNEL

Cette famille comprend notamment :

- Les créances admises en non-valeur,
- Les titres annulés

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Titres annulés (erreurs de facturation)	191 220	162 872	260 000	193 771	- 66 229
Sinistre autres			13 600	13 541	- 59
Créances admises en non valeur		470	7 000	6 544	- 456
ARRONDI				2	2
Total Dépense	191 220	163 342	280 600	213 857	- 66 743

Les dépenses de nature exceptionnelle sont difficiles à prévoir. Il est à noter que les titres annulés peuvent l'être pour plusieurs raisons, notamment des changements d'imputation ou de débiteur (cas des affaires commencées avant transfert de compétence).

GROS OUTILLAGE

Cette famille comprend :

- La location du gros outillage
- Les amortissements du gros outillage acquis
- Sa maintenance
- La gestion du parc
- Le carburant consommé par le gros outillage

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Gestion de parc			600	895	295
Location gros outillage		40 051	40 000	49 713	9 713
Maintenance Gros Outillage	15 000	60 966		23 412	23 412
Carburant	5 000	3 891	6 000	55 870	49 870
Amortissements gros outillage		101 683	217 223	83 710	- 133 513
Total Dépense	20 000	206 591	263 823	213 600	- 50 223

Cette famille est en forte baisse par rapport au budget 2019 mais en hausse limitée par rapport au réalisé 2018. Cette situation s'explique principalement par :

- Les dotations aux amortissements : le budget 2019 inclut 312 K€ de transfert d'actif en 2019 qui ont été facturés en 2020. Par ailleurs, une partie des dépenses ont été réimputées suite à l'analyse approfondie des comptes
- Les dépenses de carburant ont été réimputées suite à l'analyse approfondie des comptes
- Le poste maintenance de Gros Outillage n'avait pas été budgété.

FRAIS GENERAUX

Cette famille comprend les dépenses suivantes :

- Frais d'appel d'offre
- Frais juridiques (avocats, notaires...)
- Assurance
- Subventions versées
- Cotisations diverses

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Assurance	88 905	86 479	97 700	96 912	- 788
Frais d'appel d'offre	15 000	9 399	15 220	16 759	1 539
Frais juridiques	36 000	4 752	52 000	14 144	- 37 856
Contribution sociale de solidarité	14 900	14 898	11 000	9 798	- 1 202
Honoraires d'expert des métiers de l'eau	1 000	1 000		3 710	3 710
Cotisation FNCCR	6 600	5 067	5 700	2 767	- 2 933
Cotisation CEIA	200	700	700	700	-
Cotisation RGPD (AFCDP)		450	500	450	- 50
Remboursement de frais élus	7 000	1 238	1 000		- 1 000
Subventions versées	10 000	7 110	-		-
Total Dépense	179 605	131 092	183 820	145 241	- 38 579

Cette famille avait un budget 2019 en forte hausse par rapport au réalisé 2018 notamment en raison d'une hausse des frais juridiques (+ 47K€), d'assurance (+ 11 K€) et d'appel d'offre (+7 K€). la nette baisse du réalisé 2019 par rapport au budget s'explique principalement en raison des frais juridiques engagés (- 38K€).

PRESTATION

Cette famille comprend les prestations sous-traitées non facturées :

- Etudes et recherches
- Conseil
- L'assurance responsabilité civile

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Conseil & Consultants	105 000	63 267	78 000	59 533	- 18 467
Connaissance ressource en eau	5 000	500	55 000	46 451	- 8 549
Etude 0 phyto	30 000	18 240	29 610	26 370	- 3 240
TOPKAPI				15 377	15 377
Assurance	5 850	5 675	15 200	5 681	- 9 519
Autres prestations	9 300	4 975	11 700	116	- 11 584
Audit RGPD (règlement général sur la protection de la donnée)			-		-
Donnée numérique maîtrise d'œuvre (IGN, METEO FRANCE)	12 000	7 703	-		-
Etude STRATEAU			-		-
Etude hydrogéologie				-	-
Honoraires juridiques autres		695			-
Total Dépense	167 150	101 055	189 510	153 528	- 35 982

La forte hausse entre le réalisé 2018 et 2019 de cette famille est liée à l'étude BRGM. Le réalisé 2019 est significativement inférieur au budget 2019 en raison du coût des études inférieurs à ceux initialement prévus.

COMMUNICATION

Cette famille comprend les dépenses suivantes :

- Evènementiel et supports de communication,
- Frais de réunion du personnel,
- Communication institutionnelle et le RPQS,

SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
	BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Communication institutionnelle et réceptions	26 500	32 240	32 550	19 997	- 12 553
Communication et évènementiel	16 600	10 100	17 200	13 570	- 3 630
RPQS (Rapport sur le prix et la qualité des services)	5 000	4 911	5 500	11 730	6 230
Réunion du personnel		11 222	12 600	10 165	- 2 435
Total Dépense	48 100	58 473	67 850	55 462	- 12 388

L'évolution de cette famille s'explique par le séminaire plan stratégique 2100 qui avait été budgété pour environ 12 K€, qui a été reporté sur 2020.

D) PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Recettes affectées

FAMILLE	SOUS FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
		BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
MAIN D'OEUVRE	Facturation de main d'œuvre	7 461 159	7 257 753	8 117 209	7 950 166	- 167 043
	Facturation forage et hydrogéologie				9 585	9 585
	Total MAIN D'OEUVRE	7 461 159	7 257 753	8 117 209	7 959 751	- 157 458
FOURNITURES ET SOUS TRAITANCE	Facturation fournitures et sous-traitance	4 604 030	4 946 993	5 058 485	5 256 054	197 569
	Facturation des relevés topographiques CERENE	205 000	206 283	468 000	159 578	- 308 422
	Facturation d'analyses d'eau	58 500	17 162	33 700	48 105	14 405
	Autres Facturations			23 400	26 136	2 736
	Facturation forage et hydrogéologie	274 750		239 000		- 239 000
	Total FOURNITURES ET SOUS TRAITANCE	5 142 280	5 170 438	5 822 585	5 489 874	- 332 711
FORFAIT	Facturation gestion des abonnés	711 318	623 921	719 900	719 903	3
	Facturation prestation comptable et budgétaire	427 212	439 199	425 150	423 568	- 1 582
	Facturation supervision des ouvrages	205 225	220 761	275 000	267 986	- 7 014
	Facturation d'astreinte	134 536	134 536	173 400	173 282	- 118
	Facturation protection juridique des captages	48 606	27 649	- 30 000	146 946	176 946
	Facturation de plan branchement et casse		123 789	52 300	91 477	39 177
	Facturation réponse aux DT DICT		73 486		74 712	74 712
	Facturation forfait emménagement			48 600	33 640	- 14 960
	Facturation forfait débit pollution 24h				31 226	31 226
	Facturation AC & EP		15 346	32 920	23 699	- 9 221
	Facturation d'indicateurs de performance		6 654		5 325	5 325
	Facturation de contrôles microbiologiques				1 258	1 258
	Facturation de main d'œuvre	65 600			- 2 181	- 2 181
	Total FORFAIT	1 592 497	1 665 341	1 697 270	1 990 841	293 571
GROS OUTILLAGE	Facturation location d'outillage	247 100		324 000	262 362	- 61 638
	Total GROS OUTILLAGE	247 100		324 000	262 362	- 61 638
	Total Recette	14 443 035	14 093 533	15 961 064	15 702 827	- 258 237

Nous pouvons constater que les facturations de main d'œuvre, première famille de recette affectées, ressortent en légère baisse par rapport au budget.

Les facturations de fournitures et sous-traitance sont en baisse significative par rapport au budget pour 2 raisons principales :

- Les facturations de forage et hydrogéologie sont désormais facturées directement au budget annexe, à l'exception de la main d'œuvre de la régie correspondante qui fait l'objet d'une facturation (239 K€)
- Les facturations de relevés topographiques sont en nette baisse par rapport au budget (- 308K€).

L'évolution des facturations doit être mise en perspective des dépenses affectables engagées, ce qui a été réalisé lors de l'analyse des résultats par direction

2) Les autres recettes

Sens	FAMILLE	2018		2019		ECART / BUDGET
		BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Recette	FRAIS DE STRUCTURE	1 673 728	1 632 728	1 775 235	1 795 841	142 508
	FOURNITURES ET PIECES	1 000 000	988 543	1 000 000	996 644	11 457
	FRAIS DE PERSONNEL	558 255	613 630	820 970	780 587	207 340
	VEHICULE	209 496	256 573	300 979	352 898	44 406
	SENSIBILISATION SOLIDARITE			251 608	250 701	251 608
	AUTRE	50 000	48 209	168 202	167 386	119 993
	FRAIS GENERAUX	78 741	93 196	95 420	143 585	2 224
	INFORMATIQUE			8 565	104 496	8 565
	GROS OUTILLAGE	31 000	5 900	65 000	76 400	59 100
	LOCAUX	12 000	11 893	23 531	67 181	11 638
	FONCTION SUPPORT		36 624	200 185	7 482	163 561
	PRESTATION				7 333	
	EXCEPTIONNEL	38 664	36 841	223 600	2 912	186 759
	EXCEDENT	118 184		-		-
	STRATEGIE 2100			40 000		40 000
	FORFAIT			883 030		883 030
	BUREAU	27 715	13 325	60		- 13 265
	EPI PETIT OUTILLAGE	13 989	7 703	13 486		5 783
Total Recette		3 811 771	3 745 165	5 869 871	4 753 445	2 124 706

Il faut noter ici le poids relatif important des frais de structure. De même, la famille sensibilisation à la solidarité atteint un niveau significatif.

Pour les autres familles, les postes correspondent soit à des réductions de charge, soit à des refacturations au réel.

E) PRESENTATION DETAILLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sens	Famille	2018		2019		ECART / BUDGET
		BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Dépense	Terrains et locaux	450 000	140 558	412 011	59 634	- 352 377
	Informatique	1 128 628	276 749	1 007 311	433 298	- 574 013
	Véhicules	1 374 375	870 073	1 239 441	881 960	- 357 481
	Matériel et outillage	403 421	277 046	498 748	429 637	- 69 111
	industriel					
	Mobilier	44 809	35 369	20 000	14 997	- 5 004
	Prêts	46 952	44 017	29 358	28 142	- 1 216
	Stock	1 000 000	988 543	1 000 000	995 876	- 4 124
	Subventions	12 000	11 893	11 891	10 122	- 1 768
	Total Dépense	4 460 185	2 644 248	4 218 760	2 853 665	- 1 365 095

On notera pour les dépenses d'investissement :

- Le poids important des stocks,
- Un réalisé de matériel de transport élevé, supérieur au budgété, bien que 312 K€ pour 2 camions grue livrés en 2019 ont été facturés en 2020. Cela s'explique notamment par un renouvellement significatif et une hausse du parc de véhicules (13 fourgons pour 372 K€ aménagements compris, 129 K€ pour 4 camions bennes, fourgonnette...),
- Un réalisé en informatique largement inférieur au budgété. La principale explication se situe dans le décalage de projets, engagés à fin 2019 pour 413 K€ (dont 250 K€ pour le changement d'infrastructure réseau, 70 K€ pour les licences Microsoft Server, 56 K€ pour le changement de système de sauvegarde et 37 K€ de virtualisation des serveurs).
- Le niveau significatif du matériel et outillage industriel (dont 8 mini-pelles pour 215 K€, 40 K€ de tracteurs, 25 K€ de panneaux de signalisation).

F) **PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Sens	Familie	2018		2019		ECART / BUDGET
		BUDGET ACTUALISE	REALISE	BUDGET ACTUALISE	REALISE	
Recette	Affectation du résultat			906 551	801 676	- 104 875
	Terrains et locaux	15 000		58 000	2 937	- 55 063
	Emprunts	1 603 641		1 065 695		
	Véhicules			111 050	113 035	1 985
	Stock	922 000	921 567	989 000	988 543	- 457
	Amortissements	997 123	735 931	1 150 794	945 620	- 205 174
	Subventions		2 000			
Total Recette		3 537 764	1 659 498	4 281 091	2 851 812	- 1 429 278

On notera pour les recettes d'investissement :

- Le poids relatif important des stocks,
- La baisse significative des dotations aux amortissements par rapport au budget, principalement liée au décalage des projets informatiques et de la comptabilisation des camions grues,
- L'affectation du résultat rendue nécessaire en 2019 par un solde d'investissement négatif en 2018,
- Les recettes liées aux matériels de transport qui correspondent à des cessions d'actif.

IV – LES RESULTATS PAR DIRECTION

A) DIRECTION INDUSTRIELLE

	2018			2019						2019/2018					
	REALISE			BUDGET	REALISE			ECARTS REALISE/BUDGET		ECARTS REALISE					
	RECETTES			RECETTES			RECETTES			RECETTES					
	QTES	PU	€	QTES	PU	€	QTES	PU	€	QTES	PU	€			
MAIN D'ŒUVRE	29 954	50,65	1 517 284	38 862	48,56	1 887 000	33 523	53,62	1 797 380	-5 339	-	-89 620	3 569	-	280 096
FACTURATION SUPERVISION			220 761			275 000			267 986			-7 014			47 225
FACTURATION GROS OUTILLAGE			0			92 000			60 950			-31 050			60 950
FACTURATION BILAN POLLUTION			0			0			31 226			31 226			31 226
FACTURATION FRAIS DE STRUCTURE			25 251			52 942			53 557			615			28 306
FACTURATION FORFAITAIRE			0			-55 710			0			55 710			0
FACTURATION FORFAIT ASTREINTE			64 557			52 100			51 985			-115			-12 572
TOTAL DES RECETTES			1 827 853			2 303 332			2 263 084			-40 248			435 231
	DEPENSES			DEPENSES			DEPENSES			DEPENSES			DEPENSES		
FRAIS DE PERSONNEL			1 250 630			1 649 026			1 514 143			-134 883			263 513
VEHICULE			173 980			191 471			214 832			23 361			40 852
EPI PETIT OUTILLAGE			81 636			115 001			120 330			5 329			38 694
GROS OUTILLAGE			14 590			5 640			15 943			10 303			1 353
PRESTATION			611			0			24			24			-587
BUREAU			639			84			77			-7			-562
FRAIS GENERAUX			0			0			0			0			0
INFORMATIQUE			24 876			49 102			47 961			-1 141			23 085
COMMUNICATION			0			0			0			0			0
SOUS TRAITANCE			0			0			0			0			0
FONCTION SUPPORT			222 606			311 321			255 358			-55 963			32 752
DIRECTION ET SUPPORT DI			0			0			0			0			0
EXCEPTIONNEL			2 729			1 600			6 978			5 378			4 249
TOTAL DES DEPENSES			1 772 297			2 323 245			2 175 646			-147 599			403 349
	RESULTAT			RESULTAT			RESULTAT			RESULTAT			RESULTAT		
	55 556			-19 913			87 438			107 351			31 882		

Nous constatons une augmentation du résultat d'exploitation de + 32 k€ par rapport à N-1 et de + 107 k€ par rapport au budget.

1) Variation du Chiffre d'affaires de la Direction industrielle

La hausse du chiffre d'affaire se décompose en :

- Une augmentation du chiffre d'affaires main d'œuvre de + 280 k€ par rapport à N-1 (-90 k€ par rapport au budget)

L'écart par rapport à 2018 s'explique par une augmentation du nombre d'heures vendues : + 3 569 h (+ 11,9%), soit + 280 k€ (+ 18.5 %).

Par rapport au budget, l'augmentation du prix moyen horaire de 48,56 € à 53,62 € est liée au volume de vente d'heures majorées (dépannage + collectivités et tiers) plus élevé qu'estimé au budget.

Analyse par typologie de client :

	Heures normales		Heures majorées		Total	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%
COPE	27 768	83%	1 657	5%	29 425	88%
Collectivités et tiers	3 731	11%	469	1%	4 200	12%
TOTAL	31 499	94%	2 126	6%	33 625	
	Heures normales en k€		Heures majorées en k€		Total	
	k€	%	k€	%	k€	%
COPE	1 410	79%	116	6%	1 526	85%
Collectivités et tiers	225	13%	37	2%	262	15%
TOTAL	1 635	91%	153	9%	1 788	

- Une augmentation du chiffre d'affaires lié aux prestations de supervision : +47 k€ par rapport à N-1 et -7 k€ par rapport au budget.

Cette augmentation est principalement due à la mise en place de la supervision des ouvrages sur d'avantage de COPE qu'en 2018 et à une légère augmentation des prix unitaires entre 2018 et 2019 de + 3 %.

- Une affectation plus précise des ventes d'outillages interne : + 61 k€ par rapport à N-1 et – 31 k€ par rapport au BP.

En effet auparavant la vente d'outillage interne était affectée au service achat alors que les dépenses liées à l'outillage interne étaient affectées à la Direction des Territoires ou à la Direction Industrielle.

- La mise en place de tarifs « débit pollution 24 h » sur l'année 2019, non budgétée au moment du BP 2019 et dont le chiffre d'affaires s'élève à 31 k€.

2) Variation des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel évoluent de + 263 k€ par rapport à 2018 (+21 %) et de – 135 k€ par rapport au budget. Le poids relatif des facturations de main d'œuvre, et donc des frais de personnel, implique un impact significatif de l'évolution des frais de personnel évoqué précédemment (13^{ème}

mois, augmentations...), d'autant plus que la direction a bénéficié d'une augmentation des effectifs de 2,2 ETP.

Typologie des effectifs de la Direction Industrielle (sans prendre en compte les agents fonctionnaire du SDDEA) :

Qualificatif	ETP 2018	ETP 2019
DIRECTEUR	0,55	0,85
ADMINISTRATIF	-	0,49
CHEF SERVICE/CHEF CENTRE/CHEF PROJET	3,02	3,00
ADJOINT CHEF CENTRE	3,51	2,95
AGENT TECHNIQUE / AGENT RIVIERE	8,00	8,22
ELECTRO/AUTOMATICIEN	5,86	7,57
TECHNICIEN/TECHNICIEN RIVIERE	8,15	8,22
Total général	29,09	31,31

3) Variations des autres dépenses

Les dépenses de véhicules augmentent de 41 k€ par rapport à 2018 et 23 k€ par rapport au budget. Cela s'explique principalement par :

- Une hausse de la dotation aux amortissements de 54 k€ par rapport à 2018 (dotation d'un an pour les véhicules acquis en 2018 et l'acquisition de nouveaux véhicules en 2019),
- La hausse de l'entretien des véhicules de 11 k€ par rapport à 2018, trouvant son origine dans l'affectation des dépenses de véhicule auparavant fait sur le service support « MECANIQUE » alors qu'en 2019, les dépenses ont toutes affectés au véhicule, à l'agent, au service à la direction.
- Compensés par une diminution des frais de carburants de 10 k€ (dépenses réaffectées)

Les dépenses d'outillages (Petit outillage / gros outillage / EPI) augmentent de + 39k€ par rapport à 2018 et de + 15 k€ par rapport au budget. En 2019, les dépenses en outillages ont été affectées plus finement tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

Une variation de l'affectation des fonctions supports de + 32 k€ par rapport à 2018 et de - 56 k€ par rapport au budget.

Les fonctions évoluent en fonction de ce que nous avons pu évoquer précédemment, avec 2 spécificités :

- Une diminution de l'affectation Mécanique par rapport à 2018 et au BP 2019, car les dépenses ont été affectées directement au service utilisateur.
- Une augmentation de l'affectation Service comptabilité car la DI a sollicité d'avantage le service finance en 2019 qu'en 2018 notamment avec la mise en place de SORTIE.

Finalement, le prix de revient horaire se décompose de la façon suivante :

PRIX DE REVIENTHoraire ENVIRONNE - REALISE 2019

	MOYENNE	
HEURES AFFECTEES	33 523	
FRAIS DE PERSONNEL	36,35	69%
VEHICULE	6,09	12%
EPI ET OUTILLAGE	2,59	5%
INFORMATIQUE	0,32	1%
FONCTION SUPPORT	5,49	10%
DIRECTION ET SUPPORT DI	1,91	4%
AUTRES CHARGES	0,00	0%
	52,76	100%

B) SERVICE ACHATS

	2018		2019		2019/2018	
	REALISE		BUDGET	REALISE	ECARTS REALISE/BUDGET	ECARTS REALISE
	RECETTES		RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
	€		€	€	€	€
FOURNITURES ET SOUS TRAITANCE	4 946 993		5 058 485	5 281 974	223 489	334 981
VARIATION DE STOCK	66 976		11 000	8 101	-2 899	-58 875
TOTAL DES RECETTES	5 013 969		5 069 485	5 290 075	220 590	276 106
	ACHATS		ACHATS	ACHATS	ACHATS	ACHATS
FOURNITURES ET SOUS TRAITANCE	4 046 572		4 287 000	4 728 642	441 642	682 070
	MARGE SUR ACHATS		MARGE SUR ACHATS	MARGE SUR ACHATS	MARGE SUR ACHATS	MARGE SUR ACHATS
	23,91%	967 397	18,25%	561 433	-221 052	-405 964
	AUTRES DEPENSES		AUTRES DEPENSES	AUTRES DEPENSES	AUTRES DEPENSES	AUTRES DEPENSES
FRAIS DE PERSONNEL	351 510		527 417	445 179	-82 238	93 669
VEHICULE	10 668		25 856	20 393	-5 463	9 725
EPI PETIT OUTILLAGE	1 761		10 800	6 559	-4 241	4 798
GROS OUTILLAGE					0	0
PRESTATION			11 100	308	-10 792	308
BUREAU	-256		-968	9 619	10 587	9 875
FRAIS GENERAUX				9 690	9 690	9 690
INFORMATIQUE	1 074				0	-1 074
COMMUNICATION					0	0
SOUS TRAITANCE					0	0
FONCTION SUPPORT	134 332		92 724	72 185	-20 539	-62 147
EXCEPTIONNEL	-4 071		-2 500	106 807	109 307	110 878
TOTAL DES AUTRES DEPENSES	495 018		664 429	670 740	6 311	175 722
	RESULTAT		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	472 379		118 056	-109 307	-227 363	-581 686

Le résultat d'exploitation du service des achats s'établit à - 109 k€ contre +472 k€ en réalisé 2018 et 118 k€ au budget 2019.

Il convient de préciser qu'en 2018, le résultat du service achat emportait le chiffre d'affaires des locations d'outillages internes pour environ 280 k€. En 2019, le chiffre d'affaires des locations d'outillages interne a été affecté à la DI et à la DT pour un montant de 263 k€.

En retraitant cette information de la marge sur achat, l'écart sur marge sur achat entre 2018 et 2019 n'est plus que de 125 k€ contre 405 k€ sans retraitement.

- Frais de personnel : + 93 k€ par rapport à 2018 – 82 k€ par rapport au budget

L'augmentation des frais de personnel s'explique par une augmentation des effectifs + 1,8 ETP suite à des changements d'imputation analytique (un agent du service finance, entièrement dédié au service Moyens industriel, a été affecté à 100 % analytiquement au service moyen industriel et un agent du service marché a été affecté à hauteur de 50 % au service moyen industriel dans le cadre des marchés passés pour les la DT et la DI).

- Fonction support : - 62 k€ par rapport à 2018 et – 20 k€ par rapport au BP

La diminution des frais support s'explique par le changement d'imputation des frais support service Finance. En 2018, les frais FINANCE SUPPORT étaient imputés au poids des dépenses au chapitre 011 à chacune des directions. Le service achat était celui qui supportait le plus de charges. Un agent du service support a été identifié comme travaillant exclusivement pour le service achat, alors cet agent a été imputé comme mentionné ci-dessus à 100 % au service moyen industriel.

- Exceptionnel : + 111 k€ par rapport à 2018. Ce poste est composé d'annulation de titre sur exercice antérieur.

C) DIRECTION DES TERRITOIRES

	2018			2019						2019/2018					
	REALISE			BUDGET		REALISE		ECARTS REALISE/BUDGET		ECARTS REALISE					
	RECETTES			RECETTES			RECETTES			RECETTES					
	QTES	PU	€	QTES	PU	€	QTES	PU	€	QTES	PU	€			
MAIN D'ŒUVRE	110 695	47,09	5 212 375	121 803	47,09	5 736 000	118 222	47,55	5 621 843	-3 581	-	-114 157	7 527	-	409 468
FACTURATION GROS OUTILLAGE			5 900			232 000			201 413			-30 587			195 513
FACTURATION FRAIS DE STRUCTURE			247 521			263 123			266 178			3 055			18 657
AUTRES FACTURATIONS			175 062			724 190			269 938			-454 252			94 876
TOTAL DES RECETTES			5 640 858			6 955 313			6 359 372			-595 941			718 514
	DEPENSES			DEPENSES			DEPENSES			DEPENSES			DEPENSES		
FRAIS DE PERSONNEL			4 145 159			4 721 202			4 463 586			-257 616			318 427
VEHICULE			313 747			461 553			547 542			85 989			233 795
FOURNITURES ET PIECES			10 350			0			0			0			-10 350
EPI PETIT OUTILLAGE			181 909			248 692			222 371			-26 321			40 462
GROS OUTILLAGE			140 836			191 520			117 482			-74 038			-23 354
PRESTATION			1 075			250			453			203			-622
BUREAU			6 941			12 135			14 706			2 571			7 765
FRAIS GENERAUX			0			0			475			475			475
INFORMATIQUE			21 326			8 909			28 720			19 811			7 394
COMMUNICATION			499			0			0			0			-499
PERSONNEL COPE			5 398			0			6 420			6 420			1 022
FONCTION SUPPORT			747 934			949 375			741 798			-207 577			-6 136
EXCEPTIONNEL			157 879			258 400			82 551			-175 849			-75 328
TOTAL DES DEPENSES			5 733 053			6 852 036			6 226 104			-625 932			493 051
	RESULTAT			RESULTAT			RESULTAT			RESULTAT			RESULTAT		
	-		92 195			103 277			133 268			29 991			225 463

Nous constatons une augmentation du résultat d'exploitation de + 226 k€ par rapport à N-1 et de + 35 k€ par rapport.

1) Variation du chiffre d'affaires

- Une augmentation du chiffre d'affaires main d'œuvre de + 409 k€ par rapport à N-1 (-114 k€ par rapport au budget)
 - o Par rapport à 2018, une augmentation du nombre d'heures vendues : + 7 527 h (+ 6,8%) soit + 409 k€ (+ 7.8 %)
 - o Par rapport au budget, une augmentation du prix moyen horaire de de 47.09 € à 47.55 €. Par ailleurs, nous constatons – 3 581 h soit – 3 % en volume d'heures et – 114 k€ soit – 2 % en chiffre d'affaires. Cela est dû à la vente de plus d'heures majorées (dépannage + collectivités et tiers) qu'estimé au budget

Pour l'année 2019, le chiffre d'affaires lié à la vente de main d'œuvre est décomposé de la façon suivante :

Analyse par typologie de client :

	Heures normales		Heures majorées		Total	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%
COPE	82 886	70%	3 983	3%	86 869	73%
Collectivités et tiers	30 499	26%	854	1%	31 353	27%
TOTAL	113 385	96%	4 837	4%	118 222	
	Heures normales en k€		Heures majorées en k€		Total	
	k€	%	k€	%	k€	%
COPE	3 694	3%	223	0%	3 917	70%
Collectivités et tiers	1 621	1%	53	0%	1 674	30%
TOTAL	5 315	95%	276	5%	5 591	

- Une affectation plus précise des ventes d'outillages interne : + 195 k€ par rapport à N-1 et - 30 k€ par rapport au budget

En effet, la vente d'outillage interne était auparavant affectée au service achat alors que les dépenses liées à l'outillage interne étaient affectées à la Direction des Territoires ou à la Direction Industrielle.

- Une évolution du chiffre d'affaires des autres prestations de +95 K€ par rapport à 2018 et - 454 K€ par rapport au budget. La hausse par rapport à 2018 s'explique pour 51 K€ par

l'augmentation du forfait astreinte en relation avec la réévaluation des indemnités d'astreinte sur 2019 (passage de 159.2 € à 205 € en moyenne). La baisse par rapport au budget est due à une surévaluation compensée pour l'essentiel par la baisse des dépenses de personnel, de gros outillage et de petit outillage.

2) Variation des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel évoluent de + 318 k€ par rapport à 2018 (+7.7 %) et de – 257 k€ par rapport au budget. Le poids relatif des facturations de main d'œuvre, et donc des frais de personnel, implique un impact significatif de l'évolution des frais de personnel évoqué précédemment (13^{ème} mois, augmentations...), d'autant plus que la direction a bénéficié d'une augmentation des effectifs de 3,13 ETP.

Typologie des effectifs de la Direction des Territoires (sans prendre en compte les agents fonctionnaire du SDDEA) :

Étiquettes de lignes	Somme de ETP 2018	Somme de ETP 2019
DT	99,46	102,59
DIRECTEUR	2,85	3,80
CHEF SERVICE/CHEF CENTRE/CHEF PROJET	7,89	7,07
ADJOINT CHEF CENTRE	6,39	7,17
ADMINISTRATIF	11,58	10,59
AGENT TECHNIQUE / AGENT RIVIERE	58,29	60,78
RELEVEUR	9,73	11,67
ELECTRO/AUTOMATICIEN	1,72	0,50
TECHNICIEN/TECHNICIEN RIVIERE	1,01	1,01
(vide)		
Total général	99,46	102,59

3) Variation des autres dépenses

- Une augmentation des dépenses de véhicules : + 233 k€ par rapport à 2018 et + 86 k€ par rapport au budget. Outre les motifs cités précédemment, l'entretien des véhicules augmente de 112 k€ par rapport à 2018, en raison de l'affectation des dépenses de véhicule à l'agent, alors qu'elles étaient auparavant affectées au service support « MECANIQUE ».
- Une variation des dépenses d'outillages (Petit outillage / gros outillage / EPI) de + 18 k€ par rapport à 2018 et de – 100 k€ par rapport au budget.
- Une variation de l'affectation des fonctions supports de – 6 k€ par rapport à 2018 et de – 207 k€ par rapport au budget. Au-delà des variations précédemment citées, cette augmentation est liée à l'affectation de certaines dépenses sur la Direction RH (prestation de paie Nibelis, médecine du travail) et non à la DT. Augmentation de l'affectation Service comptabilité car la DT a sollicité d'avantage le service finance en 2019 qu'en 2018 notamment avec la mise en place de SORTIE.
- Une diminution des dépenses exceptionnelles de 75 k€ par rapport à 2018 et de 176 k€ par rapport au budget 2019. Ces dépenses correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs

D) DIRECTION DU PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE					
CONSOLIDE					
	2018	2019			2019/2018
	REALISE	BUDGET	REALISE	ECARTS REALISE/BUDGET	ECARTS REALISE
	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
	€	€	€	€	€
MAIN D'ŒUVRE	402 759	614 359	394 540	-219 819	-8 219
FACTURATION FORFAIT	246 924	525 688	350 158	-175 530	103 234
FACTURATION FOURNITURES ET SOUS TRAITANCE	223 445	764 100	207 899	-556 201	-15 546
FACTURATION FRAIS DE STRUCTURE	225 203	213 483	215 960	2 477	-9 243
ENCAISSEMENT DE SUBVENTIONS	0	29 370	59 820	30 450	59 820
AFFECTATION SENSIBILISATION SOLIDARITE		0	21 795	21 795	
FACTURATION STRATEGIE 2100	0	40 000	0	-40 000	0
TOTAL DES RECETTES	1 098 331	2 187 000	1 250 172	-936 828	130 046
	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES
FRAIS DE PERSONNEL	869 151	1 163 441	1 012 316	-151 125	143 165
VEHICULE	23 456	20 962	25 412	4 450	1 956
EPI PETIT OUTILLAGE	9 899	21 345	10 727	-10 618	828
GROS OUTILLAGE	109	0	0	0	-109
PRESTATION	31 942	99 560	70 938	-28 622	38 996
BUREAU	13 374	9 900	11 597	1 697	-1 777
FRAIS GENERAUX	1 659	500	3 594	3 094	1 935
INFORMATIQUE	19 659	21 716	18 368	-3 348	-1 291
COMMUNICATION	0	0	0	0	0
SOUS TRAITANCE	244 611	660 000	407 717	-252 283	163 106
FONCTION SUPPORT	144 353	237 905	188 681	-49 224	44 328
DIRECTION ET SUPPORT DP	0	0	0	0	0
EXCEPTIONNEL	1 039	-2 100	4 279	6 379	3 240
TOTAL DES DEPENSES	1 359 252	2 233 229	1 753 629	-479 600	394 377
	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	-260 921	-46 229	-503 457	-457 228	-264 331

Nous constatons une diminution du résultat d'exploitation de - 264 k€ par rapport à 2018 et de - 457 k€ par rapport au budget.

1) Variation du Chiffre d'Affaires

La variation du chiffre d'affaires de + 130 k€ par rapport à 2018 et de - 937 k€ par rapport au budget s'explique par :

- Une augmentation globale du chiffre d'affaires de 95 k€ par rapport à 2018 des prestations forfaitaires et de main d'œuvre. Ces familles sont en baisse de 395 K€ par rapport au budget en raison d'une surévaluation budgétaire.
- Une augmentation des encaissements de subventions notamment dans pour le projet Zéro phyto de 25 k€ et le projet STRATEGIE 2100 pour 35 k€
- Une diminution du chiffre d'affaires sur prestations de fournitures et sous-traitance de 15 k€ par rapport à 2018 principalement sur les facturations de relevé topographiques. La baisse est de 556 K€ en raison d'une surévaluation budgétaire.

2) Variation des dépenses de personnel

- Une variation des dépenses de personnel de + 143 k€ par rapport à 2018 et de – 151 k€ par rapport au BP

Les dépenses de personnel augmentent significativement en raison de la mise en place du ½ mois de salaire en plus à compter de 2019 (+ 32 k€) et d'embauches + 2 ETP pour 100 k€.

Typologie des effectifs de la Direction du Patrimoine

DIR DEST	QUALIF POSTE	ETP 2018 R	ETP 2019 R
DP	DIRECTEUR	1,00	1,10
	DIRECTEUR ADJOINT	1,00	1,00
	ADMINISTRATIF	2,29	1,89
	CHEF SERVICE/CHEF CENTRE/CHEF PROJET	2,00	1,84
	CONTRAT PRO	0,00	0,20
	INGENIEUR	4,66	6,39
	STAGIAIRE	0,29	1,80
	TECHNICIEN/TECHNICIEN RIVIERE	7,26	6,20
Total DP		18,50	20,41
Total général		18,50	20,41

ETP Régie par service entre 2018 et 2019

Service Destinataire	ETP 2018	ETP 2019
Administratif DP	2,29	1,37
SED	0,00	0,10
Maitrise d'œuvre	4,69	6,65
Référenciel et Evaluation	1,80	1,48
Ressource en Eau	5,26	5,93
Support SIG	4,46	4,87
Total DP	18,50	20,41
I	18,50	20,41

3) Variation des autres dépenses

- Augmentation des dépenses de prestations de 39 k€ par rapport à N-1 principalement dû à l'étude BRGM pour 49 k€
- Variation des dépenses de sous-traitance de + 163 k€ par rapport à N-1 et de -253 k€ par rapport au BP 2020
 - o + 65 k€ sur les analyses EP
 - o + 60 k€ sur les études hydrogéologiques
 - o + 66 k€ sur les achats de relevés topographiques
- Une variation de l'affectation des fonctions supports de + 44 k€ par rapport à 2018 et de – 253 k€ par rapport au budget principalement due à l'affectation d'un ETP de la DFCG sur l'année 2019.

E) DIRECTION DES RELATIONS USAGER

COMPTE DE RESULTAT DE LA DIRECTION AUX USAGERS					
CONSOLIDE					
	2018	2019			2019/2018
	REALISE	BUDGET	REALISE	ECARTS	ECARTS REALISE
	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
	€	€	€	€	€
FACTURATION FORFAIT ABONNES	349 599	433 700	423 597	-10 103	73 998
FACTURATION FORFAIT USAGERS	274 322	286 200	287 386	1 186	13 064
FACTURATION FORFAIT EMENAGEMENT	0	48 600	33 640	-14 960	33 640
PRODUIT COLLECTE DES TAXES	19 870	10 700	11 921	1 221	-7 949
FACTURATION FRAIS DE STRUCTURE	41 253	40 289	40 756	467	
EXCEPTIONNEL		1 000		-1 000	
FINANCEMENT PAR EXCEDENT		67 626		-67 626	
TOTAL DES RECETTES	685 044	888 115	797 300	-90 815	112 753
	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES
FRAIS DE PERSONNEL	804 725	804 114	811 049	6 935	6 324
VEHICULE	3 116	3 244	3 340	96	224
EPI PETIT OUTILLAGE	489	500	474	-26	-15
GROS OUTILLAGE	0	0	0	0	0
PRESTATION	695	0	0	0	-695
BUREAU	23 902	34 828	39 318	4 490	15 416
FRAIS GENERAUX	0	0	0	0	0
INFORMATIQUE	64 710	13 300	38 942	25 642	-25 768
COMMUNICATION	0	33 526	0	-33 526	0
SOUS TRAITANCE	13 620	12 500	11 681	-819	-1 939
FONCTION SUPPORT	240 516	293 091	148 865	-144 226	-91 651
DIRECTION ET SUPPORT DRU	0	0	0	0	0
EXCEPTIONNEL	0	0	903	903	903
TOTAL DES DEPENSES	1 151 773	1 195 103	1 054 572	-140 531	-97 201
	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	-466 729	-306 988	-257 272	49 716	209 954

Nous constatons une augmentation du résultat d'exploitation de + 210 k€ par rapport à 2018 et de +49 k€ par rapport au Budget.

1) Variation du Chiffre d'Affaires

La variation du chiffre d'affaires de + 113 k€ par rapport à 2018 et de – 22 k€ par rapport au budget est due :

- aux prestations forfait abonnés de + 74 k€ par rapport à 2018 en raison de l'augmentation de 9,8 % du prix unitaire de la facture émise, passant le tarif de 2,14 € à 2,35 €, après correction d'anomalies.
- aux prestations forfait usagers de + 13 k€ par rapport à 2018 en raison d'une harmonisation des tarifs par rapport à 2018 (en 2019 tous les COPE paient le même prix à l'abonné ; en 2018, il existait des différences en fonctions du nombre d'abonnés par COPE).

- à la mise en place d'un forfait emménagement de 40 € sur 2019 qui génère un chiffre d'affaires de 34 k€, - 15 k€ par rapport au budget en raison de son application tardive sur l'année (budget sur 12 mois alors que la délibération a été prise en juillet 2019)
- à la diminution de 8 k€ de la subvention « collecte de taxes » versée par l'AESN par rapport à 2018 car en 2018, plusieurs années avaient été perçues.

2) Variation des dépenses

Une diminution des dépenses de fonctionnement de – 97 k€ par rapport à 2018 et de – 7 k€ par rapport au budget :

- Les postes « bureau » et « informatique » présentent une variation cumulée de – 11 k€ par rapport à 2018 :
 - o +15 k€ d'imprimés et de couts d'impression
 - o -26 k€ de prestations de maintenance E GEE
- Une variation de l'affectations des fonctions support de – 91 k€ par rapport à 2018 et -144 k€ par rapport au budget. La principale raison est la baisse des dépenses SI spécifiquement engagées pour la DRU et la diminution de l'affectation du service comptabilité (1 ETP de la DFCG a été affectée à 100 % en effectif DRU en 2019).

F) DIRECTION FINANCE ET CONTROLE DE GESTION

COMPTE DE RESULTAT DE LA DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION					
	2018	2019			2019/2018
	REALISE	BUDGET	REALISE	ECARTS REALISE/BUDGET	ECARTS REALISE
	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
	€	€	€	€	€
FONCTION SUPPORT	244 361	224 468	218 697	-5 771	-25 664
FORFAIT	325 466	297 950	263 526	-34 424	-61 940
FINANCEMENT PREVU PAR EXCEDENT		3 030		-3 030	0
FRAIS DE STRUCTURE	116 177	195 724	197 995	2 271	81 818
FRAIS GENERAUX				0	0
EXCEPTIONNEL			3	3	3
TOTAL DES RECETTES	686 004	721 172	680 221	-40 951	-5 783
	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES
FRAIS DE PERSONNEL	689 911	571 077	631 298	60 221	-58 613
VEHICULE				0	0
EPI PETIT OUTILLAGE	455	500	245	-255	-210
GROS OUTILLAGE				0	0
PRESTATION				0	0
BUREAU	3 076	3 000	3 892	892	816
LOCAUX				0	0
FRAIS GENERAUX	15 353	11 000	9 798	-1 202	-5 555
INFORMATIQUE	7 209	21 300	12 762	-8 538	5 553
COMMUNICATION				0	0
SOUS TRAITANCE				0	0
FONCTION SUPPORT	103 547	100 147	61 914	-38 233	-41 633
EXCEPTIONNEL	750	7 000	7 061	61	6 311
TOTAL DES AUTRES DEPENSES	820 301	714 024	726 970	12 946	-93 331
	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	-134 297	7 148	-46 749	-53 897	87 548

Le résultat de la DFCG s'établit à – 47 k€ contre – 134 k€ en 2018 et 7 k€ au budget et s'explique principalement par :

- FORFAIT : - 62 k€ par rapport à 2018 et -34 k€ sur les prestations forfaitaires par rapport au budget Au budget il était prévu de répartir le forfait prestation budgétaire entre la DT et la DFCG à hauteur de de 30 % pour la DFCG et de 70 % pour la DT. Or seule la DT et le service contrôle de gestion, financé par les frais de structure, ont contribué à l'élaboration des prestations budgétaires. 100 % des recettes des prestations budgétaires ont donc été imputés à la DT.
- Frais de structure : + 82 k€ par rapport à 2018 et + 2 k€ par rapport au budget dû à un changement de mode de financement des agents (FINANCES et CDG)
- Frais de personnel : diminution des dépenses de 59 K€ par rapport à 2018 principalement due au basculement d'une partie des agents de la cellule transfert de compétence de la DFCG vers la DCAJ avec un impact de – 97 k€. Cette famille est en hausse par rapport au budget de 60 K€ en raison du recrutement d'agents sur le second semestre pour répondre à un surcroît d'activité (factures SORTIE, arrêt maladie, démission) non prévu au budget.

G) DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES

COMPTE DE RESULTAT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES					
	2018	2019			2019/2018
	REALISE	BUDGET	REALISE	ECARTS REALISE/BUDGET	ECARTS REALISE
	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
	€	€	€	€	€
FONCTION SUPPORT	232 019	243 326	329 558	86 232	97 539
FACTURATION FRAIS DE STRUCTURE				0	0
FINANCEMENT PREVU PAR EXCEDENT		20 000		-20 000	0
PRESTATION			397	397	397
EXCEPTIONNEL	28 696	4 400		-4 400	-28 696
TOTAL DES RECETTES	260 715	267 726	329 955	62 229	69 240
	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES
FRAIS DE PERSONNEL	153 778	168 123	285 470	117 347	131 692
VEHICULE				0	0
EPI PETIT OUTILLAGE	938	1 000	264	-736	-674
GROS OUTILLAGE		0	0	0	0
PRESTATION	113 890	40 000	41 474	1 474	-72 416
BUREAU	8 085	9 200	9 296	96	1 211
FRAIS GENERAUX	1 270			0	-1 270
INFORMATIQUE	16 087	28 020	8 770	-19 250	-7 317
COMMUNICATION				0	0
SOUS TRAITANCE				0	0
FONCTION SUPPORT	24 840	33 996	19 825	-14 171	-5 015
EXCEPTIONNEL				0	0
TOTAL DES AUTRES DEPENSES	318 888	280 339	365 099	84 760	46 211
	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	-58 173	-12 613	-35 144	-22 531	23 029

Le résultat de la direction s'établit à – 35 k€ contre – 58 k€ en 2018 et – 13 k€ au budget. En 2018, le déficit de la DRH était principalement constitué d'honoraires de consultant et d'avocat pour 58 k€ contre 35 k€ en 2019.

H) DSI

COMPTE DE RESULTAT DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION					
	2018	2019			2019/2018
	REALISE	BUDGET	REALISE	ECARTS REALISE/BUDGET	ECARTS REALISE
	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
	€	€	€	€	€
FONCTION SUPPORT	608 732	1 041 771	557 732	-484 039	-51 000
TRAVAUX EN REGIE	48 209	166 785	166 737	-48	118 528
FACTURATION FRAIS DE STRUCTURE	32 423	33 244	33 630	386	1 207
FINANCEMENT PREVU PAR EXCEDENT		0		0	0
TOTAL DES RECETTES	689 364	1 241 800	758 099	-483 701	68 735
	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES
FRAIS DE PERSONNEL	462 689	528 767	489 988	-38 779	27 299
VEHICULE				0	0
EPI PETIT OUTILLAGE	1 434	9 200	6 579	-2 621	5 145
GROS OUTILLAGE	536	0	0	0	-536
PRESTATION		100	17	-83	17
BUREAU	27 023	30 445	22 703	-7 742	-4 320
FRAIS GENERAUX			811	811	811
INFORMATIQUE	310 704	629 394	239 205	-390 189	-71 499
COMMUNICATION	15 540			0	-15 540
SOUS TRAITANCE				0	0
FONCTION SUPPORT	59 594	94 508	31 615	-62 893	-27 979
EXCEPTIONNEL				0	0
TOTAL DES AUTRES DEPENSES	877 520	1 292 414	790 918	-501 496	-86 602
	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	-188 156	-50 614	-32 819	17 795	155 337

La Direction des Systèmes d'Information présente un résultat de – 33 k€ sur 2019 contre – 188 k€ sur 2018. Ce résultat s'explique principalement par le résultat sur la cellule PROJETS de – 22 k€, solde des dépenses de personnel de 187 k€ - les recettes des travaux en Régie pour 166 k€.

Les travaux en Régie immobilisés sont les projets réalisés en 2018 et sont les suivants :

- RADEAU : Annuaire SDDEA et gestion des application
- GAFFE : Gestion électronique des factures
- CRUSOE : Gestion de la Relation Client
- SQUALE : Gestion de la Qualité de l'eau
- SORTIE/PHARE : Gestion des Interventions et des Temps

1) DIRECTION DE LA COORDINATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

	2018	2019			2019/2018
	REALISE	BUDGET	REALISE	ECARTS REALISE/BUDGET	ECARTS REALISE
	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
	€	€	€	€	€
FONCTION SUPPORT				0	0
FACTURATION FRAIS DE STRUCTURE	908 684	976 263	987 594	11 331	78 910
FINANCEMENT PREVU PAR EXCEDENT PRESTATION		-64 668		64 668	0
FRAIS GENERAUX EXCEPTIONNEL	19 175	25 250	22 128	-3 122	2 953
TOTAL DES RECETTES	927 859	938 345	1 011 222	72 877	83 363
	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES
FRAIS DE PERSONNEL	647 555	721 307	700 053	-21 254	52 498
VEHICULE	19 734	21 341	21 290	-51	1 556
EPI PETIT OUTILLAGE	2 184	7 000	1 955	-5 045	-229
GROS OUTILLAGE				0	0
PRESTATION	65 690	78 000	59 533	-18 467	-6 157
BUREAU	15 774	25 710	19 417	-6 293	3 643
FRAIS GENERAUX	118 507	175 900	127 909	-47 991	9 402
INFORMATIQUE	3 567	3 051	4 528	1 477	961
COMMUNICATION	35 534	64 050	44 824	-19 226	9 290
SOUS TRAITANCE				0	0
FONCTION SUPPORT EXCEPTIONNEL	88 363	127 905	112 859	-15 046	24 496
TOTAL DES AUTRES DEPENSES	996 908	1 224 264	1 092 368	-131 896	95 460
	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	-69 049	-285 919	-81 146	204 773	-12 097
- DONT MONTEE EN PUISSANCE	- 95 400	- 170 633	- 107 184	63 449	11 784
- DONT RESULTAT PROPRE A L'ACTIVITE	26 351	- 115 286	26 038	141 324	313

Le résultat de la DCAJ s'établit à - 81 k€ contre - 69 k€ au réalisé 2018 et - 286 k€ au BP 2019. La DCAJ (SED inclus) sont principalement financés par les frais de structure. Le résultat est dû à :

- des prises sur excédent réalisés dans le cadre de la montée en puissance de la Régie pour 107 K€ en 2019 (contre 171 K€ au budget et 95 K€ en 2018),
- un financement supérieur des frais de structure en comparaison des couts de structure pour 26 k€

Les recettes de fonctionnement augmentent de 83 k€ par rapport à 2018 et de + 73 k€ par rapport au budget

- La facturation des frais de structure augmente 79 k€ par rapport à 2018 et de 11 k€ par rapport au BP car :
 - o Il a été délibéré entre 2018 et 2019 une augmentation de l'enveloppe des frais de structure au maximum de 15 % par COPE.

- Au moment du BP l'enveloppe globale des frais de structure votée n'était pas l'enveloppe définitive délibérée à savoir (1 785 k€ au budget pour 1 795 k€ délibéré)

Les dépenses de fonctionnement varient de + 95 k€ par rapport à 2018 et de – 132 k€ par rapport au BP :

- Frais de personnel : transfert des effectifs de la cellule transfert de compétence de la DFCG à la DCAJ pour 1 ETP soit + 48 k€ par rapport à 2018 (20 k€ de moins que ce qui avait été prévu au budget)
- Frais support : + 25 k€ principalement lié à l'affectation de la DFCG et à l'augmentation des effectifs (donc à l'augmentation de la répartition de l'enveloppe frais support sur la DCAJ + SED)

J) SPANC

SPANC					
	2018	2019			2019/2018
	REALISE	BUDGET	REALISE	ECARTS REALISE/BUDGET	ECARTS REALISE
	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
	€	€	€	€	€
FONCTION SUPPORT				0	0
FACTURATION BUDGET ANNEXE	425 568	779 326	692 361	-86 965	266 793
FINANCEMENT PREVU PAR EXCEDENT		22 545		-22 545	0
FRAIS DE STRUCTURE				0	0
FRAIS GENERAUX				0	0
EXCEPTIONNEL				0	0
TOTAL DES RECETTES	425 568	801 871	692 361	-109 510	266 793
	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES
FRAIS DE PERSONNEL	410 306	619 410	544 334	-75 076	134 028
VEHICULE	20 288	20 475	31 684	11 209	11 396
EPI PETIT OUTILLAGE	3 302	13 486	9 036	-4 450	5 734
GROS OUTILLAGE	1 804			0	-1 804
PRESTATION	19			0	-19
BUREAU	161	378	685	307	524
FRAIS GENERAUX				0	0
INFORMATIQUE	13 325	8 565	7 128	-1 437	-6 197
COMMUNICATION				0	0
SOUS TRAITANCE				0	0
FONCTION SUPPORT	89 339	135 757	84 592	-51 165	-4 747
EXCEPTIONNEL				0	0
TOTAL DES AUTRES DEPENSES	538 544	798 071	677 459	-120 612	138 915
	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	-112 976	3 800	14 902	11 102	127 878

Le résultat du service SPANC s'établit à + 15 k€ sur 2019 contre – 113 k€ en 2018 et 4 k€ au budget. Il convient de préciser que le résultat déficitaire 2018 de – 113 k€ s'expliquait par :

- Non imputation au SPANC des frais support pour 89 k€
- Non refacturation du tickets restaurant affectés au personnel SPANC au Budget annexe SPANC pour 17 k€

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- La refacturation des charges directes de personnel pour 544 k€
- La refacturation des charges directes de véhicule, outillages et informatique pour 49 k€
- La facturation des charges indirectes de frais support pour 99 k€

Les dépenses de fonctionnement augmentent significativement entre 2018 et 2019 mais sont inférieures aux prévisions budgétaires.

- Frais de personnel : + 134 k€ par rapport à 2018 et – 75 k€ par rapport au budget
 - o Augmentation du nombre d'ETP + 2,5 ETP soit + 84 k€ lié à la réorganisation en spécialisation métier des agents du SPANC
 - o Mise en place de la démarche valorisation de compétence, prime sur objectif et ½ mois de salaire en plus pour 50 k€

K) SENSIBILISATION ET SOLIDARITE

		REALISE 2 018	REALISE 2 019	BUDGET 2 019
RECETTES				
PARTICIPATION DES BUDGETS ANNEXES		167 585	250 701	251 608
AFFECTATION AUX DEPENSES DE STRUCTURE		- 167 585		
FRAIS GENERAUX	Subvention O phyto		7 091	
		-	257 792	251 608
DEPENSES				
FACTURATION INTERNE	Affectation temps DP		21 795	
FRAIS DE PERSONNEL		41	8 183	41 350
FONCTION SUPPORT			619	7 224
FOURNITURES ET PIECES	Bouteille d'eau	10 350	21 425	8 900
SOUS TRAITANCE	Analyses EP		1 238	
PRESTATION	Transport sur achat		35	
COMMUNICATION	Loc salle séminaire 26/04/2019		2 762	
EPI PETIT OUTILLAGE			45	1 000
EXCEPTIONNEL	Traitement terres polluees		4 933	
FRAIS GENERAUX				
TOTAL DEPENSES		10 391	61 035	58 474
RESULTAT		- 10 391	196 757	193 134

Nous constatons :

- Un écart de 6 K€ sur les recettes, essentiellement due à l'encaissement d'une subvention pour 7K€ au titre du projet O phyto non budgété.
- -11 K€ d'écart sur les dépenses de personnel (frais de personnel + facturations internes) entre le budget et le réalisé
- +12 K€ d'écart sur les fournitures et pièces (bouteilles d'eau)
- +5 K€ d'écarts sur le traitement des terres polluées

V – LES FRAIS DE STRUCTURE

FRAIS DE STRUCTURE ET STRATEGIE 2100					
	2018	2019			2019/2018
	REALISE	BUDGET	REALISE	ECARTS REALISE/BUDGET	ECARTS REALISE
	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
	€	€	€	€	€
FACTURATION AU BA EAU POTABLE	1 332 728	1 440 939	1 457 664	16 725	124 936
FACTURATION AU BA ASS. COLLECTIF	203 000	222 310	224 891	2 581	21 891
FACTURATION AU BA ASS. NON COLLECTIF	47 000	27 491	27 810	319	-19 190
FACTURATION AU BA GEMAPI	46 000	59 983	60 679	696	14 679
FACTURATION AU BA DEMOUSTICATION	4 000	16 203	16 391	188	12 391
FACTURATION AU BA SAGE		8 309	8 405	96	8 405
FACTURATION CONVENTION IN HOUSE	19 175	25 250	22 128	-3 122	2 953
SUBVENTION ZERO PHYTO		29 370	0	-29 370	0
SUBVENTION STRATEGIE 2100		40 000	34 838	-5 162	34 838
EXCEPTIONNEL		1 500	1 500	0	1 500
TOTAL DES RECETTES	1 651 903	1 871 355	1 854 306	-17 049	202 403
	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES
FRAIS DE PERSONNEL	1 199 376	1 333 995	1 427 095	93 100	227 719
VEHICULE	19 734	21 341	21 958	617	2 224
EPI PETIT OUTILLAGE	2 184	7 000	1 955	-5 045	-229
GROS OUTILLAGE				0	0
PRESTATION	2 923	75 000	46 451	-28 549	43 528
BUREAU	15 774	25 710	19 447	-6 263	3 673
FRAIS GENERAUX	127 024	166 900	137 707	-29 193	10 683
INFORMATIQUE	2 691	3 051	4 528	1 477	1 837
COMMUNICATION	29 441	46 050	44 824	-1 226	15 383
SOUS TRAITANCE				0	0
FONCTION SUPPORT	146 641	204 905	165 526	-39 379	18 885
EXCEPTIONNEL	750			0	-750
TOTAL DES AUTRES DEPENSES	1 546 538	1 883 952	1 869 491	-14 461	322 953
	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	105 365	-12 597	-15 185	-2 588	-120 550
- DONT STRUCTURE	105 365	-2 597	184 832	187 429	79 467
- DONT STRATEGIE 2100	0	-10 000	-200 017	-190 017	-200 017

Nous constatons une variation des recettes de frais de structure de + 202 k€ par rapport à 2018 et de – 17 k€ par rapport au budget :

- Frais de structure : + 163 k€ par rapport à 2018 et + 20 k€ par rapport au budget. Il a été délibéré entre 2018 et 2019 une augmentation de l'enveloppe globale des frais de structure

dont la répartition sur les budgets annexe a été plafonnée à une hausse maximum de 15 % par COPE. Au moment du budget, l'enveloppe globale des frais de structure votée n'était pas l'enveloppe définitive délibérée, soit 1 785 k€ au budget contre 1 795 k€ délibéré.

- Stratégie 2100 : + 35 k€ par rapport à 2018 et – 5 k€ par rapport au budget. Le pôle a été mis en place sur 2019 mais sans financement auprès des budgets annexes sur 2019, même si 2 subventions ont été perçues sur 2019 (25 k€ de l'AESN et 9 k€ du Département)

Nous constatons une variation des dépenses de frais de structure de + 323 k€ par rapport à 2018 et de- 15 k€ par rapport au budget, liée aux frais de personnel financé par les frais de structure : +228 k€ par rapport à N-1 et + 93 k€ par rapport au budget.

Détail des frais de personnel financé par les frais de structure par direction :

FRAIS DE PERSONNEL PAR DIRECTION	2018 REALISE	2019 BP	2019 REALISE	VARIATION 2019 2018	VARIATION REALISE BP
DCAJ	561 138	579 416	610 348	49 210	30 932
DFCG	90 951	159 116	212 971	122 020	53 855
DI	23 569	25 361	26 395	2 825	1 034
DP	198 982	214 050	278 350	79 368	64 300
DRU	38 044	39 577	40 388	2 344	811
DSI	29 944	32 763	33 626	3 682	863
DT	214 304	245 284	182 812	- 31 492	- 62 472
SB	32 955	184	153	- 32 802	- 31
SED	9 489	38 246	42 053	32 564	3 807
TOTAL	1 199 376	1 333 995	1 427 096	227 719	93 100

VI – ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES

A) AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement correspond aux fonds propres générés par l'organisme au cours de l'année écoulée. Il est obtenu en faisant la différence entre l'ensemble des recettes réelles (c'est-à-dire auxquelles est associé un flux financier) et les dépenses réelles (y compris les remboursements d'emprunt) hors cessions d'actifs. Il peut être aussi calculé à partir de l'exercice en neutralisant l'ensemble des recettes et dépenses non réelles et en ôtant le remboursement d'emprunts et les cessions d'actifs.

Résultat de l'exercice :	- 555 518.35 €
Dotations aux amortissements et provisions :	+ 945 620.32 €
Reprises sur amortissements et provisions :	- 0.00 €
Quote-part de subvention versées au résultat :	- 10 122.25 €
Valeur nette comptable sur élément d'actif cédé :	+ 113 035.34 €
Produits de cession d'actifs :	- 289 014.09 €

Remboursement d'emprunts :	-	0.00 €
Autofinancement Net Global	+	204 000.97 €

B) ANALYSE DU BILAN

FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement mesure la différence entre les capitaux dit permanents (fonds propres dont les subventions, dette à long terme) sur les actifs durables (actif net immobilisé).

Il peut aussi se définir comme la somme de l'autofinancement, des cessions d'actifs et des financements extérieurs à long terme (subventions d'investissement et emprunts à plus d'un an) nets des investissements réalisés depuis la création de l'organisme. Il s'agit des excédents cumulés globaux (investissement et fonctionnement) depuis la création de la régie.

Il permet notamment de financer l'exploitation (cf besoin en fonds de roulement ci-après).

Fonds propres au 31/12/2019 :	+	12 862 572.17 €
Emprunts financiers à long terme a 31/12/2019 :	+	0.00 €
Actif net immobilisé :	-	7 535 824.31 €
Fonds de roulement 31/12/2019 :	+	5 326 747.86 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le besoin en fonds de roulement mesure les ressources financières à mettre en œuvre pour couvrir le décalage entre les flux de trésorerie des décaissements (dettes fournisseurs, fiscales et sociales) et des encaissements (créances clients et stocks notamment) liés à notre activité.

Stocks	995 876,30 €
Créances clients	4 879 781,93 €
Autres actifs circulants	1 858 775,47 €
Dette sur Budgets Annexes	-8 813 712,42 €
Autres dettes	-1 747 110,00 €

Excédent sur fonds de roulement au 31/12/2019 : 2 826 388.72 €

Nous noterons ici l'importance de la dette issue du budget annexe (situation nette des budgets annexes apparaissant sur le budget principal) pour réduire le besoin en fonds de roulement. Ce poste est si élevé qu'il y a un excédent. Il faut noter que le haut niveau des créances clients est lié à une part significative des facturations aux tiers en fin d'année.

TRESORERIE

Trésorerie : 8 153 136.50 €

On notera ici que le solde de trésorerie est inférieur à la dette sur budgets annexes (660 K€ d'écart). De fait, le budget principal de la régie aurait une trésorerie négative sans ses budgets annexes. Cette situation ne devrait pas se reproduire en 2020 dans la mesure où les facturations auront lieu plus tôt.

C) MONTEE EN PUISSANCE ET CONSOMMATION DES EXCEDENTS

Pour rappel, la projection 2019 – 2020 présentée en décembre 2020 permettait de tenir l'objectif de consommation d'une enveloppe de 3 millions d'euros au titre de la montée en puissance moyennant une consommation de 522 K€ sur le seul exercice 2019.

ETAT DES LIEUX DE LA CONSOMMATION DES EXCEDENTS EN K€

NATURE DES DEPENSES	DIRECTIONS OU SERVICES	REALISE 2015/2016	REALISE 2017	REALISE 2018	BP 2019	BP 2020	CUMUL
FONCTIONNEMENT							
FRAIS DE PERSONNEL POUR SURCHARGE D'ACTIVITE	DRU		84	228	29	30	371
FRAIS DE PERSONNEL POUR SURCHARGE D'ACTIVITE	SERVICE TRANSFERTS DE COMPETENCE		128	175	107		410
FRAIS DE PERSONNEL PROJETS INFORMATIQUES	DSI			187	264		451
FRAIS DE PERSONNEL CELLULE SMCA	DT		48				48
HONORAIRES CONSULTANTS	DRU - DCAJ - DRH		35	171	97	20	323
HONORAIRES CONSULTANTS	DFCG					127	127
COMMUNICATION ET EXCEPTIONNEL	DCAJ			29	25		54
CONSOMMATION GLOBALE		600					600
		600	295	790	522	177	2 384
INVESTISSEMENT							
LOGICIEL GMAO	DI			20			20
LOGICIEL ORDONNANCEMENT	DI-DT			27			27
LOGICIEL GESTION DES ABONNES	DRU			25			25
LOGICIEL SITE INTERNET	DSI			23			23
MATERIEL INFORMATIQUE	DSI		215				215
			215	95	0	0	310
TOTAL		600	510	885	522	177	2 694

ECART DE REALISATION TOLERABLE POUR LES ANNEES 2019 A 2020 306

ENVELOPPE ATTRIBUEE A LA MONTEE EN PUISSANCE 3 000

En 2019, nous avons prélevé 382 K€ sur les excédents au titre de la montée en puissance, décomposés de la façon suivante :

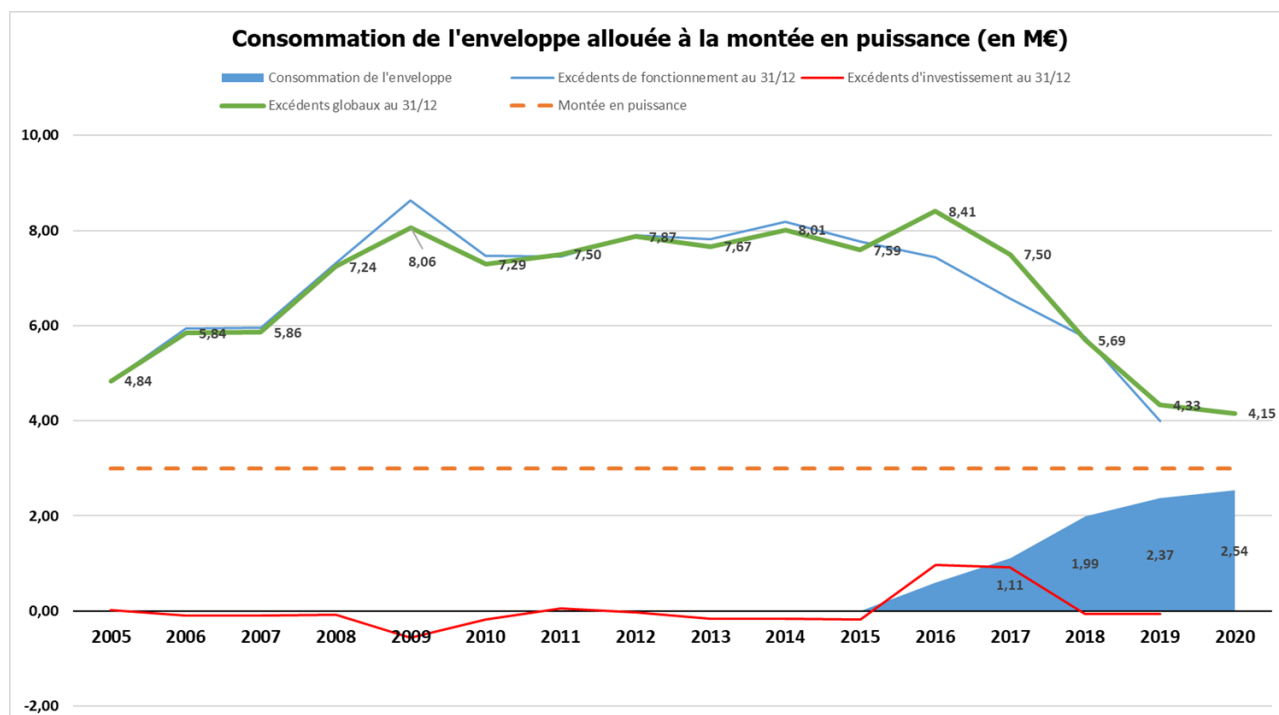
Frais de personnel : 262 K€

Etudes & honoraires : 122 K€ d'études (phyto 0, honoraires cabinet G. ALLAR...) – 25 K€ de subvention, soit 97 K€

Autres : 23 K€ (frais relatifs aux nouveaux locaux, frais informatiques dont transfert de compétence)

La consommation réelle est donc inférieure à celle annoncée (-140 K€), sachant que cette dernière prévoyait 306 K€ d'écart tolérable supplémentaire.

Les prélèvements sur excédents et la quote-part au titre de la montée en puissance prennent donc la forme suivante :



2EME PARTIE : LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

I – PRESENTATION SYNTHETIQUE

A) LE RESULTAT 2019

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	12 477 937,39	6 717 803,65
Exploitation	18 262 179,45	25 033 598,42
TOTAL	30 740 116,84	31 751 402,07
Résultat brut 2019		1 011 285,23
Résultat reporté au 31/12/2018		22 693 020,21
RESULTAT NET 2019 (hors restes à réaliser)		23 704 305,44

Le résultat du compte administratif est calculé en intégrant les restes à réaliser des deux sections qui s'élèvent à 5 184 520,05 € en dépenses et 4 551 132,83 € en recettes. Ainsi, le résultat global affiche 23,07 M€.

En dépenses, les reports sont composés de :

- 262 237,43 € d'études de fonctionnement,
- 1 015 357,83 € de frais d'étude,
- 3 906 924,79 € de travaux sur réseaux.

En recettes, les reports sont composés de :

- 330 098,14 € de subventions de fonctionnement,
- 3 748 715,97 € de subvention de l'Agence de l'eau,
- 60 188,92 € de subvention du Conseil Départemental,



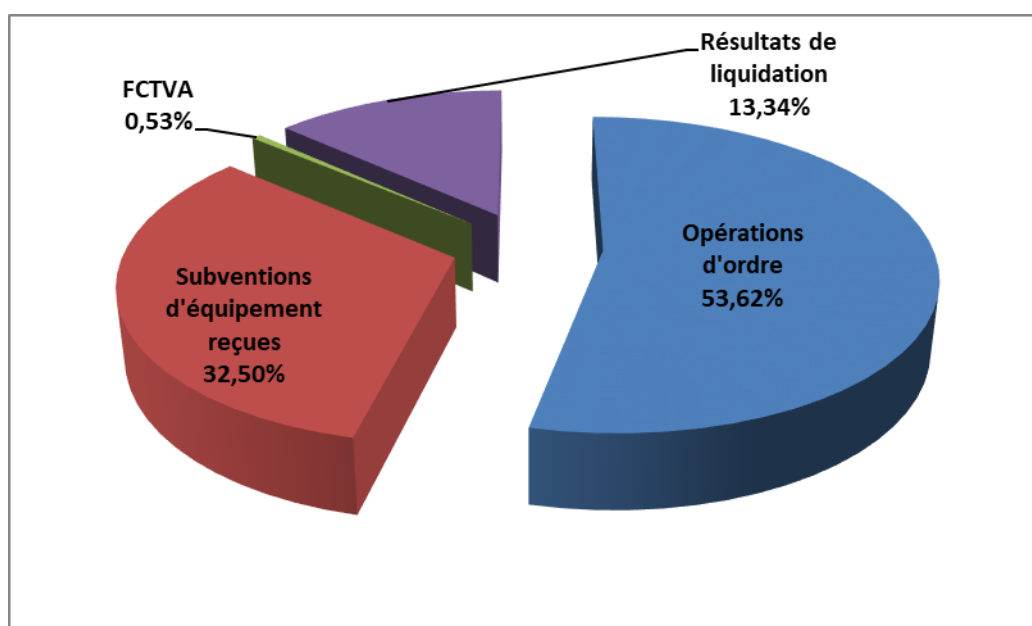
- 412 129,80 € de subvention d'autres organismes.

B) LES DEPENSES ET LES RECETTES

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total des recettes, hors excédents
Taux de réalisation

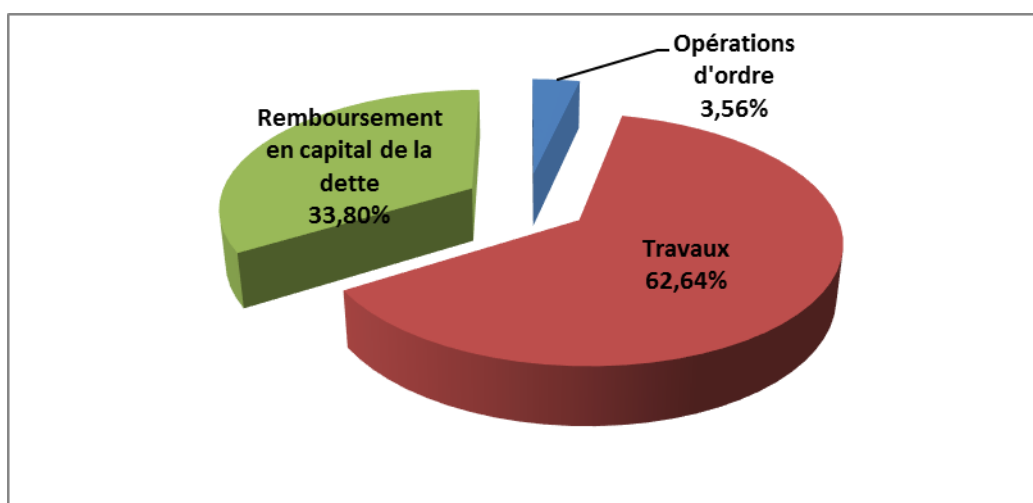
6 717 803,65 €
25,84 %



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses
Taux de réalisation

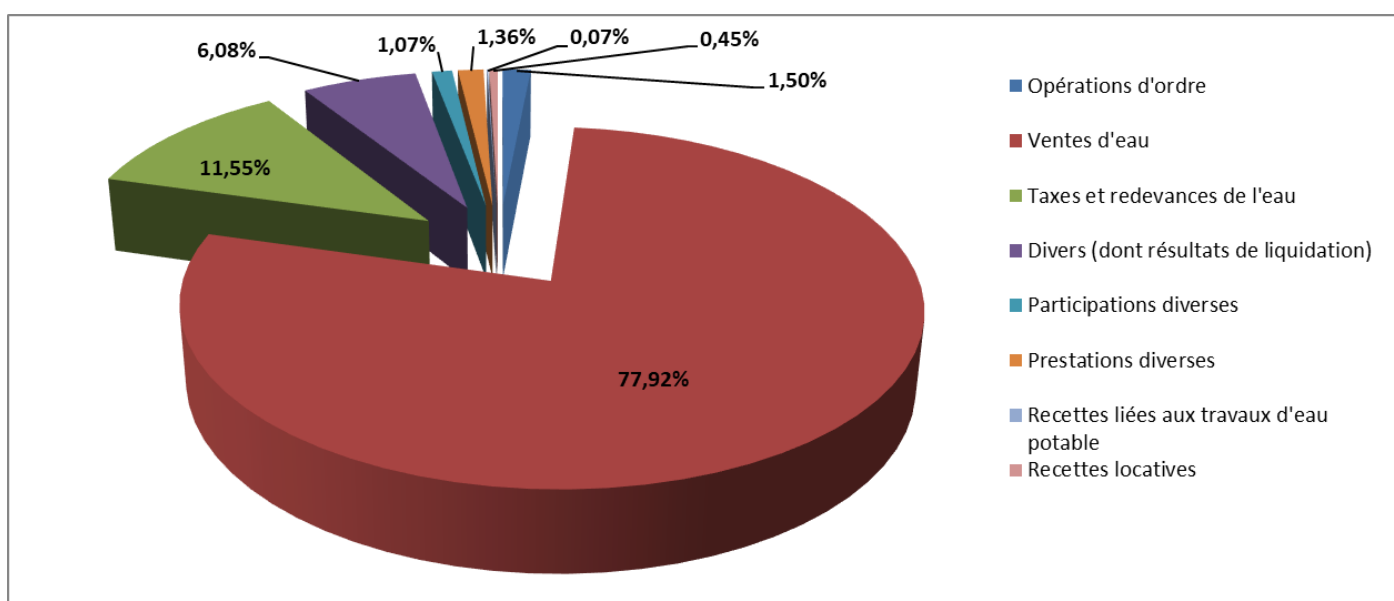
12 477 937,39 €
47,21 %



LES RECETTES D'EXPLOITATION

Total des recettes
Taux de réalisation

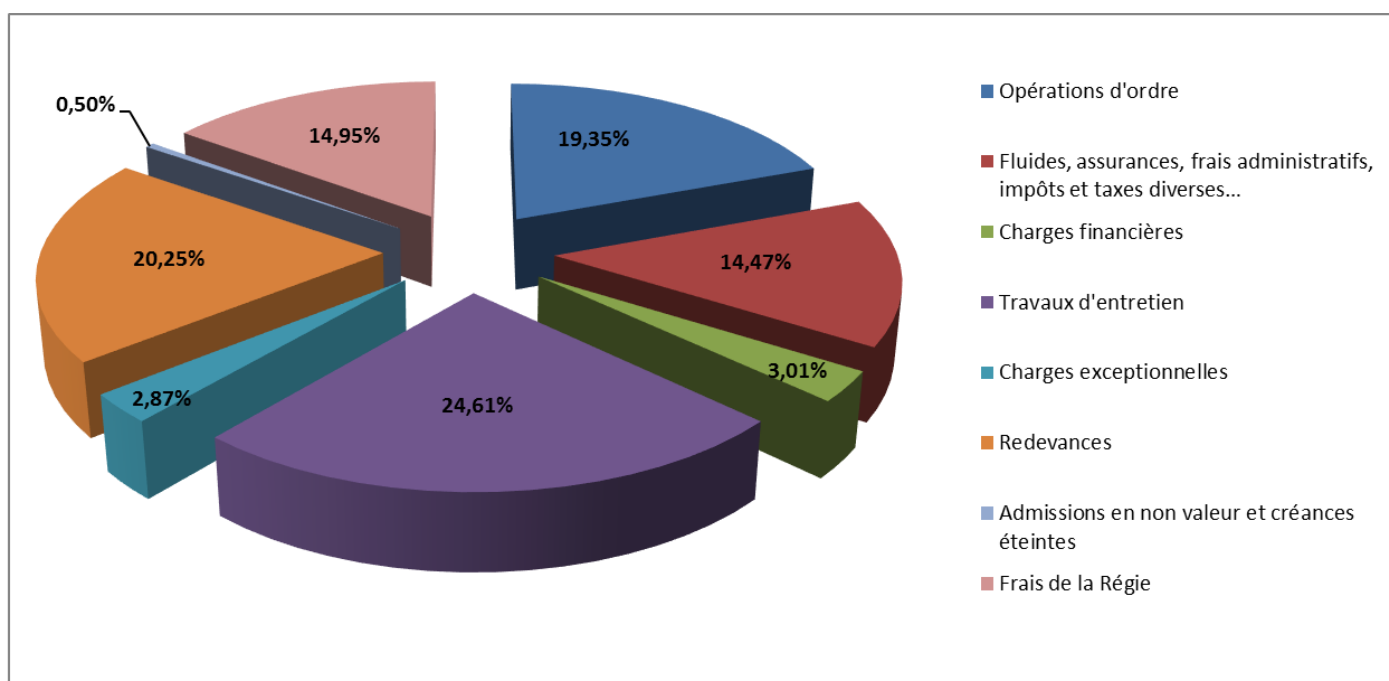
25 033 598,42 €
88,45 %



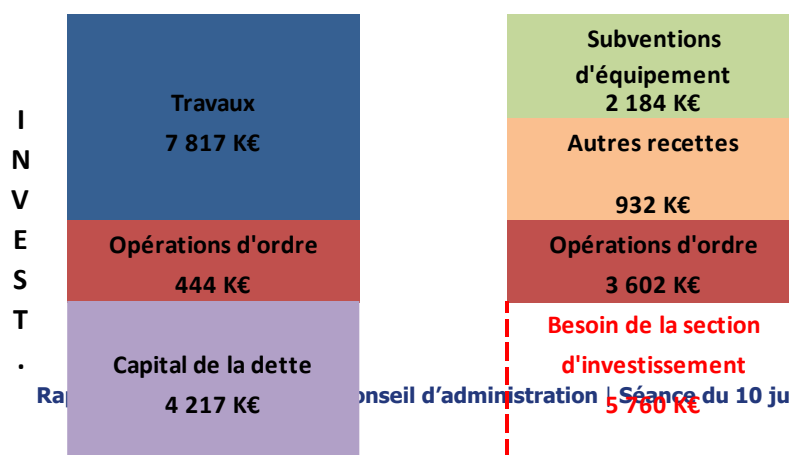
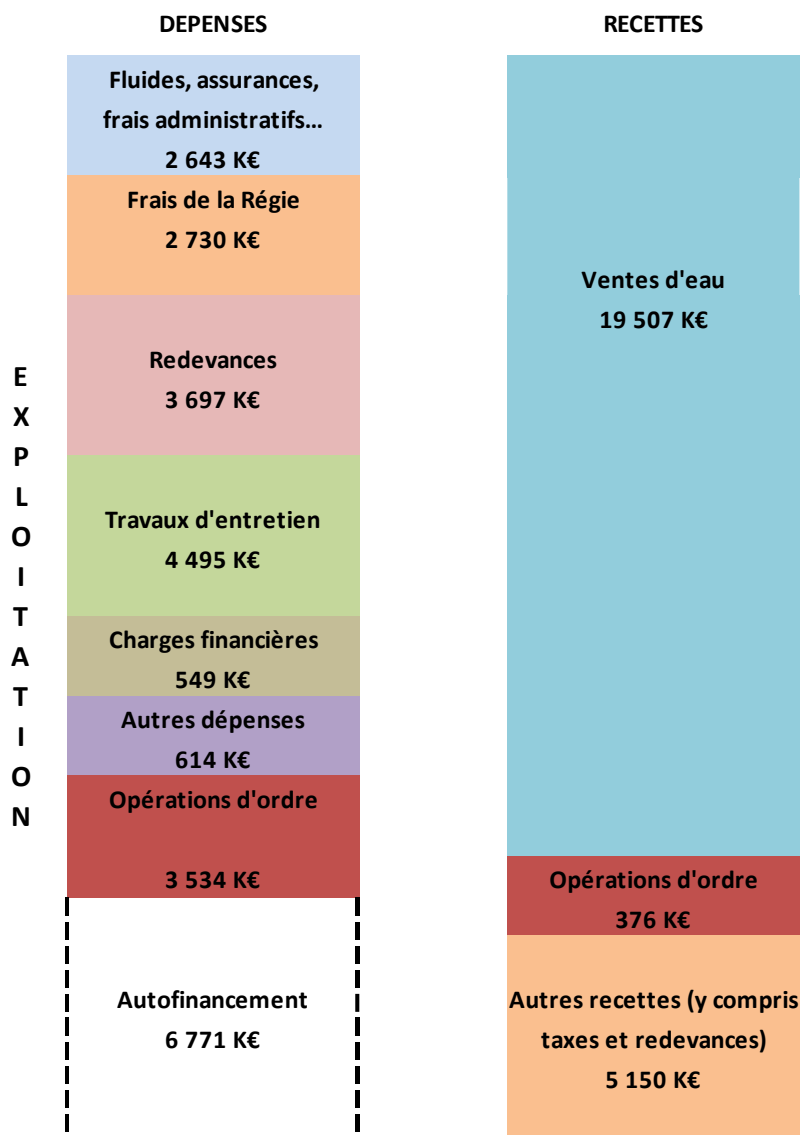
LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Total des dépenses
Taux de réalisation

18 262 179,45 €
63,88 %



II – LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF HORS EXCEDENTS REPORTES



3EME PARTIE : LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I – PRESENTATION SYNTHETIQUE

A) LE RESULTAT 2019

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 323 924,61	1 703 924,58
Exploitation	3 405 453,67	4 730 641,76
TOTAL	5 729 378,28	6 434 566,34
Résultat brut 2019		705 188,06
Résultat reporté au 31/12/2018		5 825 923,58
RESULTAT NET 2019 (hors restes à réaliser)		6 531 111,64

L'équilibre du compte administratif est calculé en intégrant les restes à réaliser des deux sections qui s'élèvent à 988 240,80 € en dépenses et 650 449,92 € en recettes. Ainsi, le résultat global affiche 6,19 M€.

En dépenses, les reports sont composés de :

- 609 946,90 € de frais d'étude,
- 378 293,90 € de travaux sur réseaux.

En recettes, les reports sont composés de :

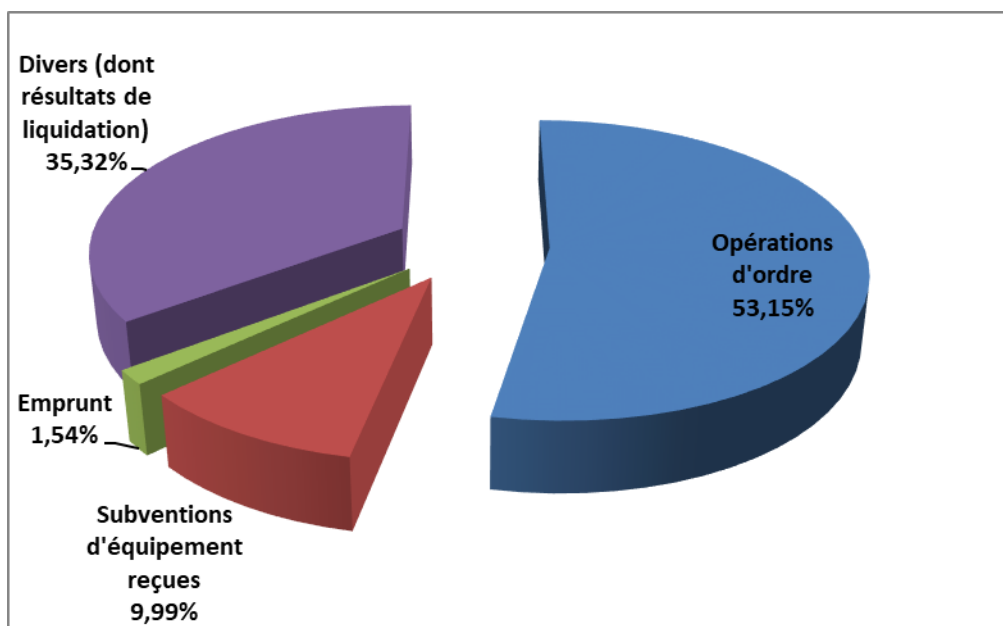
- 570 127,00 € de subvention de l'Agence de l'eau,
- 69 822,92 € de subvention d'autres organismes,
- 10 500,00 € de subvention du département.

B) LES DEPENSES ET LES RECETTES

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total des recettes, hors excédents
Taux de réalisation

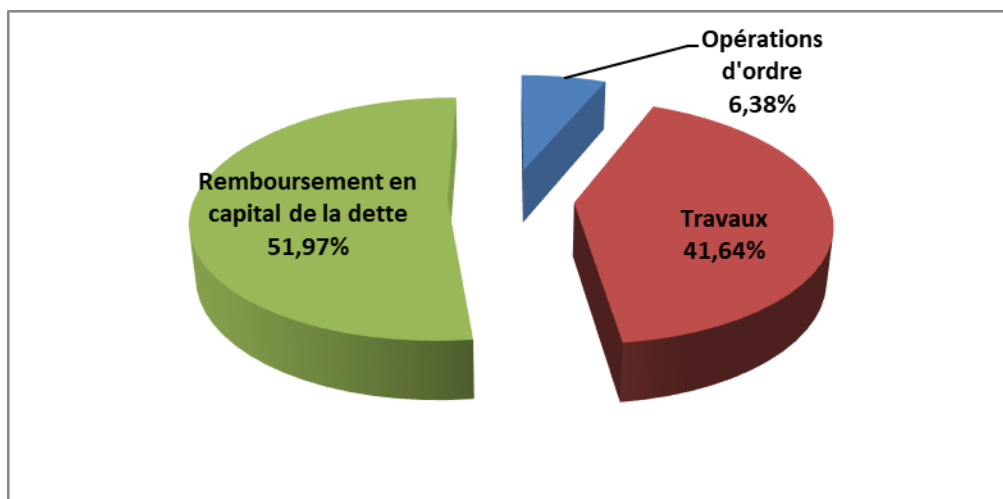
1 703 924,58 €
22,58 %



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses
Taux de réalisation

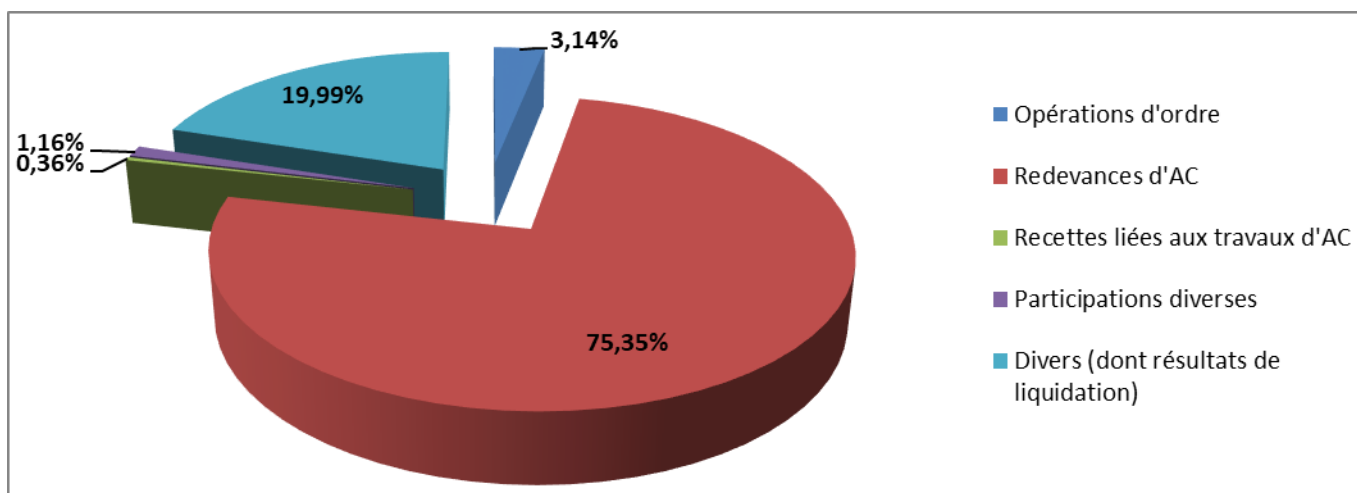
2 323 924,61 €
26,73 %



LES RECETTES D'EXPLOITATION

Total des recettes
Taux de réalisation

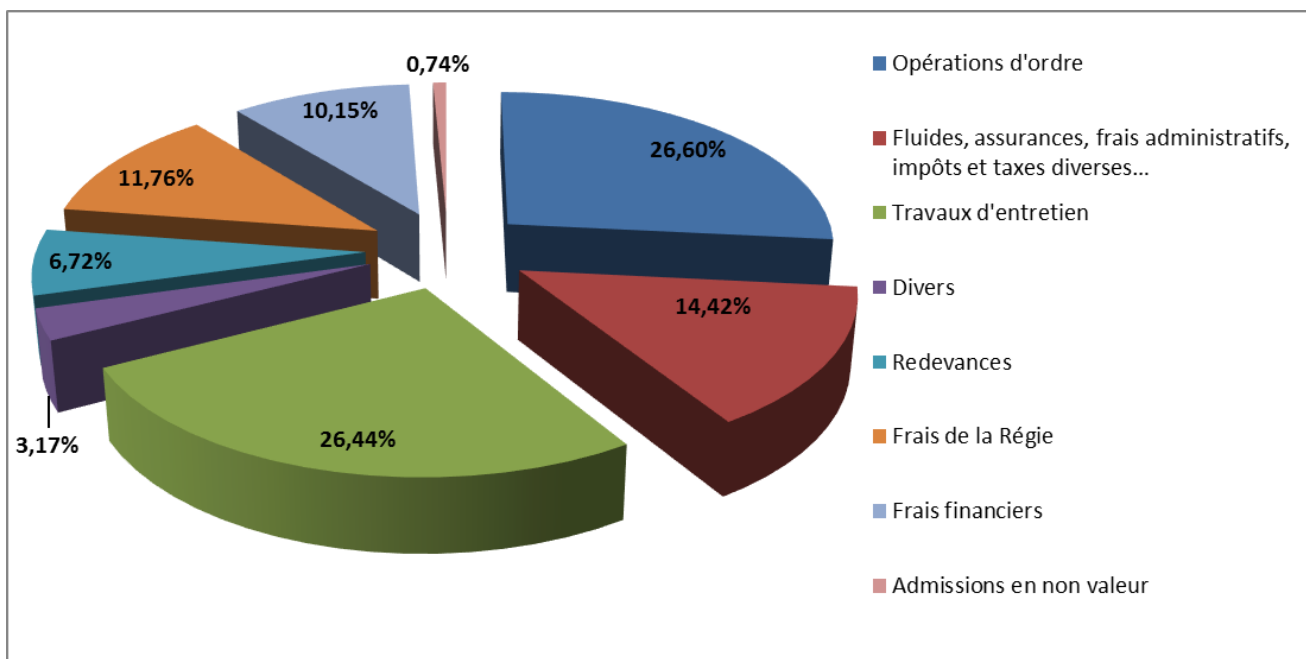
4 730 641,76 €
82,33 %



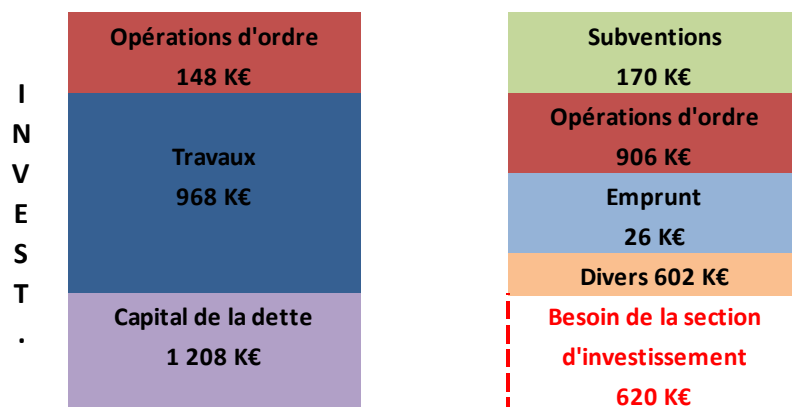
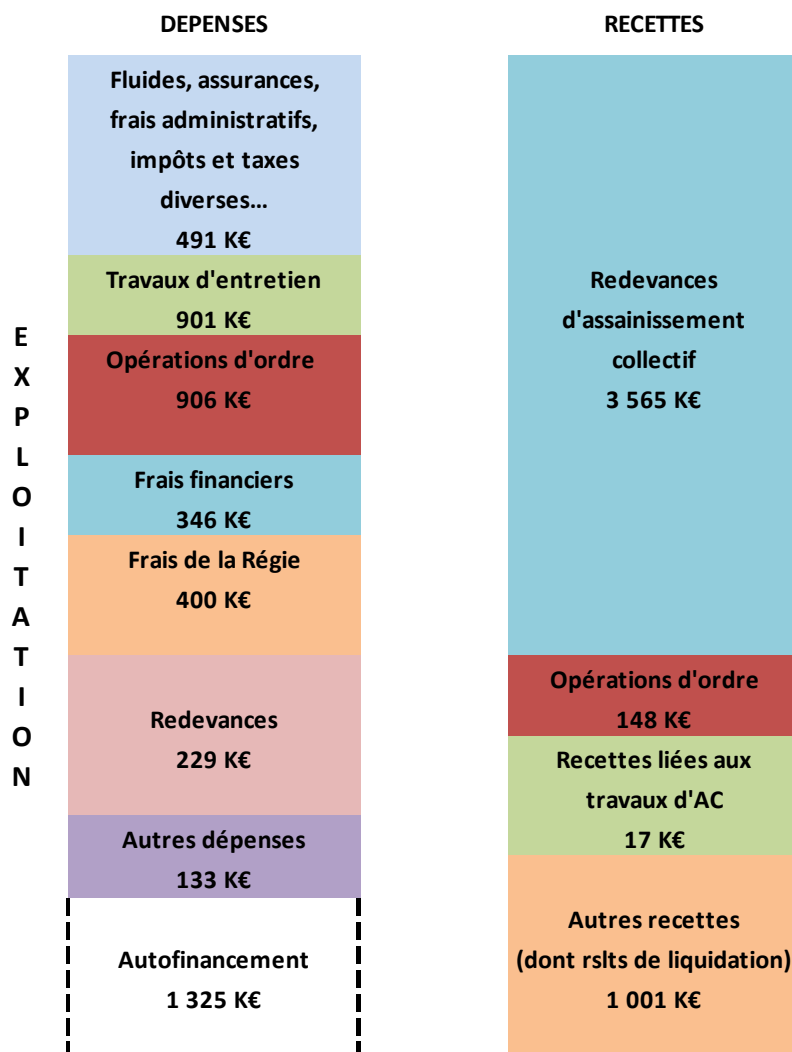
LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Total des dépenses
Taux de réalisation

3 405 453,67 €
56,12 %



II – LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF HORS EXCEDENTS REPORTES



4EME PARTIE : LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I – PRESENTATION SYNTHETIQUE

A) LE RESULTAT 2019

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	456 243,15	259 133,00
Exploitation	754 420,76	573 501,38
TOTAL	1 210 663,91	832 634,38
Résultat brut 2019		-378 029,53
Résultat reporté au 31/12/2018		-632 693,09
RESULTAT NET 2019 (hors restes à réaliser)		-1 010 722,62

L'équilibre du compte administratif est calculé en intégrant les restes à réaliser des deux sections qui s'élèvent à 996 417,70 € en dépenses et 1 596 929,63 en recettes.

En dépenses, les reports sont composés d'opérations pour compte de tiers :

- 164 766,09€ pour la commune d'Arsonval,
- 100 157,37 € pour la commune de Hampigny,
- 128 416,89 € pour la commune de Lentilles,
- 64 857,40 € pour la commune de Juzanvigny,
- 67 998,08 € pour la commune de Vernonvilliers,
- 261 098,73 € pour la commune de Rumilly les Vaudes,
- 209 123,14 € pour la commune d'Epothémont

En recettes, les reports sont composés d'opérations pour compte de tiers :

- 280 686,27€ pour la commune d'Arsonval,
- 155 443,00 € pour la commune de Hampigny,
- 261 121,00 € pour la commune de Lentilles,
- 108 919,36 € pour la commune de Juzanvigny,
- 100 412,00 € pour la commune de Vernonvilliers,
- 392 411,00 € pour la commune de Rumilly les Vaudes,
- 297 937,00 € pour la commune d'Epothémont

B) LES DEPENSES ET LES RECETTES

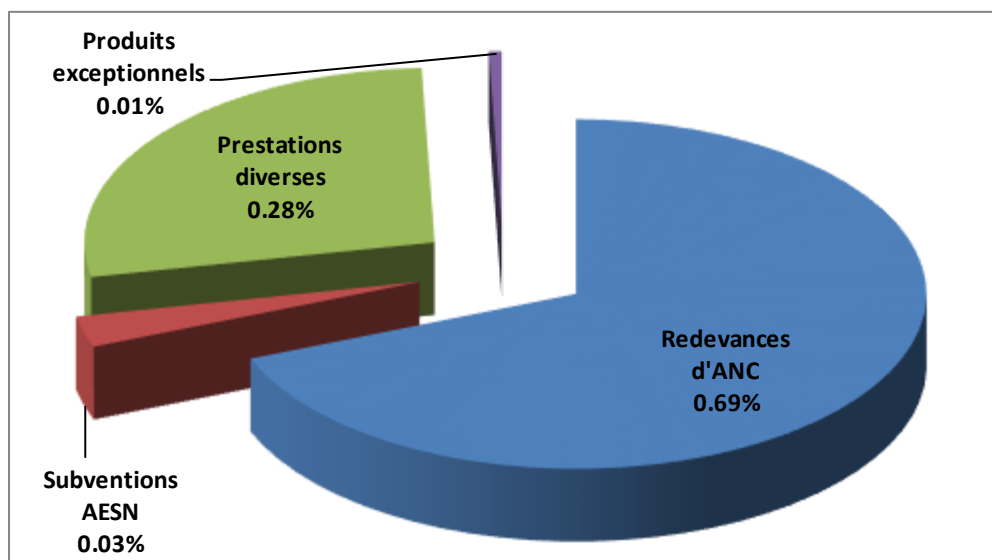
LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total des recettes	259 133,00 €
Taux de réalisation	13,96 %
L'ensemble des recettes d'investissement correspond aux opérations pour compte de tiers.	

Total des dépenses 456 243,15 €
Taux de réalisation 31,41 %
L'ensemble des dépenses d'investissement correspond aux opérations pour compte de tiers.

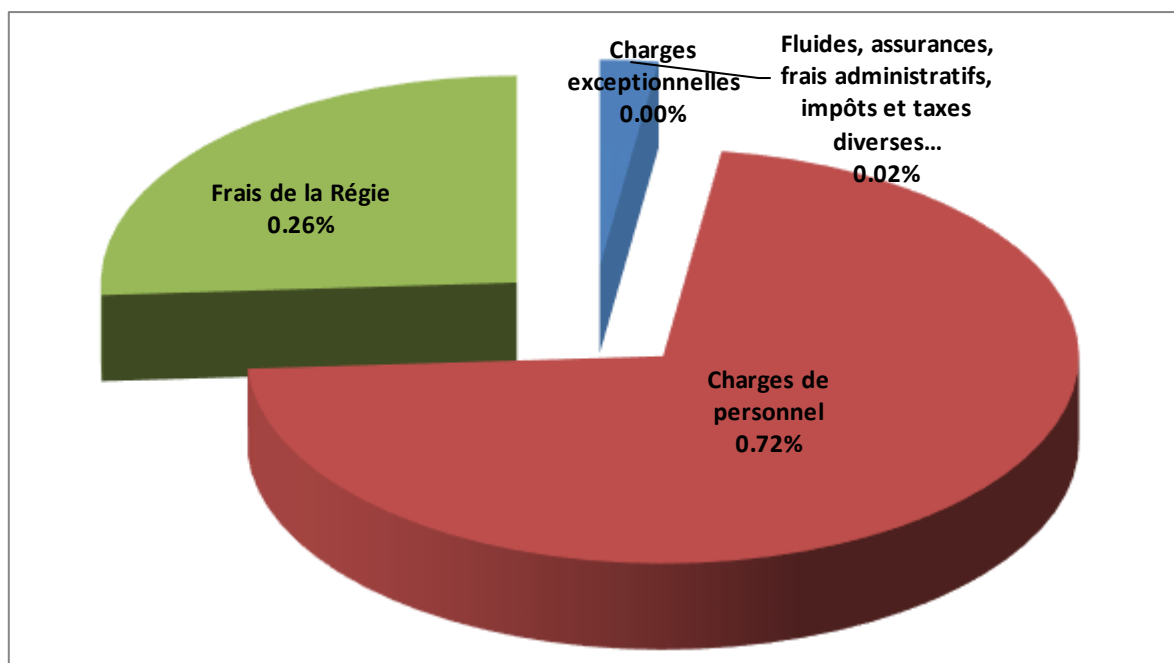
LES RECETTES D'EXPLOITATION

Total des recettes 573 501,38 €
Taux de réalisation 53,94 %



LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Total des dépenses 754 420,76 €
Taux de réalisation 90,46 %



EXPLOITATION

INVEST.

**SEME PARTIE : PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA
REGIE ET DE SES BUDGETS ANNEXES**

I- LES DEPENSES ET LES RECETTES

A) LES DEPENSES ET LES RECETTES PAR BUDGET

Le total de toutes les données brutes issues de chacun des comptes administratifs du budget principal de la Régie et des 3 budgets annexes est décrit dans le tableau ci-dessous, en distinguant, pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, le total réalisé et sa décomposition entre les mouvements réels et les mouvements d'ordre.

BALANCE GENERALE EN €	TOTAL REALISE		MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	18 111 771	11 532 674	16 346 414	4 977 489	1 765 356	6 555 184
EXPLOITATION	43 433 844	50 794 013	36 946 635	49 096 633	6 487 209	1 697 381
TOTAL	61 545 615	62 326 687	53 293 050	54 074 122	8 252 565	8 252 565

Ainsi, tous budgets confondus, les mouvements ont été effectués en 2019 à hauteur de 61,55 M€ en dépenses et 62,33 M€ en recettes.

De ces montants, il convient de déduire tout d'abord l'affectation du résultat 2018 en recette de la section d'investissement (compte 1068) pour 802 K€ qui est comptabilisée en opération réelle, mais qui ne donnent pas lieu à décaissement.

Ainsi, les mouvements sans l'affectation du résultat s'élèvent donc à 61,55 M€ en dépenses et 61,53 M€ en recettes et se ventilent sur les budgets suivants :

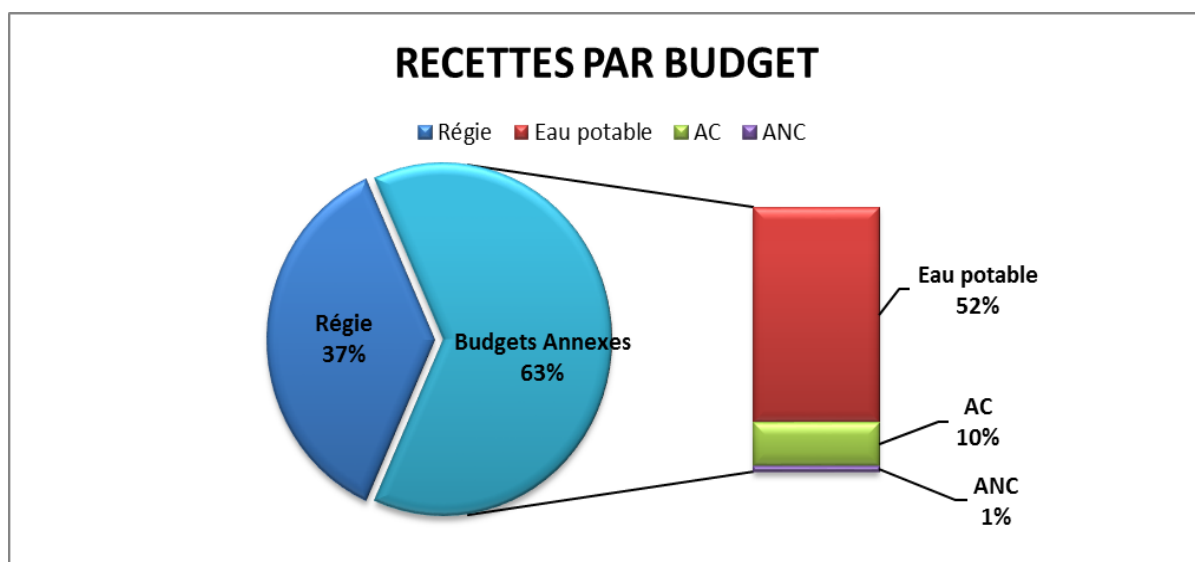
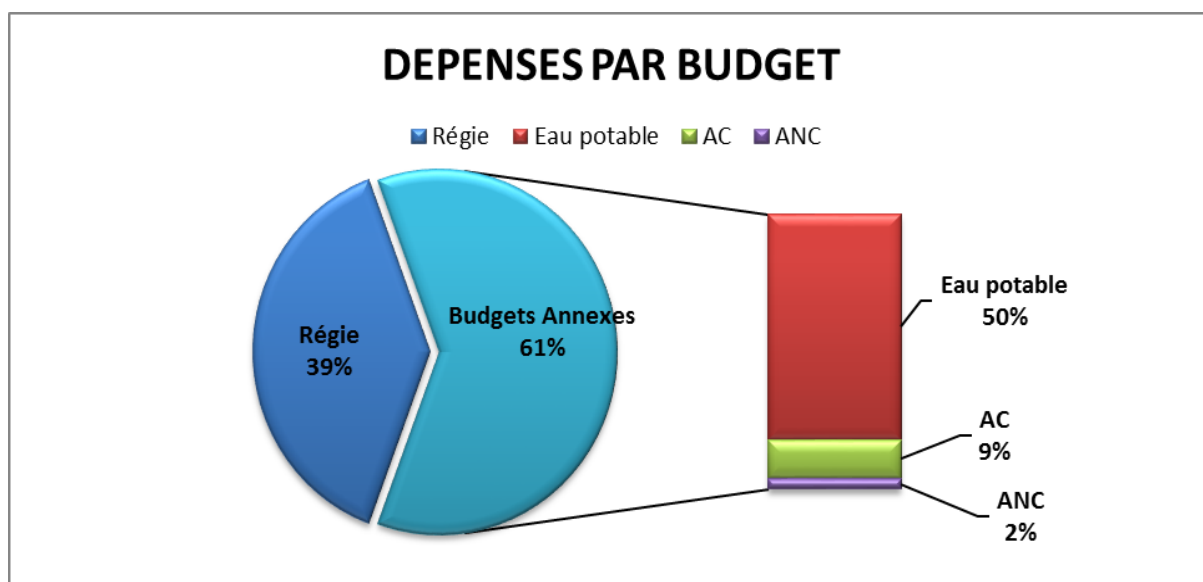
BUDGETS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Budget Principal de la Régie	23 865 455,60	22 506 407,76	-1 359 047,84
Budget Eau Potable	30 740 116,84	31 751 402,07	1 011 285,23
Budget Assainissement Collectif	5 729 378,28	6 434 566,34	705 188,06
Budget Assainissement Non Collectif	1 210 663,91	832 634,38	-378 029,53
TOTAL	61 545 614,63	61 525 010,55	-20 604,08

A ce résultat global de l'exercice 2019, il convient d'ajouter les résultats reportés des différents budgets (excédents et déficits reportés) constatés au 31 décembre 2018, soit un excédent global de 33,58 M€. La situation finale fait donc ressortir un excédent cumulé de 33,56 M€ (33,58 M€ - 0,02 M€).

Toute la présentation consolidée du CA 2019, faisant l'objet de cette première partie, est réalisée sur la base de ces chiffres.

En dépenses, le budget principal de la Régie représente 39% contre 61% pour les trois budgets annexes. Le budget de l'eau arrive en première position avec 50%.

En matière de recettes, les budgets annexes représentent 63% contre 37% pour le budget principal. Le budget de l'eau affiche la plus grosse part avec 52%. Les graphiques ci-dessous illustrent ces résultats.



B) LES DEPENSES ET LES RECETTES PAR SECTION

LES DEPENSES PAR SECTION

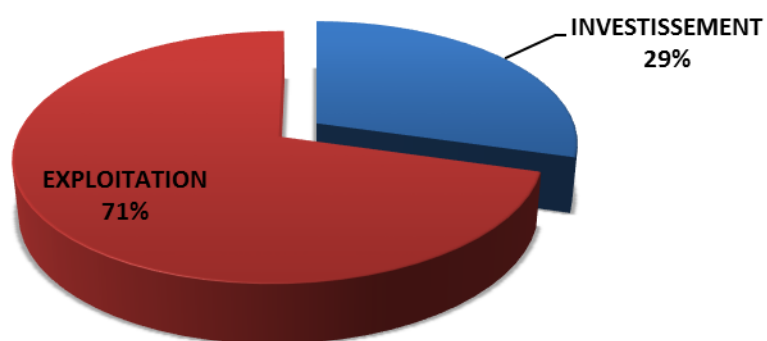
SECTIONS	DEPENSES
INVESTISSEMENT	18 111 770,53
EXPLOITATION	43 433 844,10
TOTAL	61 545 614,63

LES RECETTES PAR SECTION

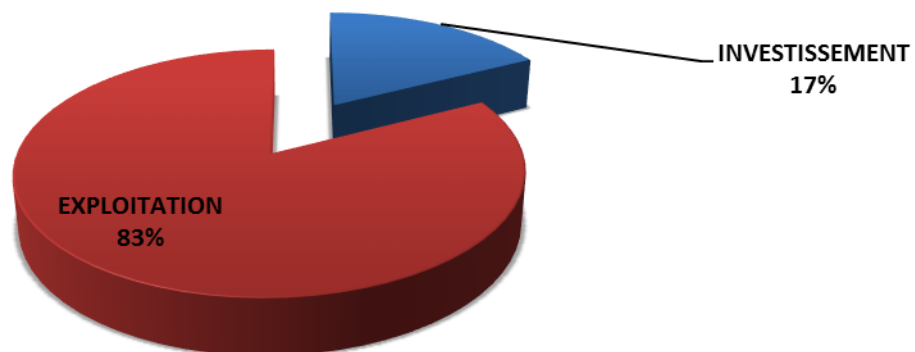
SECTIONS	RECETTES
INVESTISSEMENT	10 730 997,12
EXPLOITATION	50 794 013,43
TOTAL	61 525 010,55

Le résultat global des deux sections fait ressortir un déficit de 20 604,08 €, complété par l'excédent global antérieur reporté de 33 576 170,10 €.

DEPENSES PAR SECTION



RECETTES PAR SECTION



***C) LES DEPENSES ET LES RECETTES PAR GRANDES MASSES TOUTES
SECTIONS CONFONDUES***

DEPENSES TOTALES	REALISE
Charges de personnel	11 070 600,12
Fluides, assurances, frais administratifs, impôts et taxes diverses...	10 893 905,05
Travaux et entretiens sur réseaux et ouvrages d'eau potable	12 311 147,61
Redevances versées à l'agence de l'eau	3 926 353,90
Frais de la Régie	3 325 986,40
Annuités d'emprunt	6 319 336,44
Travaux et entretiens internes (Régie)	2 019 373,26
Travaux et entretiens sur réseaux et ouvrages d'assainissement	2 324 563,42
Charges exceptionnelles	731 522,73
Divers	226 519,39
Admissions en non valeur et créances éteintes	115 599,26
Prêts consentis	28 142,00
Opérations d'ordre	8 252 565,05
TOTAL	61 545 614,63

RECETTES TOTALES	REALISE
Ventes d'eau	19 507 253,33
Recettes liées aux travaux de la Régie et prestations diverses	14 540 980,42
Taxes et redevances de l'eau	3 231 895,94
Redevances d'assainissement collectif	3 564 615,00
Recettes liées au frais de la Régie	3 446 684,27
Divers (résultats de liquidation...)	4 336 042,09
Mise à disposition de personnel	581 949,10
Participations diverses	440 779,32
Subventions d'équipement	2 353 792,38
FCTVA	35 605,92
Redevances d'assainissement non collectif	395 450,87
Remboursements sur frais de personnel	254 087,34
Recettes liées aux travaux d'assainissement collectif et non collectif	434 382,02
Primes d'épuration	20 307,50
Recettes locatives	112 314,87
Recettes liées aux travaux d'eau potable	16 305,13
Opérations d'ordre	8 252 565,05
TOTAL	61 525 010,55

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

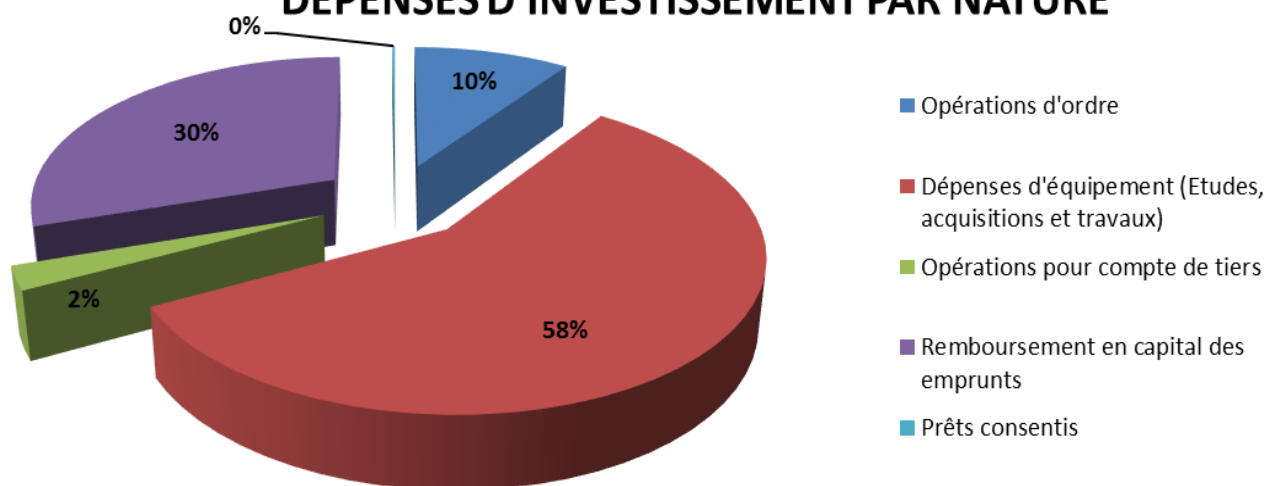
Les dépenses d'investissement se sont élevées, pour l'exercice 2019, à 18,11 M€. Les grandes masses sont décrites dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE
Opérations d'ordre	1 765 356,15
Dépenses d'équipement (Etudes, acquisitions et travaux)	10 437 194,11
Remboursement en capital des emprunts	5 424 835,12
Opérations pour compte de tiers	456 243,15
Prêts consentis	28 142,00
TOTAL	18 111 770,53

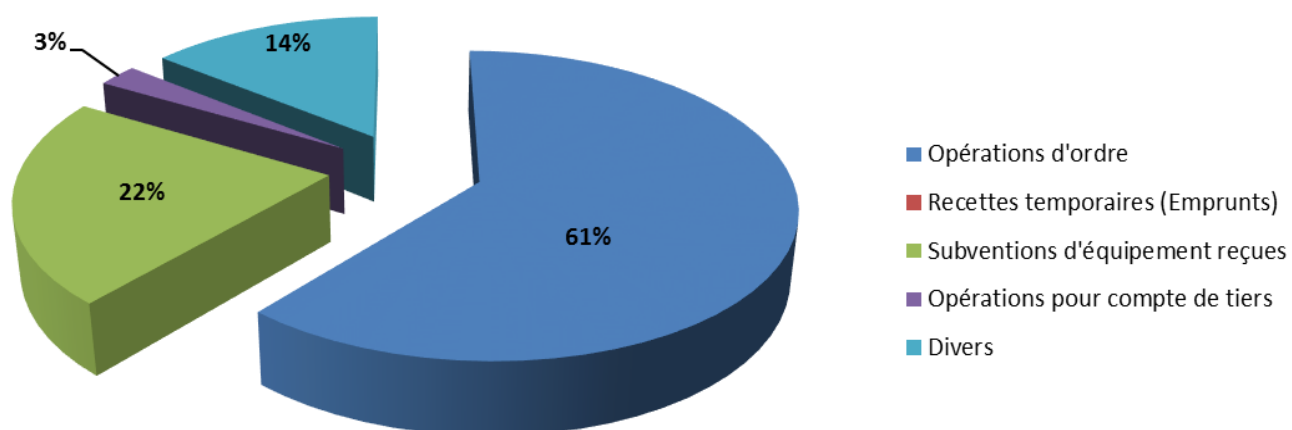
Hors excédents de fonctionnement capitalisés, les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 10,73 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE
Opérations d'ordre	6 555 184,45
Recettes définitives (FCTVA)	35 605,92
Subventions d'équipement reçues	2 353 792,38
Opérations pour compte de tiers	259 133,00
Divers (dont résultats de liquidation pour 1 498K€)	1 527 281,37
TOTAL	10 730 997,12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE



RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE





B) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR BUDGET

BUDGETS	CREDITS PREVUS	REALISE	TAUX DE REALISATION
Budget principal de la Régie	4 218 761,15	2 853 665,38	67,64%
Budget Eau Potable	26 432 341,93	12 477 937,39	47,21%
Budget Assainissement Collectif	8 626 009,29	2 323 924,61	26,94%
Budget Assainissement Non Collectif	1 452 660,85	456 243,15	31,41%
TOTAL	40 729 773,22	18 111 770,53	44,47%
TOTAL hors dette	34 844 559,22	12 686 935,41	36,41%

III - LA SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 43,43 M€ et se répartissent comme suit :

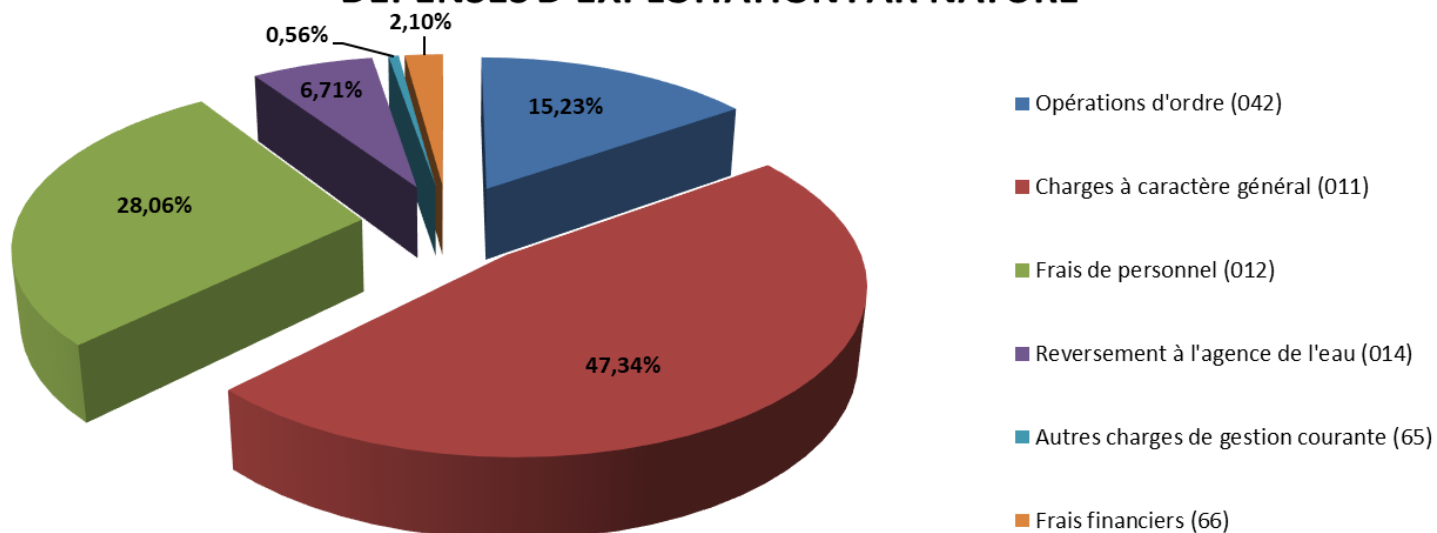
DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVU	REALISE	TAUX DE REALISATION
Opérations d'ordre (042)	8 549 264,00	6 487 208,90	75,88%
Virement à la section d'investissement	6 176 228,00		
Charges à caractère général (011)	23 573 602,16	20 166 306,93	85,55%
Frais de personnel (012)	12 702 593,00	11 950 603,72	94,08%
Reversement à l'agence de l'eau (014)	4 207 070,00	2 856 494,69	67,90%
Autres charges de gestion courante (65)	485 712,95	239 804,25	49,37%
Frais financiers (66)	1 027 521,00	894 501,32	87,05%
Charges exceptionnelles (67)	1 136 440,00	838 924,29	73,82%
TOTAL	57 858 431,11	43 433 844,10	75,07%

Ce tableau fait ressortir un taux de réalisation global de 75 %.

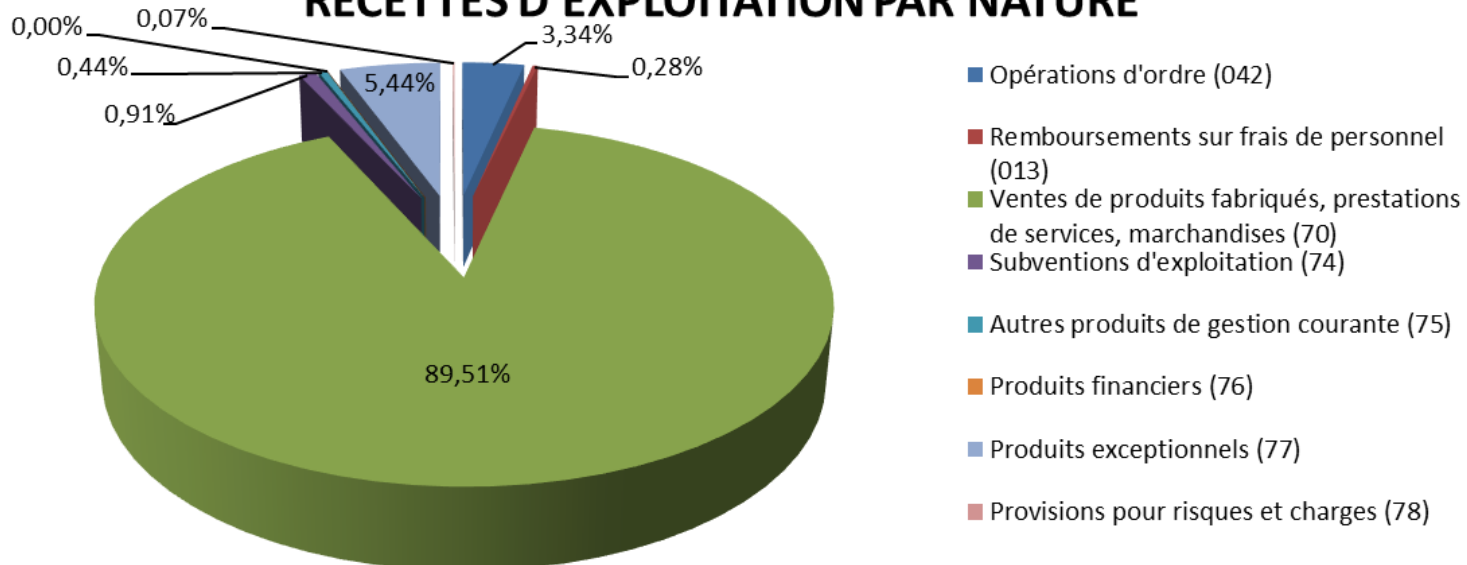
Les recettes d'exploitation ont été réalisées à hauteur de 50,79 M€, ce qui donne un taux de réalisation de 89 %.

RECETTES D'EXPLOITATION	PREVU	REALISE	TAUX DE REALISATION
Opérations d'ordre (042)	3 697 976,00	1 697 380,60	45,90%
Remboursements sur frais de personnel (013)	104 642,00	142 187,84	135,88%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (70)	50 058 378,81	45 464 600,13	90,82%
Subventions d'exploitation (74)	1 065 488,77	461 086,82	43,27%
Autres produits de gestion courante (75)	235 892,00	224 866,75	95,33%
Produits financiers (76)	9 866,00	1 036,58	10,51%
Produits exceptionnels (77)	1 801 862,00	2 764 935,45	153,45%
Provisions pour risques et charges (78)	38 100,00	37 919,26	99,53%
TOTAL	57 012 205,58	50 794 013,43	89,09%

DEPENSES D'EXPLOITATION PAR NATURE



RECETTES D'EXPLOITATION PAR NATURE



IV) LE RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

Tous budgets confondus, avec l'affectation du résultat, le résultat consolidé peut se résumer dans le tableau présenté ci-dessous :

	Mandats émis	Titres émis	REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS	Résultat ou solde
VISION CONSOLIDEE	61 545 614,63	62 326 687,01	32 774 493,64	33 555 566,02
Investissement (Total)	18 111 770,53	11 532 673,58	1 115 691,15	-5 463 405,80
dont 1068		801 676,46		
Exploitation (Total)	43 433 844,10	50 794 013,43	31 658 802,49	39 018 971,82

Les réalisations de l'exercice dégagent un excédent de 0,8 M€ (recettes – dépenses).

Les résultats antérieurs s'élevant à + 32,77 M€, l'exercice 2019 se solde par un excédent global de 33,56 M€.

6EME PARTIE : LA DETERMINATION DES RESULTATS DES BUDGETS DE LA REGIE

A la clôture de l'exercice, le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion constitue l'arrêté des comptes du SDDEA.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section d'exploitation) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, est repris, en dépense ou en recette d'investissement, selon que ce solde est déficitaire ou excédentaire (ligne codifiée 001).

Corrigé des restes à réaliser, il fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

Le Conseil d'Administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section d'exploitation en report sur cette même section et / ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie). Lorsque la section d'investissement enregistre un « besoin de financement », le résultat excédentaire de la section d'exploitation est affecté en priorité à ce dernier, le solde pouvant être inscrit en report à nouveau ou affecté à la section d'investissement.

A. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA REGIE I - LE RESULTAT (SECTION D'EXPLOITATION)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis – cumul des mandats émis)
- du résultat reporté.

DETERMINATION DU RESULTAT	
Cumul des titres émis	20 456 271,87
Cumul des mandats émis	21 011 790,22
Résultat de l'exercice	-555 518,35
Résultat reporté	4 950 412,25
RESULTAT (à affecter)	4 394 893,90

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION	
Cumul des titres émis	2 851 812,35
Cumul des mandats émis	2 853 665,38
Solde (Titres - mandats)	-1 853,03
Résultat reporté	-62 169,31
SOLDE D'EXECUTION	-64 022,34
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	969 657,91
Solde des restes à réaliser	-969 657,91
EXCEDENT DE FINANCEMENT	-1 033 680,25

III - BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2019			RESULTATS ANTERIEUR S	SITUATION FINALE	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT				
INVEST	2 853 665,38	2 851 812,35	-1 853,03	-62 169,31	-64 022,34	-969 657,91	-1 033 680,25
EXPLOIT.	21 011 790,22	20 456 271,87	-555 518,35	4 950 412,25	4 394 893,90	-87 433,37	4 307 460,53
TOTAL	23 865 455,60	23 308 084,22	-557 371,38	4 888 242,94	4 330 871,56	-1 057 091,28	3 273 780,28

L'affectation du résultat vous sera proposée dans le rapport relatif au budget supplémentaire 2020.

B. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE
I - LE RESULTAT (SECTION D'EXPLOITATION)

DETERMINATION DU RESULTAT	
Cumul des titres émis	25 033 598,42
Cumul des mandats émis	18 262 179,45
Résultat de l'exercice	6 771 418,97
Résultat reporté	22 260 373,05
RESULTAT (à affecter)	29 031 792,02

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION	
Cumul des titres émis	6 717 803,65
Cumul des mandats émis	12 477 937,39
Solde (Titres - mandats)	-5 760 133,74
Résultat reporté	432 647,16
SOLDE D'EXECUTION	-5 327 486,58
Restes à réaliser en recettes	4 221 034,69
Restes à réaliser en dépenses	4 922 282,62
Solde des restes à réaliser	-701 247,93
DEFICIT DE FINANCEMENT	-6 028 734,51

III - BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2019			RESULTATS ANTERIEUR S	SITUATION FINALE	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT				
INVEST	12 477 937,39	6 717 803,65	-5 760 133,74	432 647,16	-5 327 486,58	-701 247,93	-6 028 734,51
EXPLOIT.	18 262 179,45	25 033 598,42	6 771 418,97	22 260 373,05	29 031 792,02	67 860,71	29 099 652,73
TOTAL	30 740 116,84	31 751 402,07	1 011 285,23	22 693 020,21	23 704 305,44	-633 387,22	23 070 918,22

L'affectation du résultat vous sera proposée dans le rapport relatif au budget supplémentaire 2020.

C. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - LE RESULTAT (SECTION D'EXPLOITATION)

DETERMINATION DU RESULTAT	
Cumul des titres émis	4 730 641,76
Cumul des mandats émis	3 405 453,67
Résultat de l'exercice	1 325 188,09
Résultat reporté	4 677 308,50
RESULTAT (à affecter)	6 002 496,59

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION	
Cumul des titres émis	1 703 924,58
Cumul des mandats émis	2 323 924,61
Solde (Titres - mandats)	-620 000,03
Résultat reporté	1 148 615,08
SOLDE D'EXECUTION	528 615,05
Restes à réaliser en recettes	650 449,92
Restes à réaliser en dépenses	988 240,80
Solde des restes à réaliser	-337 790,88
EXCEDENT DE FINANCEMENT	190 824,17

III - BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2018			RESULTATS ANTERIEUR S	SITUATION FINALE	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT				
INVEST	2 323 924,61	1 703 924,58	-620 000,03	1 148 615,08	528 615,05	-337 790,88	190 824,17
EXPLOIT.	3 405 453,67	4 730 641,76	1 325 188,09	4 677 308,50	6 002 496,59		6 002 496,59
TOTAL	5 729 378,28	6 434 566,34	705 188,06	5 825 923,58	6 531 111,64	-337 790,88	6 193 320,76

L'affectation du résultat vous sera proposée dans le rapport relatif au budget supplémentaire 2020.

D. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I - LE RESULTAT (SECTION D'EXPLOITATION)

DETERMINATION DU RESULTAT	
Cumul des titres émis	573 501,38
Cumul des mandats émis	754 420,76
Résultat de l'exercice	-180 919,38
Résultat reporté	-229 291,31
RESULTAT (à affecter)	-410 210,69

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION	
Cumul des titres émis	259 133,00
Cumul des mandats émis	456 243,15
Solde (Titres - mandats)	-197 110,15
Résultat reporté	-403 401,78
SOLDE D'EXECUTION	-600 511,93
Restes à réaliser en recettes	1 596 929,63
Restes à réaliser en dépenses	996 417,70
Solde des restes à réaliser	600 511,93
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00

III - BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2019			RESULTATS ANTERIEUR S	SITUATION FINALE	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT				
INVEST	456 243,15	259 133,00	-197 110,15	-403 401,78	-600 511,93	600 511,93	0,00
EXPLOIT.	754 420,76	573 501,38	-180 919,38	-229 291,31	-410 210,69		-410 210,69
TOTAL	1 210 663,91	832 634,38	-378 029,53	-632 693,09	-1 010 722,62	600 511,93	-410 210,69

L'affectation du résultat vous sera proposée dans le rapport relatif au budget supplémentaire 2020.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **DE DELIBERER** sur les résultats des comptes administratifs 2019 conformes aux écritures de fin de l'exercice 2019 suivant le bordereau journal des titres de recettes cumulés et le bordereau journal des mandats de paiement cumulés, tels qu'ils ressortent des opérations assurées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (y compris la journée complémentaire). Ces résultats sont également en accord avec les opérations décrites dans les comptes de gestion du Payeur départemental traduisant un excédent global de clôture de 33 555 566,02 € (hors restes à réaliser) ;
- **D'ADOPTER** les comptes administratifs et me donner acte de ma communication concernant la présentation de l'exécution des dépenses et des recettes pour 2019 ;
- **D'ENTERINER** le tableau des emplois au 31 décembre 2019,

- **D'APPROUVER** la détermination du résultat.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif
----------------------	--

Pièce-jointe : Projet décision modificative – budget assainissement collectif

Il apparaît nécessaire au vu de la demande de remboursement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie relative à un trop versé sur subvention, d'inscrire des crédits supplémentaires au budget primitif 2020 pour 1 000 €.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 comme suit :

			Dépenses		Recettes	
Chapitre - article - désignation			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
13	13111	Subventions - Agence de l'eau		1 000		
23	2315	Installations, matériel et outillage	1 000			

- **DE COMPLETER** les crédits comme suit du budget primitif 2020 :

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES			RECETTES		
	BP	DM 1		BP	DM 1
20 Immobilisations incorporelles (sf 204)	566 300,00		13 Subventions d'investissement	803 100,00	
21 Immobilisations corporelles	1569 600,00		16 Emprunts et dettes assimilées	3 216 000,00	
22 Immobilisations reçues en affectation			20 Immobilisations incorporelles		
23 Immobilisations en cours	2 000 000,00	-1000,00	21 Immobilisations corporelles		
			22 Immobilisations reçues en affectation		
			23 Immobilisations en cours		
Total des dépenses d'équipement	4 135 900,00	-1 000,00	Total des recettes d'équipement	4 019 100,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	350 000,00		10 Dotations, fonds divers et réserves	16 800,00	
13 Subventions d'investissement		1000,00	106 Réserves	159 000,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	350 000,00		165 Dépôts et cautionnements reçus		
18 Compte de liaison			18 Compte de liaison		
26 Participations et créances rattachées			26 Participations et créances rattachées		
27 Autres immobilisations financières			27 Autres immobilisations financières		
020 Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières	700 000,00	1 000,00	Total des recettes financières	175 800,00	0,00
45.. Opérations pour compte de tiers			45.. Opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement	4 835 900,00	0,00	Total des recettes réelles d'investissement	4 194 900,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	974 700,00		021 Virement de la section de fonctionnement		
041 Opérations patrimoniales	135 000,00		040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1615 700,00	
			041 Opérations patrimoniales	135 000,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 109 700,00	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 750 700,00	0,00
TOTAL	5 945 600,00	0,00	TOTAL	5 945 600,00	0,00
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE			R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		
TOTAL	5 945 600,00	0,00	TOTAL	5 945 600,00	0,00
TOTAL BP + DM 1		5 945 600,00	TOTAL BP + DM 1		5 945 600,00



Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

Convention / contrat

Objet du vote	Convention d'autorisation d'accès à l'ouvrage captage de Buxières sur Arce (DESSOUS CHATEL P1 - BSS000YNXV) et de Spoy (BSS000YNTQ) - COPE de Buxières-sur-Arce / Ville-sur-Arce et COPE de la Région de Vendevre et du Landion
----------------------	--

Pièce-jointe : Convention d'autorisation d'accès à l'ouvrage captage de Buxières sur Arce (DESSOUS CHATEL P1 - BSS000YNXV) et de Spoy (BSS000YNTQ)

La société SCE a demandé à la Régie du SDDEA l'autorisation d'accéder à l'ouvrage de captage de Buxières sur Arce et de Spoy pour la réalisation de prélèvements d'eau souterraine dans le cadre d'une étude commandée par la société GOWAN, spécialisée dans le développement, la commercialisation et la transformation d'intrants agricoles tels que les produits phytopharmaceutiques, les semences et les engrais.

GOWAN souhaite renouveler une autorisation de mise sur le marché du produit nommé « AVADEx », qui contient des produits phytosanitaires de la famille des triallates (famille très peu analysée dans l'eau potable).

Afin de renouveler cette autorisation de mise sur le marché, la société GOWAN a mandaté la société SCE afin de procéder à des prélèvements et analyses d'une trentaine de captages répartis sur le Nord-Est de la France dont le captage de Buxières sur Arce et de Spoy, sur les paramètres de la famille des triallates.

La convention entre la Régie du SDDEA et la société SCE Aménagement et Environnement a pour objet la réalisation de prélèvements au captage de Buxières sur Arce et de Spoy et l'acquisition de données sur la qualité de l'eau souterraine. Elle régit notamment les points suivants :

- Présentation du contexte et de l'objet de la convention ;
- Conditions de l'autorisation de passage au captage de Buxières sur Arce et de Spoy de la société SCE ;
- Détails sur l'accompagnement du préleveur et facturation ;
- Explication des engagements des parties et de leurs intérêts communs.

Cette opération est entièrement à la charge de la société SCE. La société SCE sera facturée 51,61 € HT par la Régie du SDDEA pour chaque intervention selon les délibérations du conseil d'administration de la Régie du SDDEA n°20190208_3 et 20190208_6 du 08 février 2019.

Elle est conclue jusqu'en Mai 2022, dès la signature et peut être reconduite à la demande expresse de la société SCE et après accord de la Régie du SDDEA pour une durée maximale d'une année.

Il sera ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet et d'autoriser le Directeur Général à signer cette convention d'autorisation d'accès à l'ouvrage captage de Buxières sur Arce.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer la convention jointe à la présente délibération.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Conventions relatives aux opérations d'épandage des boues chaulées provenant de la station d'épuration de Bar-sur-Aube - COPE de Bar-sur-Aube
----------------------	--

Pièces-jointes :

- *Convention de mise à disposition d'un terrain à usage d'aire de stockage*
- *Convention d'épandage des boues de la station de Bar-sur-Aube.*

Depuis 1996, le terrain, objet de la présente convention a été mis à disposition de la commune de Bar-sur-Aube puis de la Régie du SDDEA suite au transfert, au 1^{er} janvier 2018, de la compétence assainissement collectif pour l'aménagement d'une aire de stockage des boues chaulées provenant de la station d'épuration de Bar-sur-Aube.

Ce terrain contribue au bon déroulement des opérations d'épandage de boues provenant de la station d'épuration de Bar-sur-Aube. Ces dernières présentent un véritable intérêt agronomique dans le but pour le producteur de boues, de répondre à ses obligations législatives et réglementaires d'élimination des boues dans des conditions respectueuses de l'environnement. Pour les agriculteurs, les boues d'épuration sont des fertilisants intéressants et gratuits qu'ils utilisent sur les parcelles qu'ils exploitent.

Au vu de la multiplicité des acteurs deux conventions sont nécessaires. Tout d'abord une convention prise en application de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, porte sur la mise à disposition de la Régie du SDDEA, par la commune de Jessains d'un terrain de 1 200 m² (parcelle cadastrée D 422, située au lieu-dit « Les Hauts Chanets » sur la commune de Jessains). Elle est conclue pour une durée de six ans. La Régie du SDDEA – COPE de Bar sur Aube versera à la Commune une redevance annuelle de 1 000 €.

Or, dans le cadre de l'exercice de la compétence Assainissement Collectif par la Régie du SDDEA – COPE de Bar sur Aube, la station d'épuration de Bar-sur-Aube est exploitée par la SOGEA EST BTP conformément à un contrat d'affermage. La Régie du SDDEA donne donc accès au terrain mis à sa disposition, à son délégataire afin qu'il y dépose les boues chaulées provenant de l'exploitation de la station d'épuration de Bar-sur-Aube.

Enfin, la Régie du SDDEA autorise également des agriculteurs de la commune de Jessains à accéder au terrain mis à disposition afin de récupérer les boues en vue d'une utilisation agricole par le biais d'une seconde convention portant cette fois-ci, sur les modalités d'épandage des boues. Cette seconde convention est conclue par la Régie du SDDEA, les agriculteurs (utilisateurs) et SOGEA (producteur) pour une durée de 6 ans également.

Les deux conventions étant interdépendantes, il sera proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet et d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de mise à disposition du terrain à usage de stockage ainsi que la convention d'épandage des boues.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer la convention de mise à disposition du terrain à usage de stockage jointe à la présente délibération, sous réserve d'une décision concordante du COPE de Bar-sur-Aube ;

- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer la convention d'épandage des boues annexées à la présente convention, sous réserve d'une décision concordante du COPE de Bar-sur-Aube.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Convention d'occupation et de gestion d'une parcelle contenant un captage d'eau potable - COPE de Polisy / Polisot
----------------------	---

Pièce-jointe : *Convention d'occupation et de gestion du domaine public*

La Régie du SDDEA – COPE de Polisy / Polisot est alimentée en eau par la source de Polisy, référencée dans la banque du sous-sol BSS001ARZW. Cette ressource en eau est protégée par l'arrêté n°04-2099A relatif à l'autorisation de prélèvement dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine et établissement des périmètres de protection correspondants et servitudes s'y rapportant. Ce captage est situé sur la parcelle ZI 43 constituant le périmètre de protection immédiat du captage, sur la commune de Polisy.

A ce jour, la commune de Polisy est propriétaire de la parcelle constituant le périmètre de protection immédiat. Or, en vertu de l'article 6 de cet arrêté préfectoral la Régie du SDDEA doit acquérir en pleine propriété la parcelle. Cependant des contraintes techniques et économiques empêchent cette acquisition.

Une solution alternative est ainsi recherchée. L'article L.1321-2 du Code de la santé publique permet de déroger à l'obligation d'acquérir les terrains par l'établissement d'une convention de gestion et d'occupation du terrain entre la commune de Polisy propriétaire de la parcelle et la Régie du SDDEA en tant que responsable du captage.

Cette convention permet ainsi l'occupation et la gestion du périmètre de protection immédiat appartenant à la commune de Polisy au profit de la Régie du SDDEA pendant 3 ans à titre gratuit. En contrepartie la Régie du SDDEA s'engage à entretenir la parcelle, à appliquer l'arrêté préfectoral susmentionné et à exploiter le site de production.

Il sera ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet et d'autoriser le Directeur Général à signer cette convention d'occupation et de gestion de la parcelle contenant le captage d'eau potable.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer la convention jointe à la présente délibération, sous réserve d'une décision concordante du COPE de Polisy/Polisot.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Convention relative aux modalités d'exécution et de financement de la commune de Saint Pouange pour les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable liés à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
----------------------	--

Pièce-Jointe : *Convention relative aux modalités d'exécution et de financement de la commune de Saint Pouange pour les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable liés à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)*

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est de la compétence de la Commune de Saint-Pouange.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, précise à l'article L.2225-3 que « Lorsque l'approvisionnement des points d'eau visés aux articles L. 2225-1 et L. 2225-2 fait appel à un réseau de transport ou de distribution d'eau, les investissements afférents demandés à la personne publique ou privée responsable de ce réseau sont pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie. »

De plus, l'article R.2225-8 du CGCT précise que :

« I. - Les ouvrages, travaux et aménagements dont la réalisation est demandée en application de l'article L. 2225-3 pour la défense extérieure contre l'incendie à la personne publique ou privée responsable du réseau d'eau y concourant ne doivent pas nuire au fonctionnement du réseau en régime normal, ni altérer la qualité sanitaire de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine.

II. - Les investissements correspondant à ces ouvrages, travaux et aménagements sont pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie selon des modalités déterminées :

- par une délibération dans le cas où la même personne publique est responsable du réseau d'eau et est compétente pour cette défense ;*
- par une convention dans les autres cas. »*

La convention objet de la présente délibération a donc pour objet de régler les modalités d'exécution et de financement des travaux de « mise en place de 357 ml de conduite fonte DN150 pour la défense incendie de la ferme des Blancs Fossés » réalisés au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) » en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales susmentionnées.

Le mode de la répartition financière entre la commune de Saint-Pouange et la Régie du SDDEA est précisé dans la convention et qui a fait l'objet d'un devis spécifique de la Régie du SDDEA, exploitant du service public d'eau potable.

La participation financière de la commune de Saint-Pouange aux travaux au titre du « renforcement pour la défense incendie » qui lui incombent réglementairement est retracée comptablement comme une subvention et est à ce titre exclue du champ d'application de la TVA.

La convention proposée prendra effet à compter de sa signature jusqu'à la réalisation totale des travaux correspondants.



C'est dans ce contexte, qu'il sera proposé l'adoption du projet de convention relative aux modalités d'exécution et de financement de la Commune de Saint-Pouange pour les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable liés à la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** la signature par le Directeur général de la Régie du SDDEA de la convention relative aux modalités d'exécution et de financement de la Commune de Saint-Pouange, pour des travaux liés à l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Convention de vente d'eau du COPE de la Région de Vendevre et du Landion à la commune de Fravaux
----------------------	---

Pièce-jointe : *Convention de vente d'eau du COPE de la Région de Vendevre et du Landion à la commune de Fravaux*

La Régie du SDDEA – COPE de la Région de Vendevre et du Landion alimente en eau brute la commune de Fravaux par le captage de Spoy (le pompage et la distribution sont assurés par la commune de Fravaux).

La commune de Fravaux et le SIAEP de Spoy / Meurville / Couvignon ont conclu le 7 juin 2011, un avenant à la convention de vente d'eau.

La commune de Fravaux et le Syndicat de la Région de Vendevre et du Landion (fusion du SIAEP de Spoy / Meurville / Couvignon et du Syndicat de Vendevre / Beurey) n'ont pas conclu de convention de vente d'eau.

Par délibération en date du 23 octobre 2015, le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Région de Vendevre et du Landion a transféré sa compétence eau potable au SDDEA qui exploite ce service industriel et commercial au travers de sa Régie. Le transfert a été rendu effectif le 1^{er} janvier 2016 et à donner lieu au sein de la Régie à la création du Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) de la Région de Vendevre et du Landion.

Au regard du régime des transferts de compétence prévu par le Code général des collectivités territoriales, ce dernier implique le transfert de l'ensemble des actes, conventions et contrats afférents à l'exercice de ladite compétence.

Du 1^{er} janvier 2016 à la date de la signature de la présente convention, aucun acte juridique n'existe et permet de régler ces prestations sur cette période.

Il est donc nécessaire de procéder au règlement des comptes sur la période – janvier 2016 à juillet 2020. A ce titre la commune de Fravaux s'engage à payer les sommes suivantes :

Année	Date de relève	Consommation en m3	Prix au m3	Montant
2016	29/12/2015	3 407	0,12	408,84 €
2017	27/12/2016	4 648	0,12	557,76 €
2018	27/12/2017	3 742	0,12	449,04 €
2019	04/12/2018	3 502	0,12	420,24 €
TOTAL		15 299		1 835,88 €

Cette convention prévoit également les conditions techniques et financières de fournitures d'eau potable en gros pour les années à venir. L'eau fournie, par la Régie du SDDEA à la commune de Fravaux pour l'alimentation en eau potable sera facturée 0,12 € H.T. / m³, majoré de la redevance prélèvement dont le montant est fixé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et du montant de la T.V.A.



La convention de vente d'eau est prévue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction, une seule fois.

Il sera ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet et d'autoriser le Directeur Général à signer cette convention de vente d'eau.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer la convention jointe à la présente délibération, sous réserve d'une décision concordante du COPE Région de Venduvre et du Landion.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Convention de partenariat – Rencontres nationales de la Gestion des eaux à la source « Séparer-traiter-valoriser-économiser »
----------------------	--

Pièce-jointe : *Convention de partenariat – Rencontres nationales de la Gestion des eaux à la source « Séparer-traiter-valoriser-économiser »*

Les Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif sont devenues en 15 ans l'une des plus importantes manifestations professionnelles françaises dédiées aux collectivités territoriales, leurs groupements et à leurs partenaires sur des problématiques à la fois techniques, réglementaires et méthodologiques de l'assainissement non collectif. Elles rassemblent chaque année entre 1 000 et 1 200 élus, techniciens territoriaux en charge de l'eau et de l'assainissement et leurs partenaires.

Elles se sont tenues successivement à Orléans, Tours, Arras, Cahors, Lons-le-Saunier, Evreux, Nice, Metz, Aurillac, Amiens, Alès, Troyes, Bourg-en-Bresse, Limoges et Dunkerque. Après 15 ans et afin de répondre toujours mieux à leurs attentes, les « Pros de l'ANC », regroupant l'IFAA, la FNSA et la CNATP, et idealCO, ont rebaptisé en 2019 ce rendez-vous « les Rencontres nationales des acteurs de l'ANC », qui se sont tenues à Dijon, au Parc des Expositions, les 16 et 17 octobre derniers.

L'édition 2019 a rassemblé plus de 1 000 congressistes au plan régional et national et a été organisée avec le soutien du Département de la Côte d'Or et placée sous le parrainage du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Les participants et les exposants, satisfaits de la qualité des échanges, ont proposé aux co-organisateurs, après 15 ans d'itinérance, « d'ancrer » ces Rencontres nationales à Dijon : accessibilité TGV, centre de congrès adapté et facilement accessible en tram, offre hôtelière, cadre de vie agréable, animation (restaurants ...).

Afin d'élargir également les thématiques traitées (gestion de l'eau dans le bâtiment et à la parcelle, eaux pluviales, ANC, ReUse, économies d'eau...), idealCO et les « Pros de l'ANC » organisent donc les 13 et 14 octobre 2020, les « Rencontres Nationales de la Gestion des eaux à la source » séparer-traiter-valoriser-économiser, au Parc des Expositions de Dijon.

Ils ont proposé à la Régie du SDDEA d'être partenaire de ces Rencontres Nationales.

La convention de partenariat prévoit la participation financière de la Régie du SDDEA au projet à hauteur de 5 000 € TTC. En qualité de partenaire, la Régie du SDDEA dispose d'un affichage préférentiel sur l'ensemble de la manifestation et d'un droit d'orientation sur la manifestation.

Il sera ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet et d'autoriser le Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer cette convention de partenariat.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer la convention de partenariat ci-jointe.



Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Développement de l'antenne de Bar-sur-Aube
----------------------	---

Pièces-jointes :

- *Contrat de bail commercial – location de deux box par la CCRB*
- *Contrat de bail commercial – location de locaux au Servipôle par la CCRB*

La ville de BAR-SUR-AUBE a transféré la compétence eau potable au SDDEA à compter du 1^{er} janvier 2018. Étant précisé que le SDDEA exploite cette compétence industrielle et commerciale au travers de sa Régie. L'exploitation du service d'eau potable était jusqu'alors réalisée par la SAUR, délégataire du contrat de délégation de service public depuis le 3 janvier 2010. Ce contrat a pris fin au 31 décembre 2019.

Par une délibération n° CA20200306_15 du 6 mars 2020, le Conseil d'Administration a changé le mode de gestion de ce service et a entériné l'exploitation en direct par la Régie du SDDEA du service public d'eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi suite à la reprise de l'exploitation du réseau d'eau potable de Bar-sur-Aube par la Régie du SDDEA, il est apparu nécessaire de reprendre et développer l'antenne de Bar-sur-Aube.

Jusqu'au 30 juin 2020 en vertu de la délibération du Conseil d'Administration n°CA20191114_29 en date du 14 novembre 2019, la Régie du SDDEA occupait dans le Servipôle un local appartenant à la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, d'une superficie de 49,96 m² constitué de deux bureaux. Ces locaux ne permettent pas en raison de leur superficie et de leurs caractéristiques de développer et d'assurer le service d'eau potable par la Régie du SDDEA.

C'est la raison pour laquelle, soucieuse d'aider la Régie du SDDEA, la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, propose par le biais de deux contrats de baux commerciaux, la location de plusieurs locaux.

Tout d'abord elle propose la location de deux box situés sur la station de traitement des ordures ménagères, route de Bayel à Bar-sur-Aube représentant une superficie totale de 95,48 m². Ces deux box serviront d'entrepôt pour les attelages. A ce titre la Régie du SDDEA s'acquittera d'un loyer mensuel de 285 € hors-tax. Etant précisé que la Régie du SDDEA a déjà versé un loyer en guise de dépôt de garantie.

Ensuite, la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, propose la location par un deuxième bail commercial, des anciens locaux de la SAUR situés dans le Servipôle, Parc d'Activités du Halloy au 30 avenue du Général Leclerc, 10200 Bar-sur-Aube en dessous des bureaux actuels :

- Atelier relais n° 2 de Servipôle du Parc d'Activités du Halloy pour une surface de 345.21 m².
- Atelier relais n° 5 Servipôle du Parc d'Activités du Halloy pour une surface de 109,19 m².

Ces ateliers relais se composent de la manière suivante :

- d'un bureau d'accueil plain-pied,
- d'un bureau pouvant servir de salle de réunion,
- de plusieurs bureaux pour le personnel

- de sanitaires et douche, local repas, vestiaire,
- d'un local pour le stockage de pièces – atelier.

A ce titre la Régie du SDDEA s'acquittera d'un loyer annuel de :

- 9 527,76 € HT hors charges pour l'atelier n°2
- 3 013,68 € HT hors charges pour l'atelier n°5

Le loyer payé mensuellement sera révisable en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'I.N.S.E.E conformément aux dispositions de l'article L 145-38 du Code de commerce.

Une provision pour charges locatives fixée à 150 € sera versée en même temps que le loyer.

Les deux baux commerciaux sont consentis pour une durée de neuf années commençant à courir le 15 juillet 2020.

Les deux contrats étant interdépendants, il sera ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet et d'autoriser le Directeur Général à signer les deux contrats de baux commerciaux ci-joints.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer le contrat de bail commercial portant sur la location par la Communauté de communes de la Région de Bar sur Aube de deux Box ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer le contrat de bail commercial portant sur la location par la Communauté de communes de la Région de Bar sur Aube de deux ateliers au Servipôle.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Autorisation de déversement d'effluents viticoles dans la station d'épuration de Polisy/Polisot - VRANKEN
----------------------	--

Pièce-jointe : Arrêté autorisant le déversement d'effluents viticoles dans le réseau Collectif d'eaux usées

Préserver l'eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif est en enjeu majeur de la Régie du SDDEA, en particulier en période de vendanges où les pressions sont multiples et les risques de dégradation du milieu naturel élevés.

Le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'eau public sans autorisation est prohibé. Les eaux usées provenant d'activités viticoles et/ou vinicoles sont considérées comme des eaux industrielles.

Conformément à l'article L.1331-10 du code de la santé publique, « *Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé* », dans la mesure où ces déversements sont compatibles avec les conditions générales d'admissibilité des eaux industrielles et avec la capacité technique des installations publiques les recevant. A ce titre, les systèmes d'assainissement domestiques du COPE Polisy/Polisot ont été conçus (stations d'épuration, filière boues activées et réseau d'eaux usées avec bassin de stockage) pour permettre aux établissements vinicoles/viticoles à l'instar de l'entreprise VRANKEN de pouvoir rejeter leurs effluents dans le réseau collectif d'eaux usées.

Cette autorisation doit être délivrée en vertu de cet article par arrêté du Président du SDDEA après avis favorable de la Régie du SDDEA.

L'entreprise VRANKEN a fait une demande pour dépoter dans la lagune de stockage prévue à cet effet ses eaux de lavage de quais et de pressoirs de ses installations. SOGEA, exploitant de la station d'épuration, confirme la capacité des systèmes d'assainissement domestiques du COPE Polisy/Polisot à accueillir les effluents viticoles de la société VRANKEN.

L'autorisation prévoit qu'en contrepartie du service rendu pendant 5 ans, l'entreprise VRANKEN, paiera les frais de traitement à hauteur de 8,50 € HT par m³ livré. Les frais d'analyse du contenu des citernes lui seront également facturés.

Il sera ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet et de donner un avis favorable à l'autorisation de déversement d'eaux usées non-domestique dans la station d'épuration par l'entreprise VRANKEN.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **DE DONNER** un avis favorable à l'autorisation de déversement d'eaux usées non-domestique dans la station d'épuration par l'entreprise VRANKEN.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Réhabilitation du réservoir sur piliers des Hauts-Clos - COPE Territoire de Troyes
----------------------	---

Pièce-jointe : Devis de mise en lumière du château d'eau

Le réservoir sur tour des Hauts-Clos, mis en service en 1970, assure l'alimentation en eau potable de la partie haute du réseau de Troyes entre la rue Thiers et la voie SNCF et, en particulier, la desserte du quartier des Chartreux et du centre hospitalier.

Dans le cadre d'une bonne gestion patrimoniale, et afin de faire face à des désordres sur le génie civil de l'ouvrage, les membres du Conseil d'Administration ont décidé par une délibération n°13.06/2018 du 7 juin 2018 d'engager l'opération de réhabilitation du réservoir sur tour des Hauts-Clos. Cet ouvrage étant mis à la disposition de la Régie du SDDEA par la Ville de Troyes, cette dépense incombe à la Régie du SDDEA – COPE

Cette réhabilitation de l'ouvrage du réservoir sur piliers des Hauts-Clos.

REPORTE

A l'image du transfert de compétence eau potable au SDDEA par la ville de Troyes, la commune a transféré au SDEA (syndicat de l'énergie de l'Aube) la compétence « maîtrise d'ouvrage des investissements concernant les installations d'éclairage public et de mise en lumière ».

Dans ce contexte le SDEA lance tous les 4 ans des mises en concurrence (appels d'offres ouverts européens) pour la réalisation des travaux dans le cadre d'accords-cadres à bons de commande. La maîtrise d'œuvre est assurée par le SDEA en interne, par ses maîtres d'œuvre.

Ainsi le SDEA propose de réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux de mise en lumière du réservoir sur piliers des Hauts-Clos. Il propose en vertu de la délibération n°5 du 6 septembre 2019 du Bureau Syndical du SDEA, de diminuer de 25% le montant du décompte estimatif passant le coût de la prestation de 135 000 € à 101 250 €.

Il sera ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, demander au SDEA, dépositaire de cette compétence pour la ville, d'assurer pour la Régie du SDDEA la maîtrise d'ouvrage de la mise en éclairage au travers de marchés globaux qu'il a déjà passé et ainsi d'autoriser le Directeur Général à signer le devis annexé.

Ainsi il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration :

- **DE DEMANDER** au SDEA d'assurer pour la Régie du SDDEA la maîtrise d'ouvrage de la mise en éclairage au travers de marchés globaux qu'il a déjà passé ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer le devis annexé.

Demande de subvention

Objet du vote	Lancement des travaux de réhabilitation du génie civil du réservoir sur tour de Saint-Lyé
----------------------	--



Contexte et problématique

Le réservoir sur tour de Saint-Lyé / Payns est plus dégradé que ce qui avait initialement identifié lors du lancement du marché de réhabilitation du réservoir en 2015. En effet dans le CCTP publié en 2015, on faisait état de dégradation localisée sur les bétons et de traitement localisés des armatures. Cependant après avoir commencé à dégager celles-ci à l'automne 2019, le titulaire des travaux a remarqué que 100 % des surfaces étaient à traiter et surtout que l'enrobage était insuffisant sur la totalité des armatures. A cet effet, il a donc été décidé de réaliser un diagnostic génie civil pour bien définir les travaux à réaliser et la méthodologie de travail. Ce diagnostic a confirmé que 100 % des surfaces nécessitaient un traitement et qu'un enrobage supplémentaire devait être mis en place. Après discussion avec le titulaire des travaux et les membres du COPE, il a été décidé de retirer du marché les prestations de génie civil et de relancer un nouveau marché qui se concentre seulement sur ces prestations.

Parallèlement à ce diagnostic génie civil, des cloques ont été découvertes sur les voiles de cuve extérieures. Une inspection de celles-ci s'est avérée nécessaire afin de confirmer si celles-ci sont à reprendre ou non. Après vérifications il s'avère que ces cloques sont présentes sur le réservoir depuis

la construction initiale et qu'elles ne sont pas problématiques. Cette inspection a cependant confirmé que la peinture extérieure sur les voiles de la cuve est à reprendre.

De plus, il est préférable de réaliser la reprise d'étanchéité en même temps que les travaux de génie civil. A cet effet il a donc été décidé de retirer du marché cette prestation et de réaliser la reprise de l'étanchéité de la cuve en même temps que les travaux de génie civil.

Coût et plan de financement de l'opération

Le plan de financement prévisionnel correspondant à cette opération s'établissant comme suit :

Plan de financement					
Type travaux		Subvention AESN (30 %) (€ HT)	Subvention CD10 (10 %) (€ HT)	Montant à la charge du COPE (€ HT)	Montant total (€ HT)
Etudes préliminaires	Diagnostic génie civil	0.00 €	0.00 €	3 380.00 €	3 380.00 €
	Inspection nacelle cuve extérieure	0.00 €	0.00 €	2 316.56 €	2 316.56 €
	Mission SPS	0.00 €	0.00 €	1 400.00 €	1 400.00 €
	Sous total Etudes préliminaires	0.00 €	0.00 €	7 096.56 €	7 096.56 €
Travaux		35 909.40 €	11 969.80 €	71 818.80 €	119 698.00 €
Autres coûts	Mission suivi génie civil	750.00 €	250.00 €	1 500.00 €	2 500.00 €
	Mission MOE	3 890.19 € (50 %)	778.04 €	3 112.15 € (40 %)	7 780.37 €
	Exploitation (DT et DI) pendant travaux	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
	Divers et imprévus travaux (10 %)	3 590.94 €	1 196.98 €	7 181.88 €	11 969.80 €
	Sous-total autres coûts	8 231.13 €	2 225.02 €	13 794.03 €	24 250.17 €
Total projet		44 140.53 €	14 194.82 €	92 709.39 €	151 044.73 €

Condition d'exécution de l'opération

Ce plan de financement sera à réviser advenant que l'entreprise retenue pour effectuer les travaux présente une offre avec un coût supérieur.

La proposition d'affectation de la régie du SDDEA s'élève à 7 780.37 € HT pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Eu égard aux montants estimés des contrôles de compactage et d'étanchéité, il est proposé de dévoluer ces prestations de services selon une procédure adaptée conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

De la même manière et en tenant compte du montant prévisionnel des travaux, il est conseillé de lancer la consultation des travaux selon la même procédure.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ENGAGER** l'opération de réhabilitation du réservoir sur tour de Saint-Lyé ;
- **D'ARRETER** Le montant total de l'opération à la somme de 151 044.73 € HT ;
- **DE FIXER** comme suit le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Plan de financement					
Type travaux		Subvention AESN (30 %) (€ HT)	Subvention CD10 (10 %) (€ HT)	Montant à la charge du COPE (€ HT)	Montant total (€ HT)
Etudes préliminaires	Diagnostic génie civil	0.00 €	0.00 €	3 380.00 €	3 380.00 €
	Inspection nacelle cuve extérieure	0.00 €	0.00 €	2 316.56 €	2 316.56 €
	Mission SPS	0.00 €	0.00 €	1 400.00 €	1 400.00 €
	Sous total Etudes préliminaires	0.00 €	0.00 €	7 096.56 €	7 096.56 €
Travaux		35 909.40 €	11 969.80 €	71 818.80 €	119 698.00 €
Autres coûts	Mission suivi génie civil	750.00 €	250.00 €	1 500.00 €	2 500.00 €
	Mission MOE	3 890.19 € (50 %)	778.04 €	3 112.15 € (40 %)	7 780.37 €
	Exploitation (DT et DI) pendant travaux	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
	Divers et imprévus travaux (10 %)	3 590.94 €	1 196.98 €	7 181.88 €	11 969.80 €
	Sous-total autres coûts	8 231.13 €	2 225.02 €	13 794.03 €	24 250.17 €
Total projet		44 140.53 €	14 194.82 €	92 709.39 €	151 044.73 €

- **DE DEMANDER** que la dépense à honorer soit votée au budget 2020 du COPE de Saint-Lyé / Payns en section d'investissement à l'article 23 (famille 1022 du TBB) ;
- **D'ACCEPTER** l'offre de la régie du SDDEA à hauteur de 7 780.37 € HT pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux ;
- **DE DEVOLUER** selon une procédure adaptée, après publicité et mise en concurrence, les travaux de réhabilitation du réservoir sur tour de Saint-Lyé ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à mettre en œuvre cette procédure de consultation et à signer le marché de travaux à intervenir ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la régie du SDDEA à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'AESN dans le cadre de la mission de MOE et pour les travaux ;

- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube dans le cadre des missions de maîtrises d'œuvre et des travaux ;
- **DE DEMANDER** au Directeur de la Régie du SDDEA de ne pas débiter les prestations avant attribution des aides escomptées.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aube au titre de l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée et de la fiabilisation du fonctionnement des ouvrages
----------------------	--

Pièce-jointe : *Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aube au titre de l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée et de la fiabilisation du fonctionnement des ouvrages*

Les études établies par la Régie du SDDEA sont détaillées dans le dossier technique, joint au présent rapport.

Pour ces travaux dont le coût total est estimé à 232 200 € HT, la Régie du SDDEA peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube au titre des travaux de sécurisation, de mise en conformité et de désinfection des installations d'eau potable.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention du Conseil Départemental de l'Aube (10 % de 188 440 € HT, montant éligible)	18 844,00 €
A la charge de la Régie du SDDEA	<u>213 356,00 €</u>
Montant TOTAL HT	232 200,00 €

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ADOPTER** tous les projets présentés et validés par chaque COPE concerné ainsi que les devis correspondants établis par la Régie du SDDEA ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ;
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de l'Aube la programmation d'une aide financière à partir des crédits du département au titre des travaux de sécurisation, de mise en conformité et de désinfection des installations d'eau potable.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aube au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels
----------------------	---

Pièce-jointe : *Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aube au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels*

Les études établies par la Régie du SDDEA sont détaillées dans le dossier technique, joint au présent rapport.

Pour ces travaux dont le coût total est estimé à 20 600 € HT, la Régie du SDDEA peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention du Conseil Départemental de l'Aube (20 % de 20 600 € HT, montant éligible)	4 120,00 €
A la charge de la Régie du SDDEA	<u>16 480,00 €</u>
Montant TOTAL HT	20 600,00 €

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ADOPTER** tous les projets présentés et validés par chaque COPE concerné ainsi que les devis correspondants établis par la Régie du SDDEA ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ;
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de l'Aube la programmation d'une aide financière à partir des crédits du département au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Demande de subvention à l'AESN pour l'opération groupée de réhabilitation et autorisation de signature des marchés – Etudes parcellaires Communes d'Amance, Chaumesnil, Etourvy, Fontaine-Macon, Mailly-le-Camp, Montceaux-les-Vaudes, Poivres, Villeneuve-au-Chemin, Jeugny, Crésantignes, Montigny-les-Monts
----------------------	---



Contexte et problématique

L'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), III donne aux collectivités qui exercent la compétence Assainissement Non Collectif la possibilité d'assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle.

Par délibération des Conseils municipaux, les communes d'Amance, Chaumesnil, Etourvy, Fontaine-Macon, Mailly-le-Camp, Montceaux-les-Vaudes, Poivres, Villeneuve-au-Chemin, Jeugny, Crésantignes, Montigny-les-Monts ont transféré la compétence assainissement non collectif que leur avait conférée la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau au SDDEA qui exerce lui-même ce service à caractère industriel et commercial à travers son SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) créé tout spécialement à cet effet au sein de sa Régie.

Le SPANC du SDDEA a réalisé sur l'intégralité des communes précitées les contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien. Ainsi, les conditions sont requises pour engager une opération groupée de réhabilitation.

L'opération se déroulerait en deux phases :

1. Une étude parcellaire serait réalisée pour les propriétaires qui en feraient la demande au SPANC du SDDEA et qui suite au contrôle de bon fonctionnement et d'entretien auraient des travaux à réaliser.
2. Les travaux de réhabilitation proprement dits qui pourront comprendre la réfection complète des installations en place ou leur adaptation par le renouvellement ou le remplacement de certains éléments défectueux ou inappropriés.

Par délibération n° CA20191212_40, le Conseil d'Administration de la Régie du SDDEA avait autorisé le lancement d'un appel d'offres relatif à la réalisation d'études parcellaires sur le périmètre défini en objet. Il avait également été défini qu'à l'issue de l'accord-cadre initial, seul les 5 meilleures offres seraient retenues, sous réserve d'un nombre suffisant de soumission.

Au terme de la consultation fixée le 17 février 2020, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 février 2020 afin d'examiner les offres.

Sur les 6 offres remises, la Commission d'appel d'offres en a écarté 2 et retenue les offres d'ACTEAS ENVIRONNEMENT, SARL BIOS, SOGETI INGENIERIE et CABINET BUFFET.

Le nombre d'installations possibles concernées par les études parcellaires est le suivant :

COMMUNES	nbre de logements	Diag réalisés	diag non conforme	Nbre d'études parcellaires possibles
AMANCE	145	113	101	101
CHAUMESNIL	51	45	37	37
ETOURVY	126	101	88	88
FONTAINE-MACON	279	214	158	158
MAILLY-LE-CAMP	824	380	336	336
MONTCEAUX-LES-VAUDES	118	99	82	82
POIVRES	81	55	47	47
VILLENEUVE-AU-CHEMIN	117	75	63	63
JEUGNY	199	142	112	112
CRESANTIGNES	135	105	95	95
MONTIGNY-LES-MONTS	134	98	78	78
TOTAL	2209	1427	1197	1197

Les études parcellaires sont attribuées aux bureaux d'études suivant le classement de ces derniers et par unités homogènes que forment les communes.

Coût et plan de financement de l'opération

Le coût de la campagne d'études parcellaire est estimé à 442.930,00 € HT

Le SPANC pourrait bénéficier de l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de son XI^{ème} programme pluriannuel d'intervention (2019-2024).

- S'agissant de l'étude parcellaire, son coût estimatif et son plan prévisionnel de financement sont les suivants :

✓ Coût estimatif : 1197 parcelles :		442.930,00 €
✓ Plan Prévisionnel de financement :		
○ Subvention de l'AESN :	50 %	221.465,00 €
○ Contribution des propriétaires :	50%	221.465,00 €

(Représentera 50% du montant H.T. + la TVA)

Total H.T. : 442.930,00 €

- S'agissant des travaux de réhabilitation, leur consistance et, par voie de conséquence, leurs coûts estimatifs ne pourront être connus qu'une fois l'étude parcellaire achevée. Les travaux seront réalisés par l'entreprise désignée par les propriétaires eux-mêmes. Cette phase de l'opération se fera par convention de mandat avec le financeur.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ENGAGER** une opération groupée de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dans les communes d'Amance, Chaumesnil, Etourvy, Fontaine-Macon, Mailly-le-Camp, Montceaux-lès-Vaude, Poivres, Villeneuve-au-Chemin, Jeugny, Crésantignes, Montigny-les-Monts ;
- **DE RETENIR** les bureaux d'études suivants conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres :
 - ACTEAS ENVIRONNEMENT
 - SARL BIOS
 - SOGETI ENGENIERIE
 - BUFFET INGENIERIE
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer les marchés correspondants ;
- **D'ATTRIBUER** le nombre d'études parcellaires aux bureaux d'études suivant le classement retenu par la Commission d'appel d'offres ;
- **D'ARRETER** comme suit le coût estimatif et le plan de financement de la première phase de l'opération qui correspond à l'Etude parcellaire mentionné ci-dessus :

✓ Coût estimatif : 1197 parcelles :		442.930,00 €
✓ Plan Prévisionnel de financement :		
○ Subvention de l'AESN :	50 %	221.465,00 €
○ Contribution des propriétaires :	50%	221.465,00 €
(Représentera 50% du montant H.T. + la TVA)		

Total H.T. : 442.930,00 €

- **DE SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions susceptibles d'être attribuées à cette première phase d'opération ;
- **DE PRENDRE** l'engagement ferme de ne pas entreprendre cette première phase d'opération tant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie n'auront pas répondu aux demandes de subventions mentionnées ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** au budget assainissement non collectif tant en dépenses qu'en recettes les sommes correspondant à cette première phase d'opération.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Schéma d'hygiénisation des boues de stations d'épuration
----------------------	---

Contexte

La Régie du SDDEA est maître d'ouvrage de plusieurs systèmes d'épuration d'eaux résiduaires urbaines. La crise sanitaire actuelle a conduit à la publication d'une instruction ministérielle le 2 avril 2020 relative au risque de propagation du virus via l'épandage des boues. Or les stations gérées par la Régie du SDDEA ne disposent actuellement d'aucune filière d'hygiénisation. Ainsi un marché spécifique et ponctuel est prévu pour la gestion des boues de l'été 2020.

Néanmoins, au regard de la vulnérabilité constatée de nos systèmes face à une crise sanitaire, il convient de définir un programme d'investissement permettant de pérenniser l'hygiénisation.

Définition du projet

L'opération consiste à faire appel à un conseil expert pour définir un programme d'investissement pour la mise en place de filières durables d'hygiénisation des boues en intégrant les objectifs suivants :

- Conserver la possibilité de réutilisation des boues pour l'épandage agricole
- Intégrer les objectifs du PS2100
 - Maîtriser l'empreinte environnementale,
 - Réduire la vulnérabilité de la filière aux problématiques sanitaires et anticiper des exigences de qualité sur les intrants pour la production de cultures alimentaires,
 - Maîtriser les coûts pour les COPE.

Coût et plan de financement de l'opération

La présente délibération permettra de solliciter les aides maximales de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de cette étude.

Coût prévisionnel TTC	60 000 €
Subvention AESN (80%)	48 000 €
Reste à charge des COPE (20%)	12 000 €

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **DE FAIRE** appel à un consultant pour la réalisation d'un schéma d'hygiénisation des boues ;
- **D'ARRETER** le plan de financement défini dans la présente délibération ;
- **DE SOLLICITER** l'octroi de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- **DE CONDITIONNER** l'attribution du marché à décision préalable des COPE.



Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Demande d'aide financière exceptionnelle à l'AESN
----------------------	--

Une instruction ministérielle du 2 avril 2020 fixe des prescriptions à respecter sur la base de l'avis de l'ANSES sur les risques de propagation du virus lors de l'épandage des boues d'épuration. Il est notamment précisé que les boues de station d'épuration urbaine produites depuis le début de l'épidémie, n'ayant pas fait l'objet d'une hygiénisation au caractère démontré ne peuvent pas être épandues car une contamination par le COVID 19 ne peut, dans ce cas, pas être exclue. Ainsi, pour l'Aube, les boues produites après le 24 mars 2020 ne peuvent pas être épandues sans être au préalable hygiénisées, même si elles ont été mélangées avec les boues produites avant le 24 mars.

Il existe 4 filières de traitement adapté pour hygiéniser les boues :

- chaulage (maintien d'un pH =12 pendant 10 jours, enregistrement journalier de pH,
- séchage thermique hors séchage solaire (température > 80° avec enregistrement du suivi de ce paramètre, siccité 90%),
- digestion anaérobie thermophile (température de digestion à enregistrer, comprise entre 50 et 60°C, pour un temps de séjour de 20 à 30 jours),
- compostage (fermentation à 50-70°C avec enregistrement du suivi des températures, de la durée de compostage et du nombre de retournements),

Pour l'ensemble de ces traitements, la réglementation prévoit le doublement de la fréquence des analyses microbiologiques (salmonella, entérovirus, œufs d'helminthes) et des coliformes thermotolérants (E.coli) prévus l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998.

Depuis début avril 2020, le Service Ingénierie Exploitation Assainissement a étudié, avec l'aide de la MVAD, la faisabilité technique de ces 4 filières potentielles :

- BIOGAZ VALLEE nous a indiqué qu'il n'y avait pas de méthanisateur susceptible d'accepter les boues d'épuration dans l'Aube. Il n'y a pas non plus d'incinérateur dans le département. Compte tenu des frais de transport des boues, ces 2 filières n'ont pas été retenues.
- Le chaulage n'a pas été jugé techniquement fiable pour l'épandage estival 2020 pour les raisons suivantes :
 - Pas de connaissance sur la capacité du béton du silo de stockage à ne pas se dégrader s'il est soumis à un pH 12 pendant 10 jours, puis à un pH élevé jusqu'à l'épandage.
 - Résistance des agitateurs à un pH 12 : il faut obligatoirement homogénéiser les boues 24h/24 sous peine d'avoir une ségrégation des boues en fond d'ouvrage. Les équipements en place n'ont pas été prévus pour un pH aussi élevé. De plus, en cas de panne mécanique, ce matériel se loue en 48/72H si WE.
 - Les boues deviennent semi-pâteuses et le matériel traditionnel d'épandage des boues liquides (tonne à lisier) ne peut plus être utilisé. Il faut alors utiliser un matériel différent.
 - Les analyses des microorganismes sont à réaliser après les 10 jours à pH 12. Les laboratoires annonçaient fin mai 2020 un délai de 6 semaines entre la réception du prélèvement et les résultats (sans aucune garantie de ne pas dépasser ce délai). Donc la période d'épandage avant remise en culture pourrait être dépassée, et les boues devront être alors envoyées en compostage.
- Le compostage a été jugé techniquement fiable. Il existe dans l'Aube au moins un centre de compostage en capacité de traiter les boues d'épuration liquides ou pâteuses. La déshydratation sur site a été également étudiée pour réduire le volume des boues transportées mais le matériel

disponible en mai 2020 ne pouvait traiter que 100 kg de MS / h, ce qui équivaut à plus de 120 jours de fonctionnement 24h/24 sur 7 jours calendaires.

Ainsi, c'est donc la filière de compostage qui a été retenue pour hygiéniser les boues d'épuration.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a mis en place, dès le 11 mai 2020, des aides exceptionnelles à l'hygiénisation des boues de stations d'épuration urbaines et industrielles : subvention à hauteur de 80% des dépenses engagées pour hygiéniser les boues afin de les rendre propres à l'épandage. Cette disposition s'appliquerait à titre rétroactif à toutes les dépenses éligibles engagées après le 2 avril 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

La Régie du SDDEA estime la masse de boues à hygiéniser jusqu'à la fin de l'année 2020 à 5610 m³ pour 11 COPE (voir détail dans le tableau ci-dessous).

Les prestations subventionnées seraient les suivantes :

- Rédaction conjointe au préalable d'un plan de prévention pour chaque STEP avec le prestataire ;
- Déplacement sur la STEP d'un camion-citerne semi-remorque ou d'un camion hydrocureur, mise à disposition de l'équipement de pompage pour extraire les boues liquides du silo de stockage, installation de ces équipements, pompage et transport des boues d'épuration liquides préalablement homogénéisées depuis plus de 48h vers un centre de compostage agréé, dépotage des boues sur ce centre ;
- Déplacement sur la STEP d'un camion porte-benne, mise à disposition de bennes étanches qui seront remplis par le producteur de boues, chargement et transport des boues d'épuration pâteuses vers un centre de compostage agréé, dépotage des boues sur ce centre ;
- Prise en charge des boues par le centre de compostage (dont pesées), mise en compostage des boues avec hygiénisation conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles, y compris les analyses et les autres frais de traitement, avec remise d'un certificat de prise en charge (type BL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait s'établir comme suit :

Nom de la station de traitement des eaux usées	Nom du COPE	Type de boues	Estimation du volume de boues "COVID" à hygiéniser d'ici au 31/12/2020 (en T)	Prix transport et compostage €/T boues	Montant HT de l'hygiénisation des boues	Aide financière de l'AESN (80% du compostage)	Montant restant à la charge du COPE
CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE	COPE DE CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE	LIQUIDE	270	80,00 €	21 600,00 €	17 280,00 €	4 320,00 €
FOUCHERES	COPE DE CHAPPES FOUCHERES	LIQUIDE	630	75,00 €	47 250,00 €	37 800,00 €	9 450,00 €
NEUVILLE SUR SEINE	COPE DE REGION DE GYE	LIQUIDE	850	75,00 €	63 750,00 €	51 000,00 €	12 750,00 €
LOCHES SUR OURCE	COPE DE LOCHES ESSOYES LANDREVILLE	LIQUIDE	400	80,00 €	32 000,00 €	25 600,00 €	6 400,00 €
MESNIL SAINT PERE	COPE DE MESNIL SAINT PERE	LIQUIDE	200	100,00 €	20 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €
ORIGNY LE SEC	COPE D'ORIGNY LE SEC	LIQUIDE	150	80,00 €	12 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €
POLISOT	COPE DE POLISY/POLISOT	LIQUIDE	480	75,00 €	36 000,00 €	28 800,00 €	7 200,00 €
ROSNAY L'HOPITAL	COPE DE ROSNAY L'HOPITAL	LIQUIDE	180	80,00 €	14 400,00 €	11 520,00 €	2 880,00 €
SAINT LYE	COPE DE BARBEREY SAINT LYE	LIQUIDE	1 200	75,00 €	90 000,00 €	72 000,00 €	18 000,00 €
VENDEUVRE SUR BARSE	COPE DE VENDEUVRE SUR BARSE	LIQUIDE	1 100	80,00 €	88 000,00 €	70 400,00 €	17 600,00 €
VERRIERES	COPE DE LA HAUTE SEINE	PATEUSE	150	80,00 €	12 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €
11			5 610		425 000,00 €	340 000,00 €	85 000,00 €

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'HYGIENISER** les boues d'épuration par le procédé du compostage pour 2020 ;
- **D'ARRETER** le montant total de l'opération à la somme de 425 000,00 € HT ;
- **DE FIXER** le plan de financement prévisionnel de cette opération comme présenté précédemment ;
- **DE DEMANDER** que la dépense à honorer soit votée au budget de chaque COPE AC en section de fonctionnement ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'AESN dans le cadre de cette opération ;
- **DE DEMANDER** au Directeur Général de la Régie du SDDEA de ne pas débiter les prestations avant l'attribution des aides escomptées.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

COPE

Tarif eau potable

Objet du vote	Tarif de la vente d'eau et de l'assainissement collectif à appliquer en 2021
----------------------	---

Pièce-Jointe :

- *Décision du COPE de la Région de Montsuzain n° 2.4/20 MTZ en date du 3 juillet 2020*
- *Décision du COPE de Saint Lyé / Payns n° 2.4/20 SLP en date du 3 juillet 2020*
- *Décision du COPE de Bayel n° 2.6/20 BAY en date du 6 juillet 2020*
- *Décision du COPE de Bayel n° 4.6/20 BAY en date du 6 juillet 2020*

Conformément à l'article 12.1 des statuts du SDDEA et à l'article 5 des statuts de la Régie du SDDEA, « Chaque COPE assure le suivi des affaires locales. Ses attributions portent sur le prix des services publics dont il a charge ».

Les tarifs 2021 Eau potable et assainissement collectif hors taxes et hors redevances du COPE ont été arrêtés par décision en pièce-jointe.

Il appartient au Conseil d'Administration de la Régie du SDDEA de fixer les tarifs de l'Eau potable et de l'assainissement collectif à appliquer en 2021 dans le respect de l'article 9 des statuts de la Régie du SDDEA.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ADOPTER** les tarifs hors taxes et hors redevances ;
- **DE PRÉCISER** qu'au-delà de la période mentionnée dans la présente délibération, ces tarifs restent applicables tant qu'il n'en est pas délibéré autrement ;
- **DE PRÉCISER** que ces tarifs sont assujettis au taux de T.V.A en vigueur.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Défense contre l'incendie

Objet du vote	Participation des communes à la défense contre l'incendie 2020
----------------------	---

Pièce-Jointe :

- *Décision du COPE de la Région de Montsuzain n° 3.4/20 MTZ en date du 3 juillet 2020*

Conformément à l'article 5 des statuts de la Régie du SDDEA, les attributions du COPE porte notamment sur la politique d'investissement et le prix des services publics dont il a la charge sur son aire géographique ;

Au vu des résultats financiers de l'exercice 2019 et des investissements à réaliser en 2020, il est demandé aux membres du COPE de fixer la cotisation défense contre l'incendie auprès des communes adhérentes du COPE.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ARRETER** la cotisation défense contre l'incendie.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Projet

Objet du vote	Lancement de l'expérimentation de la télérelève
----------------------	--

La Régie du SDDEA souhaite lancer sur la fin d'année 2020, une expérimentation en vue de tester une solution permettant de développer un outil de télérelève des compteurs d'eau. Cette expérimentation est lancée conjointement avec le Conseil Départemental dans le but de développer un projet commun.

La télérelève est le relevé des compteurs d'eau à distance. À la faveur d'un dispositif technique associant une antenne placée sur le compteur et d'un relais, les données sont transmises vers une base de données ou serveur, capable de les analyser après décodage de ce message. La télérelève permet donc d'éviter le déplacement physique d'un technicien, d'effectuer un relevé à intervalles réguliers et, à la Régie du SDDEA, d'assurer une gestion à distance.

L'intérêt de cette technologie s'explique à plus d'un titre :

- Gains de productivité (gestion automatisée, limitation des déplacements, etc.),
- Meilleur suivi du rendement du réseau (consommation anormalement élevée, détection des fuites),
- Efficacité du service (compteur bloqué ; tentative de fraude)

Du côté de l'utilisateur, les bénéfices sont également attendus à plusieurs niveaux : facturation de la consommation réelle, gestion à distance du contrat, des relevés (sans intervention d'un technicien), prévention des fuites (l'abonné pourra réagir plus vite en cas de fuite ou de surconsommation, une alerte pouvant lui être envoyée) et enfin, informations régulières sur ses consommations.

Ainsi, cette technologie est un vrai service pour l'utilisateur mais également pour la Régie. Le projet de télérelève entre directement dans les enjeux d'une meilleure maîtrise de notre ressource et de la préservation de celle-ci.

Quatre communes ont été identifiées pour accueillir cette expérimentation :

1. Troyes, COPE de Troyes,
2. Bar sur Aube, COPE de Bar sur Aube,
3. Dampierre, COPE des Quatre Vallées,
4. Saint Jean de Bonneval, COPE des Vallées de la Mogne, Seine, Barse.

Pour lancer cette expérimentation, il est proposé la méthodologie suivante :

1. Délibération du CA de la Régie du SDDEA : le Conseil d'administration autorise par délibération le lancement de cette expérimentation sur les communes mentionnées ci-avant.
2. Appel au volontariat sur la période de juillet-août : la Régie du SDDEA lance un appel au volontariat par courrier auprès des abonnés des communes mentionnées ci-avant et de son personnel via l'intranet de la structure. Les abonnés éligibles devront disposer d'un contrat d'abonnement en vigueur et habiter dans la zone géographique couverte par l'expérimentation (ville et rue). Pour que l'expérimentation soit la plus révélatrice possible, la Régie du SDDEA souhaite réaliser ces tests sur un panel d'une centaine d'abonnés par commune.

3. Signature d'une autorisation d'exploitation des données collectées : à ce titre, et au regard des données qui seront potentiellement collectées, il pourrait être nécessaire de requérir le consentement des abonnés volontaires pour l'exploitation de leurs données et ceci en application de la réglementation RGPD.
4. Installation des nouveaux compteurs et mise en service : les frais d'installation et le cas échéant de maintenance seront supportés intégralement par la Régie du SDDEA. Étant précisé que les renouvellements des compteurs seront supportés par les budgets respectifs des COPE mentionnés ci-avant et que les outils de radio seront financés sur le budget SENSISOL.
5. Lancement de l'expérimentation : date souhaitée : septembre 2020 pour une durée de 6 mois (mars 2021). Ce planning pourrait évoluer au regard d'une part du nombre suffisant de volontaires et d'autre part des difficultés techniques pouvant être rencontrées dans le cadre de l'expérimentation.

Ainsi, et au regard de l'importance de ce projet, la Régie du SDDEA reviendra périodiquement auprès du Conseil d'Administration afin de faire des points intermédiaires sur les résultats obtenus. À la fin de la période, une présentation sera faite présentant les conclusions définitives de cette expérimentation.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **DE DELIBERER** en faveur du lancement d'une expérimentation en vue de tester une solution de télérelève des compteurs d'eau sur une période de 6 mois ;
- **DE RETENIR** comme zone géographique de cette expérimentation les COPE et communes suivantes :
 1. Troyes, COPE de Troyes,
 2. Bar sur Aube, COPE de Bar sur Aube,
 3. Dampierre, COPE des Quatre Vallées,
 4. Saint Jean de Bonneval, COPE des Vallées de la Mogne, Seine, Barse.
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à lancer un appel à volontariat auprès des abonnés de ces services d'eau et au sein de la Régie du SDDEA ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer tout acte administratif, technique et financier, y compris de nature conventionnelle, en lien avec le projet d'expérimentation de télérelève des compteurs d'eau ;
- **DE DEMANDER** au Directeur Général un retour périodique sur l'avancement de ce projet ainsi que la présentation des conclusions définitives à l'issue de la période d'expérimentation.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Vie institutionnelle

Objet du vote	Remboursement des frais de déplacement
----------------------	---

En vertu de l'article 11 du statut de la Régie portant sur les membres du Conseil d'Administration et « Ainsi qu'il l'est exposé à l'article R. 2221-10 du CGCT, les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont gratuites. Néanmoins, les membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier, sur présentation de justificatifs, de remboursements de leurs frais de déplacement exposés pour se rendre aux réunions du Conseil d'Administration dans les conditions prévues pour de tels remboursements au profit des cadres de catégorie A de la fonction publique de l'Etat. ».

Ainsi les membres du Conseil d'Administration peuvent notamment utiliser leur véhicule terrestre à moteur, quand l'intérêt de la Régie du SDDEA le justifie et être indemnisé de ses frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont fixés par l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat :

VEHICULE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 10 000 KM	APRÈS 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Le membre du Conseil d'Administration qui a utilisé son véhicule personnel est également remboursé, des frais de stationnement et de péage sur présentation des pièces justificatives, quand l'intérêt de la Régie du SDDEA le justifie et dès lors que ces frais n'ont pas été pris en charge au titre des frais divers prévus.

Ces frais de déplacement sont remboursés aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives pour les dépenses de transport telles que définies par le décret n°2016-33 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé.

A ce titre, le Président n'a pas bénéficié du remboursement de ses frais de déplacement pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Aussi est-il proposé aux membres du Conseil d'Administration, d'autoriser le remboursement des frais de déplacement de M. Nicolas JUILLET pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Plus largement il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le remboursement des frais de déplacements de M. Nicolas JUILLET dans les conditions mentionnées dans la présente délibération jusqu'à la fin de son mandat.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER**, le remboursement des frais de déplacements déboursés par M. Nicolas JUILLET pour les exercices 2018, 2019 et 2020 dans les conditions mentionnées dans la présente délibération ;
- **D'AUTORISER**, jusqu'à la fin de son mandat et dans le cadre de sa fonction de Président du SDDEA, le remboursement des frais de déplacements de M. Nicolas JUILLET dans les conditions mentionnées dans la présente délibération ;
- **D'ANNULER** la délibération du Conseil d'administration n°CA20191212_36 en date du 12 décembre 2019.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Marchés publics

Objet du vote	Autorisation de signature du marché public d'étude de l'occupation des sols et diagnostic des pratiques, identification des risques, élaboration du programme d'action et évaluation technico-économique dans le cadre des phases 3 et 4 des études d'aire d'alimentation de captage
----------------------	---

Le 8 octobre 2019, le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général de la Régie à lancer la procédure d'appel d'offres relatif à l'étude de l'occupation des sols et diagnostic des pratiques, identification des risques, élaboration du programme d'action et évaluation technico-économique dans le cadre des phases 3 et 4 des études d'Aire d'Alimentation de Captage une délibération n° CA20191008_59.

Ce marché entre dans le cadre des études d'aire d'alimentation de captage.

L'étude d'Aire d'Alimentation d'un Captage (AAC) pour l'eau potable a pour but la mise en place d'actions préventives et pérennes pour lutter contre les pollutions diffuses, afin de reconquérir et/ou maintenir la qualité de la ressource. Pour atteindre ce but, la démarche proposée consiste à délimiter la zone d'alimentation du captage (AAC) et à définir les zones- hors impact entropique - les plus vulnérables au transfert des polluants, correspondants aux phases 1 et 2 des études AAC. Le programme d'actions volontaire sera ainsi territorialisé et adapté en fonction de la vulnérabilité du secteur et de l'objectif de résultat défini. Ce programme d'actions vise essentiellement des modifications de pratiques de la part de tous les acteurs impactant directement ou indirectement la qualité de la ressource.

L'objectif principal de l'accord-cadre est de répondre aux besoins de la Régie du SDDEA dans le domaine pour les phases 3 et 4 des études d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) correspondants :

- aux recueils des données agronomiques, d'occupation des sols et des diagnostics des pratiques ;
- à l'identification des risques de pollution, à l'estimation des risques de transferts vers les aquifères sollicités et à la définition des facteurs qui les favorisent ;
- à l'élaboration d'un plan d'action.

Le besoin estimé pour l'ensemble des AAC est évalué à 500 000 € hors taxes.

Le marché est conclu à compter de sa date de notification et jusqu'au 31 décembre 2020. Il est susceptible d'être reconduit trois fois par période annuelle de douze mois.

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Le 27 février 2020, au vu des résultats de l'analyse des offres et des candidatures, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société SCE Activillage pour un montant estimatif de 500 000 € hors taxe.



C'est dans ce contexte, qu'il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 27 février 2020 et ainsi d'autoriser le Directeur Général à signer le marché correspondant.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ENTERINER** la décision de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 27 février 2020 ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer le marché correspondant.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Autorisation de signature du marché public relatif aux études de conception pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
----------------------	--

Le 12 décembre 2019, le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général de la Régie à lancer la procédure d'appel d'offres relative aux études de conception pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif par une délibération n° CA20191212_40.

En effet, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 donne compétence aux SPANC pour réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Ces opérations sont aidées financièrement dans le cadre du 11^e programme d'actions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les communes qu'elle identifie comme étant prioritaire au regard :

- des critères environnementaux ;
- la protection de la ressource en eau ;
- inscription au CTEC.

Ces opérations suivront l'organisation suivante :

- 1^{ère} Phase : Réalisation d'un projet de réhabilitation. (Etudes Parcellaires)
Les projets sont réalisés un bureau d'études.
- 2^{ème} Phase : Réalisation des travaux. Phase conduite par le propriétaire de l'ouvrage.
Le propriétaire devra, d'après l'étude réalisée et les quantités relevées, consulter puis retenir l'entreprise de travaux de son choix avant de suivre l'exécution de ces derniers.

La consultation portant sur la réalisation des études parcellaires concernera notamment les communes suivantes : Amance, Chaumesnil, Coursan en Othe, Etourvy, Fontaine-Macon, Herbis, Mailly le Camp, Les Maupas, Montceaux les Vaudes, Poivres, Villeneuve au Chemin, Assenay, Crésantignes, Dosches, Fays la Chapelle, Gumery, Jeugny, Lantages, Machy, Montigny les Monts, Roncenay, Villemereuil, Villy le Maréchal.

Les marchés sont conclus pour une durée initiale de douze mois à compter de leurs dates de notification. Ils sont susceptibles d'être reconduits une fois par période annuelle de douze mois.

6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Le 27 février 2020, au vu des résultats de l'analyse des offres et des candidatures, la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

ATTRIBUTAIRE N° 1	ATTRIBUTAIRE N° 2	ATTRIBUTAIRE N° 3	ATTRIBUTAIRE N° 4	MONTANT MAXIMUM GLOBAL HT
SOGETI Ingénierie	SARL BIOS	BUFFET INGENIERIE	ACTEAS ENVIRONNEMENT	600 000 € HT



C'est dans ce contexte, qu'il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration d'entériner les décisions de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 27 février 2020 et ainsi d'autoriser le Directeur Général à signer les marchés correspondants.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ENTERINER** les décisions de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 27 février 2020 ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer les marchés correspondants.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Autorisation de signature du marché public relatif au diagnostic préalable dans le cadre des travaux et du déploiement en phase opérationnelle des schémas directeurs d'alimentation en eau potable
----------------------	--

Le 12 décembre 2019, le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général de la Régie à lancer la procédure d'appel d'offres relative diagnostic préalable dans le cadre des travaux et du déploiement en phase opérationnelle des schémas directeurs d'alimentation en eau potable par une délibération n° CA20191212_39.

Dans le cadre de ces activités quotidiennes et du déploiement en phase opérationnelle des schémas directeurs d'alimentation en eau potable, la Régie du SDDEA doit se doter de différents marchés relatifs à la connaissance de son patrimoine.

Les missions ciblées par les lots concernent deux volets :

1. Les études préalables aux schémas directeurs eau potable

Actuellement, sous maîtrise d'ouvrage de la Régie, deux schémas directeurs d'alimentation en eau potable sont menés sur des périmètres bien définis à l'intérieur du Département de l'Aube (schéma de Mogne Seine Barse et schéma du Nord-Ouest Aube). Il est envisagé de poursuivre cette démarche à l'échelle de l'ensemble du Département par l'intermédiaire de huit autres schémas directeurs d'alimentation en eau potable.

Ces schémas directeurs concernent tant des COPE que des Communes ayant conservé la compétence eau potable mais qu'il est utile d'associer dans le but de définir la meilleure solution de gestion de l'eau pour le plus grand nombre.

La maîtrise d'ouvrage sera également portée par la Régie du SDDEA.

Les principaux objectifs de tels schémas directeurs sont :

- Prise en compte du Changement Climatique pour sécuriser les investissements
- Connaissance du patrimoine
- Amélioration de la recherche de fuite grâce à la sectorisation des réseaux
- Bancarisation et centralisation de la donnée pour favoriser son exploitation et son partage
- Scénarios prospectifs d'aide à la décision permettant une meilleure prise de décision :
- Qualité
- Quantité
- Sécurité de l'approvisionnement en eau des populations
- Vision des investissements pluriannuels – PPI tant dans la gestion patrimoniale que pour faire émerger des solutions
- Bénéficier d'un meilleur financement
- L'acquisition d'éléments obligatoires pour un service d'eau

2. Les études préalables ou missions avant travaux

il est prévu d'intégrer dans le présent marché la réalisation des mêmes prestations en amont de travaux sur des réseaux ou ouvrages non ciblés par les audits spécialisés des schémas directeurs eau potable.

Le marché est conclu pour une durée initiale de douze mois à compter de leurs dates de notification. Il est susceptible d'être reconduit une fois par période annuelle de douze mois.

9 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Le 16 juin 2020, au vu des résultats de l'analyse des offres et des candidatures, la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

N° du lot	Attributaire	Montant maximum HT
2	AC ENVIRONNEMENT	440 000 €
3	AC ENVIRONNEMENT	40 000 €
4	GINGER CEBTP	510 000 €
5	Antea Group	190 000 €

Le lot n°1 a été déclaré sans suite à l'occasion de la Commission d'appel d'offres du 2 juillet 2020.

C'est dans ce contexte, qu'il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration d'entériner les décisions de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 16 juin 2020 et ainsi d'autoriser le Directeur Général à signer les marchés correspondants.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'ENTERINER** les décisions de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 16 juin 2020 ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer les marchés correspondants.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Lancement d'une procédure d'appel d'offre relative à l'acquisition de véhicules et renouvellement du parc automobile de la Régie du SDDEA
----------------------	--

Pièce-jointe : Tableau Parc automobile (par service et par année)

Actuellement, le parc automobile comprendra 210 véhicules utilisés par les personnels en poste à l'immeuble des Vassales et par les agents répartis sur l'ensemble du département dans les centres et les agences :

- Centres : La Chapelle Saint Luc et Saint Thibault ;
- Agences :
 - Chaource,
 - Nogent-sur-Seine,
 - Brienne le Château,
 - Vitry le Croisé,
 - Périgny la Rose.

Avec l'évolution croissante de l'effectif ainsi que la multiplication des métiers, la Régie du SDDEA a modifié son mode d'acquisition des véhicules depuis le 1^{er} janvier 2018 en passant des accords-cadres multi attributaires à marchés subséquents.

Pour information, durant l'accord-cadre qui se termine au 31 décembre 2020, la Régie du SDDEA a investi environ 2 600 000 €. Il est prévu un coût de renouvellement et d'extension annuel d'un minimum de 400 000 € HT à 450 000 € HT.

Dans la mesure où les besoins ne peuvent être définis avec précision dès maintenant, il conviendra qu'un programme soit établi chaque année afin que le plan de financement soit inscrit au projet de Budget Primitif de la Régie.

Le marché est constitué des lots suivants :

Lots	Intitulés	Montant Estimatif
1	Véhicule « Société »	400 000 €
2	Fourgonnette 800 kg	400 000 €
3	Fourgon tôle 1 200 kg	150 000 €
4	Fourgon tôle 1 100 kg 4x4	350 000 €
5	Fourgon tôle 1 600 kg	800 000 €
6	Camion-benne 3,5 t	600 000 €
7	Véhicule Type « Citadine électrique »	20 000 €
8	Fourgonnette électrique	20 000 €
9	Fourgonnette 800 kg 4x4	75 000 €
10	Pick-Up 4x4	60 000 €

Le marché est conclu pour une durée de douze mois à compter de sa date de notification pour tous les lots. Il est susceptible d'être reconduit trois fois par période annuelle de douze mois.

Le jugement des offres pour l'accord-cadre sera effectué selon les critères suivants, pour tous les lots :

- **Caractéristiques techniques des véhicules (55 points)**
- **Conditions financières (30 points)**
- **Services et prestation pendant la garantie (10 points)**
- **Garanties accordées sur les véhicules (5 points)**

Une Commission d'appel d'offres se réunira en novembre 2020 pour attribuer les marchés.

C'est dans ce contexte, qu'il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le lancement d'un appel d'offres relatif à l'acquisition de véhicules et renouvellement du parc automobile de la Régie du SDDEA ;

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres relatif à l'acquisition de véhicules et renouvellement du parc automobile de la Régie du SDDEA.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Lancement d'une procédure d'appel d'offre relative à des prestations de levée topographique et de détection de réseaux
----------------------	---

Conformément à l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, la Régie du SDDEA est dans l'obligation de géoréférencer ses réseaux neufs.

En plus de travaux récurrents de construction de réseaux, la Régie du SDDEA lance prochainement, et sur une durée approximative de 4 ans, la réalisation ponctuelle de schémas directeurs d'eau potable couvrant la majeure partie du territoire du département de l'Aube se traduisant par le levé d'un linéaire de réseaux d'eau potable existants de l'ordre de 3 900 kms au total.

Afin de tenir compte de la différence des moyens humains et matériels mis en œuvre entre des prestations de levé récurrentes et cette opération unique de grande ampleur, il est proposé de lancer une consultation formalisée sous la forme de deux lots :

- Lot n° 1 : « Prestations de levé topographique pour l'activité d'exploitation » évaluée à 500 000,00 € HT sur une durée totale de 4 ans ;
- Lot n° 2 : « Prestations de levé topographique pour les schémas directeurs d'eau potable » évalué à 2 200 000,00 € HT sur une durée totale de 4 ans.

Le jugement des offres pour l'accord-cadre sera effectué selon les critères suivants, pour tous les lots :

- **Valeur technique de l'offre (70 points)** analysée selon les sous-critères ci-dessous :
 - Organisation générale (moyens humains, matériels...) sur 20 points ;
 - Méthodologie permettant d'assurer la qualité d'exécution et de garantir le délai de réalisation (méthodologie, délais de préparation ...) sur 50 points
- **Prix de l'offre (30 points)** analysé en fonction des prix et selon les quantités non contractuelles présentes dans le détail quantitatif estimatif

Une Commission d'appel d'offres se réunira en décembre 2020 pour attribuer les marchés.

C'est dans ce contexte, qu'il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le lancement d'un appel d'offres relatif à des prestations de levée topographique et de détection de réseaux.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres relatif à des prestations de levée topographique et de détection de réseaux.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Autorisation de sous-traitance de la Régie dans le cadre d'un marché extérieur - Parc du Grand Troyes Phase 6A à SAINTE SAVINE
----------------------	---

Pièces-jointes :

- *Déclaration de sous-traitance*
- *Contrat de sous-traitance*

La Communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole a conclu un marché de Travaux d'extension du Parc du Grand Troyes Phase 6A à SAINTE SAVINE avec l'entreprise ROUSSEY SAS (immatriculée sous le n° SIRET 652 880 634 00017) portant sur le lot n°2 Terrassements, Voirie et Signalisation.

ROUSSEY SAS a sollicité la Régie du SDDEA pour qu'elle intervienne en qualité de sous-traitant pour effectuer les travaux de pose de canalisation d'eau potable de DN 250 en tranchée commune sur une création de voirie sur la Commune de Sainte Savine dans le cadre du projet Garnica. A ce titre la Régie du SDDEA a proposé la prestation suivante pour un montant total de 89 000 € :

- Fourniture et pose de fonte en tranchée ouverte
- Mise en place d'une ventouse équipée d'une vanne
- Démaillage et maillage du nouveau réseau avec l'ancien
- Création de plusieurs branchements
- Mise en service du réseau neuf
- Continuité du service eau pendant les travaux

L'intervention de la Régie du SDDEA se justifie sur plusieurs points :

- Rétrocession probable du réseau au COPE d'où le souhait d'avoir la maîtrise des opérations et pièces posées ;
- Intervention de suppression de réseaux existants aujourd'hui exploités par la Régie ;
- Raccordements de l'ancien et du nouveau réseau dont la Régie doit assurer la maîtrise ;
- Raccordement sensible et stratégique sur réseau de distribution du COPE Troyes (canalisation DN 300 d'alimentation de la ZI de Sainte Savine, de Montgueux, Rivière de Corps...) dont le souhait est d'assurer la réalisation.

En l'absence d'une réunion du Conseil d'Administration entre la sollicitation de ROUSSEY SAS (le 5 juin 2020) et le début des travaux (le 29 juin 2020) le Directeur Général a signé le contrat et la déclaration de sous-traitance avant l'autorisation du Conseil d'Administration.

C'est dans ce contexte, qu'il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, autoriser les services de la Régie du SDDEA à poursuivre les travaux

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** les services de la Régie du SDDEA à poursuivre les travaux



Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Autorisation de sous-traitance de la Régie dans le cadre d'un marché extérieur - EPMU de Brienne le château
----------------------	--

Pièces-jointes :

- *Déclaration de sous-traitance*
- *Contrat de sous-traitance*

Le Ministère de la Défense a conclu un accord cadre à bons de commande avec l'entreprise COLAS NORD EST AGENCE AUBE (immatriculée sous le n° SIRET 329 198 337 00712) portant sur de travaux de voiries et réseaux divers - LOT 3 EPMU de Brienne le château.

Ce marché est la traduction de la volonté d'améliorer le réseau d'eau potable à la suite d'un diagnostic réseau de l'établissement principal de munitions (EPMU) de Brienne le château.

COLAS NORD EST AGENCE AUBE a sollicité la SAUR, qui n'a pas souhaité faire les travaux. L'entreprise a donc fait appel à La Régie du SDDEA pour qu'elle intervienne en qualité de sous-traitant pour effectuer les travaux de sectorisation du réseau.

A ce titre la Régie du SDDEA a proposé la réalisation de deux prestations :

- une prestation portant sur la réalisation d'un fonçage en traversée de route pour passage de refoulement des eaux usées pour un montant de 2 095, 20€ TTC
- une prestation portant sur des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable pour 25 674,00 € TTC

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, autoriser le Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer les documents en lien avec ce projet.

Les membres du Conseil d'Administration ont choisi :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer la déclaration de sous-traitance annexée ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer le contrat de sous-traitance annexé ;

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 0

Partie informative

Délégation de signature en matière de plan de prévention

Pour la bonne marche des affaires de la Régie du SDDEA, Monsieur Stéphane GILLIS, en qualité de Directeur Général de la Régie du SDDEA, donne délégation de signature pour l'élaboration, la signature et le suivi des plans de prévention intervenant dans le cadre des opérations conduites par la Régie du SDDEA en sa qualité de Maître d'ouvrage et/ou Maître d'œuvre, dans le cadre du strict respect des règles de sécurité et des consignes propres à la Régie du SDDEA à :

- Monsieur Denis POTTIER, Directeur de la Direction des Territoires
- Monsieur Benoit HOUSSIN, Directeur Territorial,
- Monsieur Ludovic SCHMIDT, Directeur Territorial,
- Monsieur Bernard BEYER, Directeur Territorial,
- Monsieur Eric ESTEVES, Chef d'Agence,
- Monsieur Emmanuel HAUTY, Chef d'Agence,
- Monsieur Franck LEFOL, Chef d'Agence,
- Monsieur Frederic POTHION, Chef d'Agence,
- Monsieur Dominique QUINET, Chef d'Agence,
- Monsieur Vincent TORFS, Chef d'Agence,
- Monsieur Pierre CANNARD, Directeur de la direction du patrimoine,
- Madame Camille CROZAT, ingénieur,
- Monsieur Maxime FLEURY, ingénieur,
- Monsieur Stéphane RIGOLOT, ingénieur,
- Monsieur Michel CONROUX, Directeur de la direction industrielle,
- Monsieur Alexandre SYDOR, Chef de Service Exploitation Assainissement,
- Madame Emilie BOURGUOIN, Responsable Hygiène Sécurité Qualité Environnement,
- Monsieur Sébastien DUROSAY, Chef de service à la Direction industrielle,
- Monsieur Julien CHOCAT, Chef de service à la Direction industrielle,
- Monsieur Benoit BOIDARD, Chef de service à la Direction industrielle,
- Monsieur Christophe CAILLEUX, Directeur Adjoint à la Direction du patrimoine,
- Madame Caroline CARITEY, Chef de service à la Direction du patrimoine.

La présente délégation de signature, conformément à la réglementation, sera transmise au contrôle de légalité, puis notifié à l'intéressée.

Elle est valable jusqu'au prochain renouvellement du Conseil d'Administration de la Régie du SDDEA.

Rapport d'activité des marchés publics de la Régie du SDDEA

CONTEXTE

Par application du principe de transparence, le présent rapport d'activité fait état de l'actualité marché public de la Régie du SDDEA à la date de la présente séance.

A ce titre sont répertoriés :

- Marchés à procédure simplifiée : 0 - 39 999 € HT
- Marchés à procédure adaptée : 40 000 – 445 999 € HT (5 547 999 € HT pour les marchés de travaux)
- Marchés à procédure formalisée : supérieur à 446 000 € HT (5 548 000 € HT pour les marchés de travaux)

Les documents liés aux procédures détaillées ci-après sont disponibles sur demande auprès du Service Marché au contact suivant :

Alexandre BONENFANT
Tél : 03.25.83.27.53
Courriel : marches-publics@sddea.fr

MARCHES EN REDACTION

1. Marchés à procédure simplifiée

Sans objet

2. Marchés à procédure adaptée

Réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées - rue Gaston BACHELARD – 2020DP19	En préparation
Réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées - COPE DE BOUILLY / SOULIGNY – 2020DP20	En préparation

3. Marchés à procédure formalisée

Sans objet

4. Marchés subséquents

Sans objet

MARCHE EN CONSULTATION

1. Marchés à procédure simplifiée

Audit de sécurité - COPE de la région de MERGEY – 2019DP29	Attente subvention
Etude géotechnique - COPE de la région de MERGEY – 2019DP30	Attente subvention
Mission SPS – Phases conception - COPE de la région de MERGEY – 2019DP32	Attente subvention

Diagnostic Amiante et plomb – Phases conception - COPE de la région de MERGEY – 2019DP33	Attente subvention
Mission SPS - Phases conception et réalisation - Interconnexion entre Morvilliers et La Chaise et démolition du réservoir sur tour de La Chaise - COPE de la Région de BRIENNE LE CHÂTEAU – 2019DP43	Attente subvention
Etude géotechnique / Caractérisation amiante-HAP des revêtements routiers - COPE de la Région de BRIENNE LE CHÂTEAU – 2019DP44	Attente subvention

2. Marchés à procédure adaptée

Travaux d'extension en bâtiments modulaires du siège administratif des Vassaulles – 2020DI09	En publication jusqu'au 10 juillet
Accord-cadre de prestation de service de traiteur – 2019DP29	En publication jusqu'au 27 juillet
Hygiénisation des boues d'épuration – 2020DI10	En publication jusqu'au 10 juillet
Acquisition d'un système d'impression comprenant une solution de gestion d'impression et la fourniture en location d'imprimantes multifonctions – 2020DSI03	En publication jusqu'au 24 juillet
Acquisition d'une solution de géolocalisation véhicules et engins – 2020DSI02	En publication jusqu'au 1er septembre
Prestation de levé topographique et de détection des réseaux – 2020DP25	En publication jusqu'au 17 juillet
Interconnexion entre les communes de CHARNY-LE-BACHOT et de RHEGES – 2020DP14	En analyse
Travaux de réhabilitation partielle du réservoir sur tour de SAINT LEGER PRES TROYES – 2020DP21	En analyse
Définition des incidences sur le milieu – Elaboration du Dossier Loi sur l'Eau (DLE) – 2019DP57	Attente subvention
Travaux de réhabilitation du réservoir sur tour de Longueville-sur-aube – 2019DP58	Attente subvention

3. Marchés à procédure formalisée

Etude de l'occupation des sols et diagnostic des pratiques, identification des risques, élaboration du programme d'action et évaluation technico-économique dans le cadre des phases 3 et 4 des études d'Aire d'Alimentation de Captage – 2019DP38	Attribué
Etudes de conception pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif – 2019DT01	Attribué
Diagnostic préalable dans le cadre des travaux et du déploiement en phase opérationnelle des schémas directeurs d'alimentation en eau potable – 2019DP67 lot n°2,3,4,5	Attribué

4. Marchés négociés

Sans objet

5. Marchés subséquents

Sans objet

MARCHES NOTIFIES

1. Marchés à procédure simplifiée

Etude préliminaire (EP) du réservoir de Montgueux - Inspection Détaillée Initiale (IDI) de la passerelle de Courgerennes – 2019DP50	Notifié le 2 juillet
---	----------------------

2. Marchés à procédure adaptée

Accompagnement et assistance financière, budgétaire et prospective – 2020DF01	Notifié le 15 juin
---	--------------------

3. Marchés à procédure formalisée

Sans objet

4. Marchés négociés

Sans objet

5. Marchés subséquents

Sans objet

CANDIDATURE AUX APPELS D'OFFRES EXTERIEURS

Déclaration de sous-traitance de la Régie dans le cadre d'un marché extérieur - l'extension du réseau d'eau potable.	En attente de validation par le Conseil d'Administration
--	--

La séance a été levée à 17h00

Le Président,



Nicolas JUILLET